International Conference of the Red Cross

10 ans de lutte contre la terreur blanche...

Paris

[1932]

97-84172-13
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

```
  OCLC: 37287875                    Rec stat:   n
  Entered:      19970714            Replaced:   19970714      Used:    19970714
  Type:  a      ELvl:  K        Srce:  d      Audn:         Ctrl:         Lang:  fre
  BLvl:  m      Form:  a        Conf:  0      Biog:         MRec:         Ctry:  sz
                Cont:           GPub:         Fict:  0      Indx:  0
  Desc:  a      Ills:           Fest:  0      DtSt:  s      Dates: 1932,      ↔
   1  040       PR1 ▾c PR1 ↔
   2  007       h ▾b d ▾d a ▾e f ▾f a--- ▾g b ▾h a ▾i c ▾j p ↔
   3  007       h ▾b d ▾d a ▾e f ▾f a--- ▾g b ▾h a ▾i a ▾j p ↔
   4  007       h ▾b d ▾d a ▾e f ▾f a--- ▾g b ▾h a ▾i b ▾j p ↔
   5  049       PR1A ↔
   6  111 2     International Conference of the Red Cross ▾d (1932 : ▾c Moscow,
Russia) ↔
   7  245 10    10 ans de lutte contre la terreur blanche, le fascisme, la
guerre ▾h [microform] : ▾b rΓesolutions du Congr'es mondial du Secours Rouge
international, Moscou, Novembre 1932. ↔
   8  246 3     Dix ans du lutte contre la terreur blanche, le fascisme, la
guerre ↔
   9  260       Paris : ▾b ΓEd. du S.R.I., ▾c [1932] ↔
  10  300       97 p. ; ▾c 22 cm. ↔
```


TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm   REDUCTION RATIO: 9:1   IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 8/29/97   INITIALS: TLM

TRACKING # : 27098

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

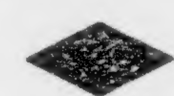
RÉSOLUTIONS

du Congrès Mondial du Secours Rouge International

MOSCOU — Novembre 1932

10 ANS

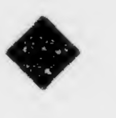
**de lutte contre la terreur blanche
le fascisme, la guerre**



RÉSOLUTIONS

du Congrès Mondial du Secours Rouge International

MOSCOU — Novembre 1932



**Editions du S.R.I. - 12, Av. Mathurin-Moreau
PARIS - 19e**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Le premier Congrès mondial du Secours Rouge International *qui a adopté les résolutions ci-jointes, a siégé du* 10 *au* 24 *novembre* 1932, *après dix ans d'existence de l'organisation.*

Le Congrès représentait quatorze millions de membres groupés dans soixante-dix sections. C'était un Congrès mondial dans le vrai sens du mot, où étaient présents deux cent vingt-cinq délégués de cinquante-deux pays.

A l'ordre du jour du Congrès, il y avait les rapports du camarade A. Marty et de la camarade Stassowa sur la situation internationale et les tâches du S.R.I., du S.R. allemand, du S.R. français, du S.R. polonais, du S.R. de l'U.R.S.S., de la section chinoise du S.R., de la section du S.R. du Mexique; en outre, il y avait un rapport de la commission de révision (camarade Bleys), un rapport sur les tâches d'organisation (camarade Cordier), un rapport sur le travail de masse du S.R.I. (camarade Kunert), ainsi qu'un rapport du camarade Manouilski sur la construction socialiste en U.R.S.S.

En outre, des commissions ont travaillé sur les questions suivantes : sur le secours aux victimes de la terreur blanche et le parrainage, sur les prisonniers politiques; sur l'organisation de l'aide juridique; sur l'émigration politique; sur l'émigration économique; sur le travail du S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux; sur le travail parmi les minorités nationales; sur le travail parmi les travailleurs nègres; sur le travail parmi les gens de mer, les dockers, les bateliers et les pêcheurs.

Le Congrès a analysé les résultats des dix années de travail des sections, il a critiqué les défauts et faiblesses et a montré le chemin pour le travail futur. La tâche essentielle qui a dominé le travail du Congrès, c'est la transformation des sections du S.R.I. en de véritables organisations de masse, pour renforcer et développer la lutte contre la terreur blanche, contre la justice de classe, contre le fascisme et le danger de guerre, ainsi que pour apporter une aide pratique aux prisonniers et émigrés politiques et pour une éducation des masses, dans l'esprit internationaliste.

Le Congrès a montré la grande signification du S.R.I., comme une organisation qui réalise sans distinction de parti l'unité de front révolutionnaire de tous les travailleurs.

Dans ce front unique de lutte contre la terreur et la justice de classe, contre l'impérialisme et l'oppression nationale, se trouvent côte à côte les travailleurs de la ville et de la campagne, aussi bien

les travailleurs des pays capitalistes que les exploités et opprimés des colonies et semi-colonies.

Les débats du Congrès mondial ont démontré que le niveau politique des organisations a augmenté considérablement ces dernières années. Toutefois il faut tendre encore plus à un travail en profondeur et à l'augmentation de l'activité des membres.

Il est nécessaire que chaque organisation et chaque membre du S.R.I. s'assimilent les résolutions du Congrès, pour qu'ils puissent les mettre en pratique, par une participation active à la grande œuvre du Secours Rouges International, *dont le but final est la victoire du socialisme dans le monde entier.*

RÉSOLUTION

concernant le rapport des Camarades Marty et Stassova sur la situation internationale et les tâches du Secours Rouge

1. Le Congrès Mondial du Secours Rouge, qui coïncide avec le Xe anniversaire de notre organisation, a marqué le développement considérable du Secours Rouge, sa transformation en une organisation politique de masse des travailleurs du monde entier, en luttant contre la réaction politique, la terreur blanche et le fascisme.

Le Congrès approuve la ligne politique juste du C. E. et juge son travail satisfaisant.

2. Né en 1922, dans la période du déclin du mouvement révolutionnaire en Europe, en tant qu'organisation de classe nettement déterminée qui se pose comme but de soutenir les classes et les peuples exploités, opprimés et luttant pour leur libération (statut du S.R.I), le S. R. a groupé, au cours de ces dix années, en faveur de l'aide aux combattants de la Révolution, plusieurs millions de travailleurs de tous les pays et de toutes les nationalités en pénétrant dans les minorités nationales, les pays coloniaux et semi-coloniaux les plus opprimés et dans les couches laborieuses les plus arriérées.

Devenu une organisation de front unique révolutionnaire, le S. R. a, au cours de cette période, mené plusieurs grandes campagnes nationales et internationales, a mobilisé les masses travailleuses dans la bataille contre la terreur croissante, contre la justice de classe et le fascisme, contre la guerre impérialiste, pour la défense de l'U.R.S.S., contre l'oppression de race et de nationalité, pour l'éducation internationale des travailleurs, a organisé et a apporté une aide matérielle et morale aux détenus politiques et à leurs familles, ainsi qu'aux émigrés politiques.

3. Le Congrès mondial du S. R. poursuit ses travaux dans une situation historique grave, caractérisée par des progrès énormes de

l'édification socialiste en U.R.S.S., en présence d'une poussée puissante du mouvement révolutionnaire des masses au terme de la stabilisation relative du capitalisme et de l'approche d'un cycle nouveau de révolutions et de guerre.

Dans son développement, la crise économique mondiale a abouti à une aggravation inouïe des contradictions dans le camp des impérialistes (Japon - Amérique, France - Italie, Angleterre - Amérique), à l'ébauche d'un nouveau partage du monde (guerre en Extrême-Orient, guerre en Amérique du Sud) et à l'accentuation du danger d'une nouvelle intervention militaire contre le pays où s'édifie le socialisme, à une aggravation sans précédent de la lutte de classe et à l'imminence des collisions décisives entre la bourgeoisie et le prolétariat.

4. Dans les conditions de l'aggravation de la crise du capitalisme, la terreur blanche devenant une arme fondamentale de la domination bourgeoise, accuse des proportions inouïes et des formes d'une acuité encore inconnue. Ayant le soutien total des chefs social-démocrates et des bandes fascistes, la bourgeoisie prend systématiquement des mesures visant à l'extermination des meilleurs éléments de l'avant-garde révolutionnaire et à l'étranglement des organisations révolutionnaires et des organes de la presse révolutionnaire, au massacre sans jugement ni instruction, des révolutionnaires, aux tortures monstrueuses des emprisonnés et des inculpés, à l'application sur une large échelle du système de provocation, de faux, de fusillades de grévistes et de manifestants, de la potence, des tribunaux de guerre. Le signe caractéristique de l'accentuation de la terreur blanche est le passage de la justice de classe bourgeoise de la répression des soi-disant « actes criminels » à la répression des « pensées criminelles » (Japon, Tchécoslovaquie, Canada, Allemagne, France, etc...). En présence du nouveau partage du monde qui se dessine, de la préparation fiévreuse d'une intervention antisoviétique par les impérialistes, la terreur blanche devient un des principaux moyens de représailles contre les masses travailleuses révolutionnaires qui luttent contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'U. S.

La terreur blanche sévit avec une férocité particulière envers les minorités nationales et dans les pays coloniaux et semi-coloniaux où l'état de siège, les expéditions punitives, l'application de tous les progrès récents de la technique militaire, exercés contre la population sans défense, sont des moyens habituels de répression dont usent les impérialistes envers les peuples des colonies et semi-colonies qui se révoltent contre le joug impérialiste, et en particulier envers la révolution chinoise.

Le Congrès constate que l'un des moyens employés par la bourgeoisie dans l'œuvre de l'extermination de l'avant-garde révolutionnaire est d'établir un régime insupportable pour les détenus politiques dans les prisons et même la création d'un régime spécial, pire que celui de droit commun (Pologne, Allemagne, Lettonie, Italie). Le Congrès charge toutes les sections de développer un travail énergique de masse contre un tel régime de prison des détenus politiques.

5. La social-démocratie internationale s'est organiquement unie à l'appareil d'Etat bourgeois; elle a participé et participe activement aux violences les plus hideuses de la bourgeoisie contre les actions révolutionnaires du prolétariat et contre le mouvement national libérateur des colonies et semi-colonies (atrocités de Severing et de Grzezinski en Allemagne, du gouvernement Macdonald dans les Indes, cruautés de Varenne en Indochine, de Vandervelde au Congo belge).

La participation active des chefs social-démocrates aux préparatifs des impérialistes pour l'intervention conte l'U.R.S.S. est la continuation de leur politique de la guerre impérialiste de 1914-18.

En dépit de la démagogie « révolutionnaire » et des manœuvres de « gauche » des social-démocrates, de larges masses travailleuses quittent les partis de la IIe Internationale et les syndicats réformistes et passent en masse dans les rangs de l'avant-garde révolutionnaire et des défenseurs actifs de l'U.R.S.S.

Les social-démocrates étant le soutien social le plus important de la bourgeoisie et les ennemis actifs de la lutte révolutionnaire du prolétariat, sont les ennemis des détenus politiques révolutionnaires. De là, l'animosité active de la social-démocraties envers le S. R. I. et les tentatives d'entraver le travail de celui-ci par les plus vils moyens, en allant jusqu'à dénoncer les membres actifs du S. R. I. (Pologne, Allemagne, Finlande, etc...).

Le Congrès relève avec satisfaction le fait que toutes les tentatives de la IIe Internationale, des trotskistes, des anarchiste et des renégats de droite (brandlériens en Allemagne, Pupistes en France, Lowestone aux Etats-Unis), ayant pour but de scissionner le S. R. et de créer des organisations hostiles qui, soi-disant se donnent comme but de défendre les combattants de la révolution, se sont heurtées à une résistance énergique de la part de tous les membres du S. R. I. et ont abouti à un fiasco complet. Le Congrès avertit les masses travailleuses du monde entier que le *Fonds Matteoti*, créé par les social-démocrates (qui tentent de développer leur travail en Belgique, en France, en Allemagne, etc...), le *Fonds Justicia*, en Norvège et les organisations analogues sont toutes hostiles au S. R. I. ainsi qu'au prolétariat et, comme l'a démontré le procès des mencheviks à Moscou, constituent des organisations contre-révolutionnaires, utilisant leurs ressources à la préparation d'une intervention armée contre l'U.R.S.S.

Les ouvriers social-démocrates qui, malgré l'interdiction de leurs organisations, participent à l'action du S.R.I., deviennent des combattants actifs contre la terreur blanche et le fascisme.

6. Dans la période actuelle de la fin de la stabilisation capitaliste et de l'approche des combats décisifs, le rôle, l'importance et la responsabilité politique du S. R. grandissent considérablement. Le passage à un nouveau cycle de révolutions et de guerre se rattache au développement ultérieur de la terreur fasciste et policière, à l'accroissement ultérieur du nombre de victimes de la justice bourgeoise de classe.

Les principales tâches immédiates de toutes les sections du S. R. sont :

a) Développer toutes les actions en de véritables organisations des masses laborieuses;

b) Déployer au maximum la lutte contre la justice bourgeoise de classe, contre la terreur blanche, la réaction, le fascisme et pour le soutien de la lutte des détenus politiques;

c) Combattre la guerre impérialiste, les préparatifs d'intervention des impérialistes contre l'U.R.S.S. et contre la Chine;

d) Développer l'éducation internationale dans le but de renforcer la solidarité internationale prolétarienne parmi les grandes masses travailleuses de tous les pays, parmi tous les peuples et races;

e) Renforcer par tous les moyens possibles le secours matériel, juridique et moral donné aux lutteurs de la Révolution et aux victimes de la terreur blanche;

f) Soutenir le mouvement national libérateur dans les colonies, soutenir la révolution soviétique chinoise, lutter activement contre l'oppression des peuples coloniaux et semi-coloniaux.

Le Congrès insiste sur la nécessité pour toutes les sections du S. R. de combler dans le plus bref délai la principale lacune de leur activité : le retard du S. R. par rapport au mouvement révolutionnaire général. Toutes les sections doivent réagir immédiatement sur les principaux événements du mouvement révolutionnaire et de l'affranchissement national, sur les principales manifestations de la terreur blanche et participer activement aux luttes quotidiennes du prolétariat.

7. Le Congrès constate que malgré l'accroissement numérique de nos effectifs, le développement de nos sections et leur secours aux combattants de la révolution mondiale sont insuffisants, ne correspondent nullement à l'accroissement de la terreur blanche et des persécutions exercées contre les ouvriers et paysans révolutionnaires dans les pays capitalistes. Le Congrès invite toutes les sections à propager sur une échelle plus large les idées du S. R. dans toutes les couches laborieuses, aussi bien parmi les éléments organisés (dans les organisations social-démocrates, fascistes, anarchistes, cléricales et autres organisations de masse), que parmi les inorganisés, et notamment à déployer largement l'activité du S. R. dans les entreprises, les syndicats, parmi les femmes et la jeunesse laborieuse. Il est indispensable d'appliquer plus largement que jusqu'à présent la tactique du front unique afin de mobiliser les masses dans la lutte contre la terreur blanche et entraîner de nouveaux groupes de travailleurs dans les rangs du S. R.

8. Le Congrès appelle toutes les sections du S. R. des pays capitalistes à participer activement au mouvement gréviste du prolétariat en étudiant attentivement l'expérience de la section belge (lors de la grève des mineurs), des sections américaine et polonaise en organisant et apportant un secours immédiat aux victimes de la terreur. Au cours des grèves économiques et politiques, le S. R. peut approcher de larges couches d'ouvriers sans-parti, social-démocrates, chrétiens, anarchistes, ainsi que celles influencées par d'autres tendances politiques et constituer un facteur important pour la réalisation du front unique révolutionnaire des travailleurs.

9. En présence de la guerre déclanchée en Extrême-Orient et entre le Paraguay et la Bolive, ainsi que des préparatifs grandissants de nouvelles guerres impérialistes et de l'intervention contre l'U.R.S.S. par les Etats capitalistes, accompagnés d'un renforcement de terreur, le Congrès engage toutes les sections à déployer sur une large échelle l'agitation et les campagnes spéciales pour la défense de tous les révolutionnaires victimes de la lutte antimilitariste, organiser la défense des soldats et des marins persécutés pour leur activité antimilitariste, à mener une lutte de masse énergique contre les codes et les tribunaux militaires, ainsi que contre les lois spéciales visant l'agitation révolutionnaire antiimpérialiste et antimilitariste.

10. En présence du renforcement du mouvement paysan révolutionnaire à la suite de la crise agraire mondiale, s'exprimant par des manifestations révolutionnaires ouvertes des masses paysannes contre le régime actuel, par le refus en masse de payer les impôts, par l'attaque de la gendarmerie et de la police, le Congrès considère comme indispensable d'intensifier le travail du S. R. au sein de la paysannerie travailleuse. La tâche de toutes les sections est de mener une lutte renforcée pour défendre les paysans arrêtés et par cela même, organiser l'union de la lutte du prolétariat et de la paysannerie laborieuse.

11. Le Congrès juge indispensable de renforcer au maximum l'action du S. R. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux. Le Congrès fait appel aux sections des métropoles, surtout aux sections anglaise, française, américaine, belge et hollandaise, pour renforcer l'aide concrète aux sections coloniales et déployer une énergique campagne de masse pour protester contre la terreur blanche dans les pays coloniaux et semi-coloniaux, ce qui peut constituer un moyen puissant de vivifier le travail des sections du S.R.I. dans les métropoles.

12. Le Congrès considère que l'état actuel du travail de parrainage, ainsi que la liaison internationale entre les sections sont insuffisants. Le Congrès engage les sections à renforcer leur travail de parrainage des détenus politiques et celui d'organisation des *patronati* (ce nom est donné aux groupements des émigrés économiques pour aider leurs compatriotes).

Utilisant largement l'émulation révolutionnaire internationale, les sections doivent organiser une liaison mutuelle systématique et l'échange d'expériences, en se faisant réciproquement le service de documentation et de presse et, dans certains cas, en échangeant des militants, en organisant des rencontres de délégations des sections des pays voisins à la frontière, en envoyant des avocats et des intellectuels aux procès des pays voisins, en publiant des appels communs de plusieurs sections à l'occasion de campagnes internationales, etc... Le Congrès considère nécessaire d'apporter une aide de la part des sections plus fortes du S. R. I. à celles qui sont plus faibles.

13. Le Congrès attire l'attention de toutes les sections légales sur le danger qu'elles courent d'être jetées dans l'illégalité, étant donné le renforcement de la réaction, la fascisation des Etats « démocratiques » et les préparatifs de guerre effrenés des Etats impérialistes. Le Congrès souligne les décisions du III[e] Plenum du C. E. sur cette question et engage toutes les sections légales du S. R. à appliquer immédiatement ces décisions. Le Congrès insiste sur la nécessité pour toutes les sections du S. R. d'une lutte activement menée pour la léga-

lité de nos sections et de faire étudier aux sections légales l'expérience de l'activité des sections illégales.

14. Le Congrès souligne la nécessité de renforcer la lutte de toutes les sections pour le droit d'asile des émigrés politiques, contre l'expulsion des ouvriers étrangers, contre la privation de leur nationalité et contre les lois exceptionnelles visant les émigrés économiques. Dans la lutte pour le droit d'asile des émigrés politiques, les sections d'origine doivent mener des campagnes communes avec les sections des pays où les émigrés politiques se trouvent. Il faut entraîner les larges masses de prolétaires du pays donné et d'ouvriers étrangers pour protéger le droit d'asile des ouvriers émigrés.

15. Le Congrès attire l'attention de toutes les sections sur l'importance décisive d'un travail d'agitation et de propagande rationnellement organisé pour la mobilisation des masses en faveur de la lutte contre la terreur blanche et la réaction fasciste grandissantes. Les sections doivent liquider le retard qui existe dans l'agitation du S. R. par rapport à l'aggravation de la lutte de classes, différencier le contenu des méthodes d'agitation conformément aux tâches politiques des sections au sein des différentes couches de travailleurs (ouvriers, paysans, femmes, jeunes, enfants, soldats, marins, travailleurs intellectuels, chômeurs, etc.), rendre l'agitation plus concrète, plus actuelle et plus efficace, en l'adaptant surtout aux entreprises, syndicats, aux masses de chômeurs et aux larges couches paysannes. L'agitation déployée par le S. R. I. dépend en majeure partie de l'organisation et de la propagande dans la presse et de la préparation des cadres dirigeants pour l'agitation de masse du S. R. Les sections doivent faire tous les efforts pour disposer de larges publications, journaux, revues, feuilles et tracts d'agitation, etc..., en s'efforçant de les diffuser parmi les masses compactes de la population travailleuse. Le Congrès propose de mobiliser toutes les forces pour une large organisation de la propagande, afin de relever le niveau théorique et politique des cadres.

16. Le Congrès engage toutes les sections du S. R. I. à renforcer leur activité pour raffermir les finances qui sont la base de toutes les organisations du S. R. et confirme les mesures du C. E. ayant pour but d'introduire le système des budgets directifs, qui constitue la base d'un travail financier systématique et du renforcement du contrôle sur la répartition des fonds du S. R. I. Le Congrès insiste particulièrement sur la nécessité de renforcer l'activité des commissions de révision.

17. Le Congrès constate avec satisfaction les immenses succès remportés par la section du S. R. de l'U.R.S.S. Devenu une organisation de plusieurs millions de membres, le S. R. I. de l'U.R.S.S. prend la part la plus active aux campagnes politiques internationales, déploie un large travail d'éducation internationale de masse et de liaison internationale, ainsi qu'un travail énergique pour la formation des cadres. Simultanément, le S. R. I. de l'U.R.S.S. participe énergiquement à l'édification socialiste du pays des Soviets en aidant le P.C. et les syndicats dans leurs principales campagnes politiques et économiques. Le Congrès engage toutes les sections du S. R. à renforcer la liaison internationale avec les organisations du S. R. en

U.R.S.S. et à diffuser largement l'expérience et les succès remportés par la section de l'U.R.S.S.

18. Le Congrès fait le bilan des succès importants remportés par le S. R. I. dans la lutte contre la réaction et la terreur blanche, dans la lutte pour la solidarité prolétarienne internationale. Nous avons remporté ces succès grâce à l'appui puissant que les idées du S.R.I. ont trouvé parmi les couches les plus larges de travailleurs du monde entier. Le Congrès est convaincu qu'en face des luttes de classe de la plus haute importance qui nous attendent, les sections du S. R. I. sauront accomplir leurs tâches de responsabilités politiques dans la lutte contre la terreur blanche, le fascisme et la réaction, dans l'œuvre de secours aux combattants de la Révolution et que, en commun avec l'avant-garde révolutionnaire, mèneront des millions de masses laborieuses des pays capitalistes, des colonies et semi-colonies à la lutte pour le triomphe du socialisme dans le monde entier.

RÉSOLUTION
sur le rapport de la Commission de Révision de l'Exécutif

1. La consolidation politique et d'organisation du Secours Rouge International et la sympathie croissante envers les idées et les buts du Secours Rouge dans les grandes masses de travailleurs du monde entier ont donné, au cours de ces cinq dernières années, un afflux important de ressources pour les secours aux emprisonnés du capital et à leurs familles comme résultat de l'ensemble du travail d'éducation mené par les organisations dans le domaine de la solidarité prolétarienne internationale.

La base matérielle du Secours Rouge s'est accrue et fortifiée d'année en année, malgré la terreur blanche qui déferle et la répression inouïe de la bourgeoisie enragée contre les organisations du S. R. dans les pays capitalistes et coloniaux, d'une part, et, d'autre part, les attaques des adversaires du S. R. qui tentaient de briser son unité : le *Fonds Matteoti* constitué par la IIe Internationale ; les trotskistes en Belgique et aux Etats-Unis ; les opportunistes de droite en Allemagne et en France qui avaient créé des organisations adversaires du S. R. I.

Si nous comptons pour *cent* (100) les recettes du S. R. I. en 1926 nous avons, pour les années suivantes, le pourcentage de :

en 1827	98,3 %
en 1928	126,0 %
en 1929	204,4 %
en 1930	178,5 %
en 1931	325,3 %

Cet afflux énorme de sommes au Secours Rouge International a montré avec éclat que la sympathie et la conscience de classe des masses travailleuses est du côté des organisations du Secours Rouge.

2. Le Congrès mondial du S. R. I. constate avec satisfaction que la mobilisation des grandes masses travailleuses autour des tâches essentielles du Secours Rouge a permis à notre organisation de venir en aide pendant dix années (de 1922 jusqu'à 1932) (aux emprisonnés politiques, aux émigrés et à leurs familles) pour une somme évaluée à 35.166.466 marks allemands (dont 19.636.389 marks pour les cinq dernières années), ce qui n'est qu'une petite partie de notre œuvre

de secours, étant donné que les formes de secours en nature (paquets aux emprisonnés, vêtements, produits alimentaires, etc...) n'y sont pas incluses attendu qu'on ne peut pas les évaluer en chiffres.

Le Congrès mondial du S. R. I. invite tous les membres et toutes les organisations du S. R. à redoubler d'activité dans leur travail de masse pour populariser les idées du Secours Rouge parmi les travailleurs du monde entier et affermir, sur cette base, les ressources du S. R. afin de venir en aide aux lutteurs de la Révolution qui souffrent dans les geôles du capital.

3. Le Congrès mondial du S. R. I. constate que les succès remportés dans le domaine matériel au cours des cinq dernières années ont été obtenus par le renforcement du rôle dirigeant du C. E. dans l'activité financière des sections et la mise en pratique des mesures d'organisation qui se sont exprimées par :

a) la liaison étroite de l'activité financière du C.E. avec le travail d'organisation et de masse au moyen du renforcement du rôle de la section d'organisation du C.E. dans la solution des questions financières;

b) le passage du C. E. et des sections du S. R. I. à une activité financière systématique et organisée en introduisant le système des budgets directifs annuels, ratifiés par le C. E. et différenciés pour chaque section;

c) la centralisation de toute la comptabilité du S. R. en incluant aux bilans du C. E. les compte rendus financiers des sections.

4. Le Congrès mondial du S. R. I. constate que les mesures précitées du C. E. dans le domaine de l'activité financière ont contribué au développement de l'initiative dans les sections au point de vue du renforcement de l'indépendance de la base matérielle du secours aux combattants de la Révolution, ce qui s'exprime par une amélioration de la proportion entre les recettes des sections elles-mêmes et l'aide donnée à ces sections par le C. E., qui est passée de 58,3 % pour les sections et 41,7 % pour l'Exécutif en 1926 à 80,3 % et 19,7 % en 1931. Le Congrès propose au C. E. de consolider les succès remportés et de porter une attention encore plus grande aux questions financières du Secours Rouge.

L'Exécutif doit envisager comme base de son activité ultérieure, l'augmentation des fonds pour l'éducation des nouveaux adhérents dans l'esprit de la solidarité internationale, ainsi que le contrôle systématique de la réalisation des budgets directifs dans les sections. L'Exécutif devra veiller à ce qu'il y ait un budget centralisé embrassant le C. E., les C. C. des sections et jusqu'aux groupes de base du S. R.

Il faut accorder aussi une attention particulière à l'établissement de rapports financiers exacts à tous les échelons et à leur présentation régulière aux instances supérieures et à l'Exécutif.

5. Le Congrès mondial indique en même temps les principaux défauts qui existent dans l'activité financière du S. R. I.

a) les sections du S. R. n'accordent pas encore une attention suffisante à la perception des cotisations à 100 % (l'Allemagne les a perçues à 83 3 %, la France à 40,9 %, l'Autriche à 69,6 %);

b) plusieurs sections (Uruguay, Belgique, Tchécoslovaquie) n'ont pas encore intensifié dans une mesure suffisante leur activité financière et leurs recettes ont même baissé en 1931;

c) les sections du S. R. I. n'ont pas encore suffisamment compris toute l'importance politique du Fonds International de Secours et n'exécutent pas ou exécutent incomplètement les directives du S. R. sur le versement des sommes prévues par les budgets directifs à ce Fonds (Belgique, 3,7 %; Angleterre, 4,6 %; Canada, 1,5 %; Etats-Unis, 4,1 %; Danemark, Norvège, Urugay, Afrique du Sud n'ont rien versé au Fonds de Secours);

d) plusieurs sections n'ont pas réduit dans une proportion suffisante leurs frais d'organisation. Jusqu'à présent, toutes les sections n'ont pas encore compris la nécessité de pratiquer les méthodes du travail bénévole en attirant les militants actifs dans l'appareil des comités du Secours Rouge;

e) la proportion des frais pour l'aide juridique est encore élevée (Etats-Unis, Canada) malgré de nombreuses directives du C. E. du Secours Rouge sur l'emploi, sur une plus large échelle, des méthodes d'auto-défense.

Le Congrès mondial du S. R. pose à toutes les sections la tâche d'éliminer toutes ces faiblesses dans leur activité ultérieure en accordant une importance particulière à la perception des cotisations à 100 % qui est un exemple de la véritable mobilisation des masses autour de l'œuvre du secours aux combattants de la Révolution. Le Congrès mondial du S. R. I. indique la nécessité d'appliquer des méthodes d'émulation à tous les échelons de l'organisation pour la perception à 100 % des cotisations et pour les autres collectes.

6. Le Congrès mondial du S. R. I. enregistrant les progrès importants de la section du S. R. de l'U.R.S.S. dans le domaine de l'activité financière, propose à la section du S. R. de l'U.R.S.S. de concentrer toute son attention sur le développement ultérieur de son activité financière en posant comme condition indispensable le renforcement des bases matérielles de la section au mopen de la perception à 100 % des cotisations, résultat du ralliement organisé des masses du S. R. dans le pays de l'édification du socialisme, autour de l'œuvre de secours aux combattants de la Révolution.

7. Le Congrès mondial du S. R. I., en indiquant aux sections que l'aggravation de la terreur blanche et la menace grandissante d'intervention contre l'U.R.S.S. dicte impérativement aux sections la nécessité d'augmenter les recettes de chacune d'elles, ainsi que l'exécution intégrale des tâches posées par le C.E. dans les budgets directifs concernant le versement des sommes fixées au Fonds International de Secours, propose au C. E. du S. R. I. de prendre une série de mesures appropriées (augmentation des recettes du S. R. I., développement des *Patronati*, parrainage matériel des sections illégales par les sections légales, augmentation des recettes dans les sections afin de renforcer les secours aux combattants de la Révolution et à leurs familles et afin d'assurer une aide ininterrompue en cas de guerre).

8. En indiquant que le contrôle permanent et l'examen du travail des sections par les Commissions de révision, doivent avoir comme résultat une amélioration des collectes des fonds et leur juste répartition, le Congrès appelle à un renforcement de l'activité du travail des Commissions de révision à tous les échelons de l'organisation en attirant les commissions de révision à la participation journalière de tout le travail de l'organisation.

Les tâches d'organisation du Secours Rouge

Résolution adoptée sur la base du rapport du camarade Cordier

La période qui s'est écoulée depuis la IIe Conférence Internationale du S. R. I. a contribué, dans tous les pays, au développement de nouvelles formes et méthodes dans le travail d'organisation et à l'accroissement numérique des sections du .S R. I. et des organisations sœurs en conformité avec les tâches générales de lutte contre la terreur blanche et la réaction fasciste grandissante.

Le Congrès relève, que sur la base des décisions de la IIe Conférence et à la suite d'une direction systématique du Comité Exécutif du S. R. I. dans le domaine de l'organisation, il a été possible de renforcer les sections du S. R. I. dans plusieurs pays et de remporter plusieurs succès sur le plan de leur transformation en organisations de masse.

Le Congrès constate également le retard du travail d'organisation de plusieurs sections et organisations sœurs du S. R. I. par rapport au tâches concrètes de la lutte de classe actuelle. Ce retard est le résultat d'une différenciation insuffisante dans l'action d'organisation de masse dans les différentes couches de travailleurs, d'une faible utilisation et coordination des possibilités légales et illégales, d'une application insuffisante des méthodes collectives du travail, du caractère renfermé et de la liaison insuffisante avec les grandes masses et d'un faible développement de l'autocritique.

L'étape actuelle de l'aggravation constante de la crise du capitalisme et de la lutte de classe aiguë nous pose dans toute son ampleur la tâche de mobilisation active des masses sur le terrain de la solidarité prolétarienne internationale. La volonté de lutte croissante des travailleurs trouve son expression dans la vague révolutionnaire montante, dans la riposte plus puissante à l'offensive du capital, dans le redoublement d'activité des masses contre la préparation de la guerre impérialiste et de l'intervention contre l'U.R.S.S. Dans ces conditions,

s'accroît le rôle du Secours Rouge en tant qu'un des facteurs de l'établissement du front unique révolutionnaire. Ce rôle ne peut être rempli que grâce à un travail rationnel d'organisation et de masse et largement déployé par toutes les sections et organisations sœurs du Secours Rouge. Ce n'est qu'en pénétrant dans toutes les couches de la population travailleuse, que le Secours Rouge sera en mesure de riposter décisivement à toute manifestation de terreur blanche et de réaction fasciste et de devenir une arme puissante de mobilisation des masses pour les batailles révolutionnaires en perspective.

Les principes fondamentaux du travail d'organisation du Secours Rouge

1. Etant donné le caractère sans-parti du Secours Rouge, en tant que principe fondamental de l'organisation, le Congrès indique à toutes les sections la nécessité de mener une lutte décisive en vue d'un plus large recrutement de toutes les couches laborieuses, sans-parti, social-démocrates, chrétiens, anarchistes, etc... prêtes à collaborer à l'action du Secours Rouge. Ce n'est que grâce à un tournant sérieux de la majorité des sections et des organisations sœurs dans cette direction, qu'il sera possible de faire du Secours Rouge une véritable organisation de masse. Le caractère sans-parti du Secours Rouge doit se manifester nettement dans tous les domaines de son activité.

2. L'incorporation effective de tous les adhérents du Secours Rouge à l'action quotidienne des comités et des groupes, exige l'application, à tous les échelons, du principe de la démocratie ouvrière. Elle exige l'observation de l'éligibilité des organes de direction et de contrôle, une large discussion parmi les membres du Secours Rouge de toutes les questions ayant trait à l'activité journalière des organisations locales, sur la base des décisions adoptées par le Congrès mondial et le Comité Exécutif. Il est indispensable que les organes élus rendent compte aux masses de leur activité et soient ainsi sous le contrôle direct des adhérents.

Les sections et organisations sœurs qui n'ont pas encore adopté le principe de l'adhésion individuelle et restent encore au stade de comité de secours, doivent rapidement mettre fin à cet état de choses et œuvrer dans le domaine de l'organisation des masses à la base. Cette action acquiert une importance particulière dans les pays où sévit une terreur blanche intense et aux colonies où l'action du Secours Rouge doit sortir de son isolement et prendre une forme active. Les sections doivent devenir des organisations de masse sur la base de la démocratie prolétarienne la plus développée.

3. La principale condition de l'action de masse doit être le renforcement de l'activité des organisations de base. Il est indispensable de se préoccuper de la réunion régulière de celle-ci afin que les masses d'adhérents participent constamment à l'action. Le Congrès rejette résolument le point de vue de recrutement dans les rangs du Secours Rouge des seuls éléments actifs. Le Congrès rappelle à toutes les sections, comités et groupes, que le Secours Rouge a pour devoir d'incorporer dans ses rangs tous les travailleurs et de contribuer par une activité tenace d'organisation et de masse, au relèvement de leur conscience de classe, de leur activité politique. L'action des organisations de base ne doit pas se limiter aux adhérents mais toucher les plus grandes masses.

4. L'activité des groupes de base, l'observation de la démocratie ouvrière et du caractère sans-parti de nos organisations constituent les éléments essentiels permettant de combattre la fluctuation des effectifs dans nos sections et de renforcer la volonté de lutte à tous les échelons du Secours Rouge. Il est indispensable de mener un travail systématique d'éducation parmi les nouveaux adhérents et de procéder à une série de mesures d'organisation (statistiques rationnelles, perception régulière des cotisations, etc...). La participation des groupes et des membres du Secours Rouge à toutes les luttes entre les masses travailleuses, d'une part, le capital et la réaction fasciste, de l'autre, l'application habile de la tactique du front unique sur la base de la solidarité internationale doit tendre également à la constitution, sur l'initiative du Secours Rouge, de différents comités, délégations temporaires, etc... afin de mobiliser les masses contre la terreur du patronat et les violences de la bourgeoisie. Le Secours Rouge doit également réaliser par leur truchement un grand travail de masse pour la conquête des grandes couches travailleuses. Le Congrès souligne que ces organes du travail de masse, tant dans les pays légaux qu'illégaux, acquièrent une grande importance à l'étape de luttes de classe que nous traversons et peuvent non seulement contribuer à enrayer la fluctuation, mais seront une condition importante de la transformation du Secours Rouge en organisation de masse.

Lutte pour la conquête des masses

5. Les sections et les organisations sœurs du Secours Rouge doivent déployer au maximum leur action de recrutement, pénétrer dans toutes les couches de la population travailleuse, conquérir les plus larges couches de travailleurs non seulement pour la participation aux campagnes, mais également en tant que membres actifs de nos organisations. Nos efforts doivent se porter en premier lieu sur la conquête des travailleurs dans les villes, notamment dans les régions industrielles.

Au sein des groupes d'entreprise ou d'atelier, nos organisations doivent procéder à un recrutement régulier sans perdre de vue les difficultés de cette action et les mesures de répression du patronat. Au cours du recrutement, il faut se baser sur les faits concrets de l'offensive patronale et des répressions qui émeuvent le plus tel ou tel groupe de travailleurs.

6. Le développement continuel de l'immense armée de chômeurs nécessite un rythme plus grand du travail d'organisation au sein des diverses catégories de chômeurs. Les méthodes spéciales de recrutement dans les rangs du Secours Rouge doivent être appliquées par

les sections et les organisations sœurs dans les bureaux de placement, les Bourses du Travail, les caisses d'assurance et autres points de concentration des chômeurs. Le Congrès propose également de déployer au maximum l'activité des sections parmi les artisans, les ouvriers à domicile, les travailleurs intellectuels et autres couches moyennes en organisant dans ces milieux des « cercles de donateurs » (organisation primaire pour leur incorporation au travail actif du Secours Rouge).

7. Le Congrès relève la faiblesse du travail d'organisation au sein de la paysannerie et propose de mobiliser toutes les forces pour déployer le recrutement des masses de la paysannerie travailleuse et des ouvriers agricoles, en tenant compte de leurs besoins particuliers, des persécutions auxquelles ils sont soumis à l'heure actuelle, leur haine de la guerre et l'exacerbation de la lutte de classes à la campagne résultant de la crise. Cette tâche doit être confiée aux organisations du Secours Rouge des villes voisines, qui doivent organiser des groupes chargés de la propagande dans les villages, du recrutement, de la constitution d'organisations rurales en les aidant à mener un travail régulier et systématique.

8. Dans les pays à forte émigration économique et dans tous les centres où il y a une semblable émigration, il est indispensable de créer des commissions de propagande et de recrutement de ces travailleurs, en faisant participer à la réalisation de cette tâche non seulement les travailleurs étrangers, mais aussi les travailleurs du pays. Pour ce travail et pour le recrutement des ouvriers étrangers, il est indispensable, afin d'approcher ces masses, d'user de mots d'ordre et mener des campagnes intéressant le plus leurs pays d'origine. Les *patronatis* permettront, dans une large mesure, de pénétrer dans les masses de l'émigration économique et ces organes doivent être constitués par les sections dans tous les groupes de l'émigration.

9. Il est indispensable de varier notre travail d'éducation et nos méthodes de recrutement, non seulement suivant les couches de la population auxquelles nous nous adressons, mais faire également une distinction dans le domaine du recrutement des femmes et des jeunes parmi ces catégories de travailleurs. Il est indispensable de constituer des commissions spéciales pour le travail parmi ces couches de la population ayant une énorme importance. Les comités et les groupes du Secours Rouge ont pour tâche d'apporter leur plus large concours au travail de ces commissions, de les diriger et de contrôler leur activité.

10. Le Congrès invite toutes les sections à déployer, à l'instar de celles de l'U.R.S.S. et d'Allemagne, leur action parmi les masses d'enfants des travailleurs en y organisant des groupes du Secours Rouge (cercles des « Jeunes Amis du Secours Rouge », etc.), de même qu'en exerçant au point de vue politique et d'organisation, l'influence du Secours Rouge parmi les masses enfantines (au moyen des réunions et des conférences enfantines, de la participation des enfants aux manifestations et aux campagnes locales et internationales du Secours Rouge).

Des camarades responsables pour le travail parmi les enfants doivent être spécialement désignés dans chaque comité central, local ou groupe du Secours Rouge. Dans les pays où le Secours Rouge travaille illégalement, il faut user de toutes les possibilités légales afin de constituer ces organisations parmi les enfants de travailleurs.

Adhésions collectives

11. L'incorporation des diverses catégories de travailleurs dans l'action du Secours Rouge peut être résolue par la pénétration dans toutes les organisations ouvrières de masse.

L'adhésion collective des organisations syndicales, coopératives, sportives, culturelles, etc., des masses travailleuses en est le point essentiel. Les membres du Secours Rouge appartenant à ces organisations constituent un groupe d'initiative qui, en menant une large propagande dans les masses, doit pourvoir au travail du Secours Rouge dans les organisations adhérant collectivement.

12. Accordant une énorme importance à ce travail, qui constitue un degré important d'activité des masses sur le terrain de la solidarité internationale, le Congrès souligne la nécessité pour ces groupes d'initiative du Secours Rouge de pénétrer dans toutes les organisations ouvrières et paysannes, dans toutes les organisations luttant pour l'affranchissement national, notamment dans les pays coloniaux, dans tous les syndicats et organisations adverses, surtout dans les pays où sévit le fascisme et la terreur blanche, dans les organisations syndicales fascistes, dans les différentes mutuelles, etc... Cela, dans le but de mettre à profit, le plus possible, tout événement de la lutte de classes quotidienne afin de renforcer et de développer, sur le terrain d'organisation, l'influence du Secours Rouge parmi les travailleurs adhérant à toutes ces organisations.

Les formes d'organisation du travail

13. Le Congrès considère comme un des points essentiels dans le développement du travail d'organisation de masse des groupes et unités de base, la création dans les villes, villages et centres industriels, de comités dirigeants capables d'englober les masses dans l'organisation sur la base des conditions de la lutte de classes et de la terreur blanche.

Ces comités doivent être élus aux assemblées générales ou aux conférences des délégués des groupes de base. Le Congrès souligne que la forme fondamentale d'organisation est le groupe de base aussi bien à la ville (groupes d'entreprise, rue, de maison) qu'à la campagne. Les comités doivent œuvrer à étendre leur influence sur tous les mouvements qui se dessinent dans les entreprises ou au village où le Secours Rouge ne possède pas encore ses points de contact et renforcer la liaison avec les organes temporaires de direction du mouvement

afin d'étendre l'influence du Secours Rouge sur les masses. Dans les pays agraires et les colonies, les groupes de base du Secours Rouge doivent être constitués dans les grandes fermes et plantations. Les groupes d'initiative dans les organisations de masse représentant un des chaînons de l'organisation du S. R. I.

14. Dans les conditions du travail légal, les conférences nationales, régionales et de rayon du Secours Rouge doivent avoir un caractère de masse. Outre la participation des délégués des groupes du Secours Rouge, il faut s'assurer celle des diverses délégations ouvrières des grandes entreprises, des organisations prolétariennes, des intellectuels et autres milieux sympathisants du Secours Rouge.

15. Afin de former des militants actifs à la base pour assurer une direction rationnelle de l'action de masse, il faut organiser pour les différentes catégories de militants actifs, des conférences et des assemblées où l'on traitera de l'action de masse du Secours Rouge dans les différentes couches de travailleurs, etc...

Parallèlement, il faut utiliser les commissions spéciales de travail dans les différents secteurs de notre activité: travail parmi les femmes, les jeunes, les minorités nationales, les commissions de presse, etc...

Dans les conditions du travail illégal, la direction de ces secteurs doit être confiée à des camarades spécialement désignés.

16. Le Congrès propose à toutes les sections et organisations sœurs du Secours Rouge, de renforcer le contrôle de l'exécution des décisions prises, ainsi que l'organisation de la statistique et de l'échange d'expérience aux différents échelons de l'organisation.

L'activité financière

17. Le Congrès attire l'attention de toutes les organisations sur la nécessité de renforcer la base matérielle du Secours Rouge destinée à secourir les victimes de la terreur blanche et de la justice bourgeoise de classe.

Il est nécessaire d'appliquer résolument la méthode des budgets directifs non seulement sur l'échelle nationale, mais de passer partout d'une façon suivie à une stricte discipline financière.

18. La politique financière de toutes les sections et organisations sœurs du Secours Rouge doit tendre à accroître les secours en diminuant les frais d'organisation. Le Congrès souligne l'importance d'une perception intégrale des cotisations des membres individuels et collectifs et le renforcement de la base matérielle, en multipliant l'organisation de souscriptions, collectes, fêtes, ainsi que le développement maximum du parrainage à l'échelle nationale et internationale.

19. Le Congrès invite les organisations à pratiquer dans leur activité financière la méthode des compte rendus publics, afin que s'exerce de droit le contrôle des dépenses du Secours Rouge. Il est indispensable de constituer des commissions spéciales de contrôle comprenant des délégués des groupes de base du Secours Rouge, ainsi que des commissions spéciales dans les comités.

⁂

Le Congrès exprime sa ferme conviction que par une consolidation décisive des organisations de base du Secours Rouge, par un redoublement de leur activité publique basée sur l'initiative et l'action la plus large des masses, par un renforcement du travail d'éducation parmi les militants actifs et l'application des méthodes d'émulation révolutionnaire, les sections et les organisations sœurs du Secours Rouge deviendront de véritables organisations de masse et engloberont, sans distinction de parti, des millions de travailleurs sous les drapeaux du Secours Rouge International.

Le travail de masse du S. R. I.

(Agitation, propagande, presse)

▬

RÉSOLUTION

sur le rapport du camarade Kunert

▬ ▬

Le contenu et l'importance de l'agitation

1. Le ralliement des grandes masses des travailleurs sous la bannière de la solidarité internationale de classe pour la lutte contre la terreur blanche, la réaction fasciste et la justice de classe bourgeoise ne peut réussir que si le Secours Rouge International développe au maximum son travail d'agitation de masse. La fin de la stabilisation relative du capitalisme entraîne un renforcement de toutes les méthodes de violence bourgeoise. L'agitation de masse du S. R. I. prend une importance exceptionnelle avec l'approche du second cycle de révolutions et de guerres. L'agitation du S. R. I. contre la terreur blanche et la réaction fasciste a d'autant plus d'importance que cette terreur est une partie intégrante des plus importantes de la préparation de la nouvelle guerre impérialiste et de l'intervention contre l'U.R.S.S. L'agitation de masse du S. R. I. contribue non seulement à renforcer l'aide aux victimes de la terreur blanche et de la réaction, mais aussi à raffermir la solidarité internationale des travailleurs de tous les pays et de tous les peuples dans leur lutte commune contre le régime capitaliste.

2. Le principal objectif de l'agitation de masse du S. R. I. est d'expliquer systématiquement aux grandes masses que la lutte contre la terreur blanche et le fascisme est une partie inséparable de la lutte générale pour les intérêts de classe des travailleurs. Le S. R. I., développant son travail de masse, doit dénoncer le caractère de classe de la justice bourgeoise et le rôle de la terreur blanche en tant que moyen d'offensive du capital contre le niveau de vie des travailleurs. Partant de là, il faut profiter de tous les événements politiques — généraux ou locaux — comme points de départ pour le travail de toutes les organisations du S. R. I. dans le but de mobiliser les masses contre l'offensive du capital et la terreur blanche.

3. L'activité du S. R. I. doit s'étendre à toutes les couches de travailleurs, prendre en considération leur état d'esprit, leur degré de conscience de classe, de façon à *différencier* et *concrétiser* le contenu du travail de masse, en renonçant définitivement à l'agitation abstraite. Les organisations du S. R. I. doivent tenir compte des conditions de chaque région, de chaque industrie, lier leur agitation avec la lutte économique du prolétariat, étendre constamment leur influence parmi les travailleurs adhérant aux organisations social-démocrates, chrétiennes et fascistes, renforcer leur action de masse parmi les jeunes travailleurs, les ménagères, les anciens combattants, etc... en tenant particulièrement compte des conditions spéciales dans lesquelles se trouvent les pays arriérés, ainsi que de la lutte des peuples opprimés des colonies et des pays semi-coloniaux contre le joug impérialiste. Il faut en même temps renforcer énergiquemnt toute l'activité déployée par l'organisation dans son travail de propagande et d'éducation à la campagne, action qui est loin d'être suffisante. Pour activer son travail dans les villages à l'aide des questions de l'actualité, le S. R. I. doit utiliser les nombreux faits de répression contre les paysans révolutionnaires, d'aggravation du joug économique dans les campagnes, d'augmentation des impôts, d'expéditions punitives contre les paysans travailleurs révolutionnaires, etc... Les groupes du S. R. I. dans les villes doivent aider par tous les moyens les groupes de village à développer ce travail, les aider en leur envoyant des militants, des orateurs, des agitateurs, etc.

Dans les conditions actuelles, l'agitation de masse du S. R. I. parmi les chômeurs, dont le nombre grandit sans cesse à mesure que s'aggrave la crise économique, a une importance exceptionnelle. Une des plus importantes tâches de nos organisations, c'est le recrutement des chômeurs, l'emploi de méthodes spéciales de travail parmi eux.

Les méthodes du travail de masse

4. Les méthodes et l'intensité de l'agitation de masse du S. R. I., ainsi que l'activité politique de celle-ci doivent correspondre à l'étape actuelle de lutte de classe intense dans les pays du capital et dans les colonies. Dans ce but, il faut se débarrasser résolument de tout schématisme et de toute tendance à laisser les choses suivre leur cours. Employer des formes vivantes et efficaces d'agitation, réagir rapidement aux événements, faire preuve du maximum de souplesse, se servir des moyens d'action les plus divers, selon le niveau politique des différentes couches de travailleurs, telles sont les tâches du jour sur ce terrain. Seul, un revirement énergique dans les méthodes de l'agitation (dans les conditions légales comme dans celles de l'illégalité), en s'appuyant sur l'initiative active des masses permettra une meilleure pénétration de l'idée de la solidarité de classe dans les masses.

5. Les méthodes les plus importantes du travail de masse, c'est l'*agitation, tant individuelle que collective*. Loin de s'opposer au travail général de masse, elle est au contraire la condition préalable de la conquête des masses. L'agitation quotidienne à l'usine, au village, à la maison, parmi les amis et connaissances, dans la rue, etc., est le moyen de diffuser systématiquement notre influence. Ces formes d'agitation doivent être employées même dans les conditions les plus difficiles, dans l'illégalité complète ou partielle.

6. Tout en faisant des soirées de masse, des meetings, des discussions, des conférences, etc., il faut, plus activement que jamais, employer les autres formes efficaces d'agitation de masse, avant tout, toutes espèces de manifestations, de réunions volantes, de groupes de discussion dans les usines, à la porte des fabriques, dans les bureaux de placement, devant les prisons, à l'intérieur et devant les palais de justice, auprès des postes de police, auprès des hôpitaux pénitentiaires, à l'occasion de l'enterrement des révolutionnaires tués, devant les consulats et les ambassades, etc. Il faut profiter de la façon la plus large des procès publics et des instructions judiciaires et utiliser la correspondance de masse avec les détenus et leurs familles organisée par le S. R. I. Les sections illégales doivent également se servir de ces formes et méthodes en tenant chaque fois compte des conditions locales et des possibilités.

Il faut prêter une attention sérieuse à l'agitation par l'image, en se servant du dessin, de la caricature, des tableaux lumineux, des films, des portraits des détenus politiques, des affiches, en particulier pour l'action parmi les couches les plus arriérées de travailleurs. Les excursions de masse des ouvriers des villes dans les villages voisins, le lancement de tracts spéciaux, multipliés à la *Ronéo*, de lettres et d'appels, toutes ces méthodes doivent être employées dans le travail de masse parmi les paysans travailleurs.

Le Congrès attire l'attention de toutes les sections et de toutes les organisations sœurs sur le rôle exceptionnel que le travail de liaison internationale a pour le renforcement de la solidarité internationale de classe. Le parrainage, la liaison internationale entre les sections, l'émulation révolutionnaire, l'envoi de délégations en U.R.S.S., sont des formes à développer le plus possible et à enrichir par le contenu et l'expérience du travail de masse des organisations du S. R. I.

Les sections et les organisations sœurs ne doivent pas perdre de vue le travail de masse parmi la génération grandissante et les enfants. Elles doivent contribuer à leur éducation internationale par leur travail actif dans les rangs du S. R. I.

Pour activer le travail de masse, il faut se servir des groupes d'agit.-prop., de l'Association Internationale du théâtre révolutionnaire, là où ils existent, et des autres organisations dramatiques ouvrières.

Les campagnes

7. Les campagnes, étant une forme concentrée du travail de masse, sont un des moyens les plus importants pour la mobilisation des masses sous les mots d'ordre du S. R. I. Les meilleurs exemples de campagnes comme puissant moyen de lutte contre la terreur blanche et le fascisme, c'est les campagnes Sacco et Vanzetti, Scottsborough et

Mooney-Willings. Les campagnes du S. R. I. prennent leur importance du fait qu'en mobilisant les grandes masses contre la terreur blanche et la justice de classe bourgeoise, elles ont en même temps fait acquérir à nos organisations une nouvelle expérience du travail et ont contribué à l'éducation politique de masse des militants. Cependant, on ne peut pas faire n'importe quel travail de masse à l'aide des campagnes. Si les campagnes sont trop nombreuses, l'efficacité de cette arme peut disparaître. C'est pourquoi il ne faut faire de campagnes que dans les cas particulièrement importants, exigeant une mobilisation rapide de tous les moyens d'agitation.

8. L'essentiel, pour les organisations du S. R. I., est de réagir rapidement aux événements politiques, aux actes de réaction fasciste, aux sentences de la justice de classe bourgeoise. La difficulté d'acheminer rapidement les directives de la direction centrale, surtout dans les conditions de l'illégalité, fait que les organisations de base doivent déployer le maximum de souplesse, d'initiative et d'activité pour l'organisation des campagnes urgentes ou imprévues d'aide et de solidarité.

La croissance de la terreur blanche a ceci de particulier que la terreur s'exerce de plus en plus souvent à l'usine même, dans la rue, au domicile des camarades, dans les villages, etc. Un des moyens de conquérir les grandes masses et de préparer les conditions pour le renforcement de l'organisation du S. R. I., dans les villes comme dans les campagnes, c'est d'y réagir par une *campagne locale*.

9. Le Congrès propose de donner un caractère de masse plus grand aux journées révolutionnaires annuelles du S. R. I. : 18 mars, 12 décembre, campagne pour le Noël des détenus, pour le secours d'hiver, ainsi qu'aux campagnes internationales générales : 1er mai, 1re août, 7 novembre, etc., en s'en servant comme du moyen le plus important pour populariser l'idée de la solidarité de classe parmi les couches différentes de travailleurs. Notre action à l'occasion de certains événements (grèves de la faim, menace de condamnation à mort de militants révolutionnaires, activité des cours martiales, etc.) ne doit pas affaiblir ces campagnes périodiques, mais être une occasion de les concrétiser et de donner à ces campagnes une base plus large.

10. Les campagnes n'ont pas seulement besoin d'être organisées selon un plan et d'être soigneusement préparées, elles doivent aussi être systématiquement contrôlées au cours de leur exécution. Par le contrôle de l'exécution des tâches, on peut, au cours même de la campagne, corriger éventuellement les défauts et les fautes. Les campagnes ont besoin d'être dirigées, au cours de l'action même, par le Comité Exécutif et par les organes dirigeants locaux. Les mots d'ordre lancés doivent être d'actualité, ils doivent être précis au point de vue politique, être concrets et liés avec les tâches générales du S. R. I.

La propagande

11. Le travail de propagande du S. R. I. doit contribuer tant à élever le niveau politique et théorique des masses des adhérents qu'à la formation générale des cadres du S. R. I. dans toutes les questions

du travail de masse et du travail d'organisation des sections. Le Congrès propose de mettre fin à la faiblesse actuelle de toutes les formes de propagande et de mobiliser toutes les forces pour l'organisation de la propagande avec les buts suivants :

a) La création de groupes théoriquement préparés de *l'actif de base* du S. R. I. : dirigeants des groupes d'usine, membres des comités de base et des cellules, activistes parmi les chômeurs, les jeunes, les enfants, *les femmes travailleuses*, trésoriers, collecteur, etc.

b) La formation de cadres dirigeants des secteurs du travail du S. R. I. : membres de comités régionaux, dirigeants des sections de travail du S. R. I., etc.

La propagande du S. R. I. doit, dans le plus bref délai, assurer une bonne direction et une bonne qualité de l'agitation dans les villes et dans les campagnes.

12. La propagande du S. R. I. doit viser à faire connaître aux activistes de base toutes les questions fondamentales du mouvement révolutionnaire à l'heure actuelle : la lutte entre les deux systèmes : le système du socialisme en construction et le système du capitalisme en putréfaction, le caractère de classe de l'Etat bourgeois, la terreur blanche, et le fascisme en tant qu'instrument de la domination de la bourgeoisie. La propagande, élevant le niveau politique des activistes, contribuera à faire comprendre aux masses le mouvement du S. R. I. et les méthodes actuelles de lutte contre la réaction fasciste.

Pour renforcer ces tâches, il faut :

a) Intensifier la publication des matériaux pour les orateurs qui ont à faire des discours dans les groupes de base sur les questions actuelles de la lutte de classe ;

b) Organiser un réseau de cours du soir, de cercles pour les orateurs et d'écoles de courte durée ayant un programme différencié, ainsi que des jours spéciaux d'étude pour les différentes catégories de membres du S.R.I., avec la participation des travailleurs sympathisants au S. R. I.

c) Faire des cycles de conférences sur des sujets déterminés pour les activistes des grandes usines et des organisations régionales ;

d) Organiser des consultations permanentes sur les questions de propagande dans tous les organes de presse du S. R. I., en particulier dans les bulletins spéciaux pour l'actif ;

e) Rattacher les propagandistes à des membres des groupes de base dans le but de les aider à s'instruire et de relever leur niveau théorique ;

f) Développer les formes les plus élémentaires de l'enseignement et des consultations par correspondance, principalement pour toucher des masses assez considérables de l'actif de base.

La presse

13. Le Congrès souligne que le succès des tâches qui incombent au S. R. I. dépendent en grande partie de la bonne organisation et du bon fonctionnement de la presse. Le Congrès constate que certaines organisations ont fait quelques progrès à cet égard (U.R.S.S., France, Allemagne, Etats-Unis), et que malgré les conditions difficiles de certaines section illégales (Pologne, Roumanie, Italie, Japon, Chine), la presse du S. R. I. a contribué à renforcer le travail. Mais, dans la plupart des organisations, la presse demeure au-dessous des tâches accrues et des conditions actuelles de la lutte de classe.

Le Congrès signale à toutes les organisations la nécessité d'un revirement en vue d'activer le travail de la presse. Tout en renforçant la presse du S. R. I., il faut faire plus de place dans la presse quotidienne, syndicale, dans les journaux et périodiques des différentes organisations sportives, culturelles, dans la presse des jeunes, dans les journaux d'usine, dans les journaux muraux, à l'information sur l'activité du S. R. I., à la lutte contre la terreur blanche et la réaction capitaliste.

Le Congrès pose devant les sections et les organisations sœurs les tâches suivantes dans le domaine de la presse :

a) Les sections doivent absolument parvenir à publier un organe autant que possible périodique (journal ou revue). Cet organe doit faire connaître les tâches actuelles de l'organisation, expliquer que la terreur blanche est instrument de la domination de classe de la bourgeoisie, mobiliser les masses pour la lutte contre les guerres impérialistes et pour la défense de l'U.R.S.S. Les matériaux publiés dans ces organes de presse doivent l'être sous une forme vivante et populaire, contenir des faits concrets, des illustrations, des photographies, etc. Il faut faire connaître la terreur blanche non seulement dans son pays, mais dans le monde entier, insister sur le caractère international et la solidarité de la lutte de classe des travailleurs de tous les pays. Les sections et les organisations sœurs doivent désigner les camarades les plus forts au point de vue théorique et les plus capables pour diriger ces organes, et en général pour le travail dans la presse.

b) Il faut intensifier énergiquement la publication de brochures populaires bon marché, autant que possible illustrées, ainsi que de tracts, adaptés au niveau politique des catégories les plus variées de travailleurs : ouvriers d'industrie, chômeurs, paysans, intellectuels, marins, minorités nationales, etc. ;

c) Il faut activer la publication de brochures spéciales et de matériaux pour l'actif des comités de base et des groupes sur les questions du travail pratique d'organisation et pour l'échange de l'expérience des organisations locales.

Il faut renforcer le travail de masse dans la presse par la création d'un réseau de correspondants ouvriers et paysans, l'organisation de soirées de lecteurs, etc. Il faut particulièrement porter l'attention sur la diffusion des publications du S. R. I., s'appliquer à faire pénétrer les imprimés du S. R. I. dans toutes les couches de travailleurs, en se servant pour cela de toutes les organisations de masse des travailleurs : syndicats, sociétés culturelles, etc. La diffusion de la littérature doit être considérée comme une partie intégrante de tout le travail de masse du S R. I.

Pour renforcer le travail de la presse, les comités centraux créent des sections de la presse et, là où c'est possible, des services d'édition spéciaux.

L'organisation de l'agitation et de la propagande

14. Tout le travail d'organisation de la propagande et de l'agitation a besoin d'être constamment guidé et surveillé par les organes dirigeants du S. R. I. A tous les échelons de l'organisation, des camarades spécialement désignés doivent diriger ce travail. Des sections ou des commissions d'agitprop. doivent être constituées dans tous les organes dirigeants. Afin de toucher un plus grand nombre de travailleurs et de mieux atteindre les buts qu'on s'est fixé, il faut établir un contact plus étroit avec le travail de masse des autres organisations de travailleurs.

Les sections et les organisations sœurs, se servant des possibilités d'action légale et les combinant avec l'action illégale, doivent faire en sorte que leur travail de masse ait pour résultat un renforcement de leurs organisations, et doivent se fixer comme but le recrutement permanent de nouveaux adhérents et la création de nouveaux cadres de militants.

Le Congrès exprime la ferme conviction que les sections du S. R. I., après avoir amélioré tout leur travail d'éducation internationaliste, deviendront de véritables organisations de masse et de puissants moyens de front unique.

RÉSOLUTION sur l'aide aux victimes de la terreur blanche et le parrainage des prisonniers politiques

L'accroissement de la réaction fasciste et de la terreur blanche, l'aggravation systématique du régime des prisons pour les détenus politiques et la vague croissante de l'émigration politique exigent que toutes les sections et organisations sœurs du S. R. I. s'attachent plus que jamais à venir en aide aux prisonniers du capital et à leurs familles. L'accentuation des luttes de classe dans les pays capitalistes et coloniaux, par suite de la crise économique mondiale et de l'offensive du capital contre les intérêts vitaux des masses travailleuses, augmente de plus en plus le nombre des victimes dans les rangs du prolétariat et des paysans en lutte. D'où la tâche d'une intensification de l'aide à assurer et d'une amélioration résolue du travail de parrainage. A cet effet, le Congrès mondial du S. R. I. invite les sections et organisations sœurs à réaliser les mesures suivantes :

Les principes de notre aide et les tâches immédiates des sections dans ce domaine

1. L'aide prêtée aux victimes de la terreur blanche, à leurs familles et à leurs enfants, ainsi qu'aux émigrés politiques, doit se baser sur les principes déjà établis. Notre aide doit viser les prisonniers politiques et leurs familles, les familles de ceux qui sont tombés dans les luttes de classe et de libération nationale, ceux qui ont été blessés ou mutilés dans les collisions avec la police, les détachements fascistes, etc... ou déportés pour leur activité politique révolutionnaire, ainsi que les émigrés politiques et les prisonniers politiques libérés, ces derniers devant recevoir une aide temporaire. Le Congrès rappelle

à toutes les organisations du S.R.I. que notre aide n'est accordée qu'à ces catégories de travailleurs, sans distinction d'affiliation politique.

2. L'accentuation des luttes économiques du prolétariat et le développement des luttes grévistes donnent lieu à de nombreuses arrestations et collisions avec de nombreuses victimes. Le Congrès attire l'attention des sections sur la nécessité de venir en aide aux victimes des luttes grévistes, aux personnes arrêtées et blessées, ainsi qu'à leurs familles et aux familles de ceux qui ont été tués au cours des luttes et actions révolutionnaires, en se basant sur les principes établis de notre aide.

3. L'accroissement de la menace de guerre et d'intervention contre l'U.R.S.S. suscite une résistance de plus en plus marquée des masses travailleuses. Le nombre des victimes de la lutte antiimpérialiste et antimilitariste augmente. Le Congrès attire l'attention des sections sur la nécessité de renforcer sérieusement l'aide aux soldats, aux matelots et aux autres travailleurs arrêtés ou blessés dans la lutte contre la boucherie impérialiste qui se prépare.

4. Dix années d'expérience dans le domaine de l'aide matérielle morale et juridique aux victimes de la terreur blanche marquent des résultats importants obtenus sous ce rapport par l'Exécutif du S. R. I. et les sections Le Congrès constate avec satisfaction l'accroissement de notre aide, l'intensification des collectes et souscriptions au profit des prisonniers politiques (Allemagne, France, etc...), la réalisation de campagnes de secours spéciales (collectage d'objets divers, de produits alimentaires, etc...), une organisation meilleure de notre aide dans un certain nombre de sections illégales. Le Congrès note que cette intensification de notre aide montre le développement de l'agitation et propagande de masse du S. R. I., qui a permis à un certain nombre de sections d'assurer par leurs propres moyens l'aide nécessaire aux victimes de la terreur blanche et à leurs familles. Néanmoins, l'aide prêtée actuellement ne peut encore être considérée comme suffisante.

5. Les sections et organisations du S. R. I. doivent s'efforcer d'élargir le cercle des travailleurs de la ville et de la campagne contribuant, sous une forme ou sous une autre, à aider les victimes de la terreur blanche et leurs familles.

Dans ce but, le Congrès estime qu'il est nécessaire :

a) Que les organisations du S. R. I. créent dans les usines, à la campagne, etc., des commisisons ou comités spéciaux de secours dans chaque cas donné de terreur fasciste, entraînant dans le travail de ces commissions et comités les syndicats, les coopératives, les sociétés sportives et autres organisations de masse des travailleurs et utilisant les comités en tant qu'organisations du front unique à la base qui permettent au S. R. I. d'élargir son influence parmi les masses;

b) Il y a lieu d'attirer spécialement l'attention de toutes les sections du S. R. I. sur la conquête des larges masses paysannes. On organisera parmi elles des collectes en nature, des journées de travail spéciales, l'ensemencement de parcelles du S. R. I., etc., en faveur

des victimes de la terreur blanche et de leurs familles. Il faut entraîner dans l'aide aux victimes de la terreur blanche un cercle plus large de forces culturelles sympathisantes du S. R. I., des médecins notamment pour l'organisation des soins médicaux aux victimes de la terreur blanche.

6. Le Congrès estime nécessaire d'assurer une centralisation stricte des fonds recueillis pour les victimes de la terreur blanche en vue d'une répartition égale de ces fonds dans les différents pays et différentes régions de chaque pays, tenant compte en même temps, dans chaque cas, des conditions spéciales du pays ou de la région où se trouve la prison..

Dans l'aide aux familles des prisonniers politiques, il faut supprimer l'inégalité de répartition pour les différents pays et régions. Les sections doivent à cet effet établir des normes déterminées.

7. Le Congrès fait un devoir à toutes les sections et organisations d'appliquer une discipline financière stricte, sur la base des directives du Comité Exécutif. Les fonds recueillis pour les victimes de la terreur blanche ne doivent en aucun cas être affectés à d'autres buts. Le Congrès exprime la ferme certitude que sur la base du travail d'organisation et d'éducation internationale de masse, les sections du S. R. I. pourront, à bref délai, renforcer considérablement leur aide aux victimes de la terreur blanche croissante.

Le parrainage des prisonniers politiques

8. Le Congrès croit devoir constater tout d'abord le travail très considérable accompli dans le domaine du parrainage durant les dix années qui viennent de s'écouler par la section soviétique du S. R. I. La section du S. R. I. de l'U.R.S.S. exerce son parrainage sur les détenus politiques de 267 prisons des pays capitalistes. Depuis la deuxième conférence internationale (1927) le S. R. I. de l'Union a adressé aux prisonniers des pays capitalistes 9.930 lettres. Ce travail montre les succès énormes réalisés dans le domaine de l'éducation internationale des masses travailleuses de l'Union soviétique, ainsi que du renforcement de la liaison internationale. Dans certains pays du capital on note un revirement dans le domaine du travail du parrainage (Allemagne, Autriche, France, Suisse, Etats-Unis). Néanmoins, dans ce dernier pays, le parrainage des prisonniers politiques de l'Amérique latine n'a pas été suffisamment développé.

9. Toute l'expérience du parrainage confirme son énorme importance morale et matérielle pour les prisonniers du capital et pour la consolidation de la liaison internationale. Attachant une importance extrême au travail de parrainage, le Congrès invite toutes les sections à intensifier résolument ce travail à l'échelle nationale et internationale. A cet effet, le Congrès estime nécessaire :

a) Que chaque section s'efforce d'organiser le parrainage des prisonniers du capital tant par les comités et groupes du S. R. I. que par les différents syndicats, usines et institutions en entretenant une

correspondance régulière, en pratiquant l'envoi de littérature et le collectage de fonds et d'objets pour les prisonniers politiques parrainés.

Le Congrès fait un devoir aux sections travaillant dans les conditions légales de prendre le parrainage des prisonniers politiques non seulement de leurs pays respectifs, mais des autres pays également, où la terreur blanche sévit avec une violence beaucoup plus grande.

Le Congrès recommande en particulier aux organisations du S.R.I. dans les métropoles de prendre le parrainage des prisonniers politiques des pays coloniaux (section aglaise pour les prisonniers politiques de l'Inde, de la Palestine, de l'Egypte, etc...);

b) Etant donné que la correspondance avec les prisonniers politiques maintient le moral des prisonniers du capitalisme et constitue en même temps une excellente méthode de travail éducatif de masse, il est nécessaire, beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, de donner un contenu concret aux lettres envoyées, en y exposant d'une part, à l'aide d'exemples concrets, la vie des prisonniers politiques et, d'autre part, la lutte des travailleurs dans le pays du capital et les succès de l'édification socialiste dans l'U.R.S.S.

Le Congrès fait un devoir aux sections d'assurer une liaison permanente avec les prisonniers politiques parrainés, d'organiser une correspondance régulière, l'expédition en temps voulu des lettres et la remise de ces lettres à destination, observant le principe de l'envoi des lettres par l'intermédiaire des organisations centrales, lesquelles doivent utiliser non seulement les possibilités illégales, mais les possibilités légales également pour la remise des lettres aux destinataires (comme par exemple l'envoi de lettres durant les campagnes pour la libération de tel ou tel détenu politique, durant son procès, à l'occasion de l'anniversaire du jour de sa naissance ou de fêtes diverses, etc...);

c) Le Congrès estime nécessaire de faire participer les grandes masses à la correspondance avec les prisonniers politiques en publiant les lettres reçues dans la presse, en les faisant connaître à des réunions de masse dans les usines, etc... et en engageant les masses à y répondre. De plus, il faut donner dans la presse des informations régulières sur la situation dans les prisons, sur la lutte des prisonniers politiques parrainés pour leurs droits sur le travail du S.R.I. pour la défense des militants révolutionnaires parrainés et de leurs familles.

10. Le travail de parrainage des sections du S.R.I. ne doit pas se limiter au parrainage des prisonniers politiques et des victimes de la terreur blanche.

D'autres objectifs importants se présentent encore:

a) Le parrainage des enfants des prisonniers politiques et des victimes de la terreur blanche et celui des maisons d'enfants du S.R.I.

b) Le parrainage des familles des prisonniers du capital.

c) Le parrainage des vétérans de la révolution prolétarienne et du mouvement de libération nationale.

d) Le parrainage des différentes organisations du S.R.I.

11. Dans le domaine du parrainage des enfants des prisonniers politiques, un certain nombre de bons résultats sont à enregistrer. La section de l'U.R.S.S. a pris à sa charge cent trois enfants de prisonniers politiques répartis entre les maisons d'enfants. Le Congrès salue l'initiative de la section du S.R.I. de l'U.R.S.S. pour la construction à Ivanovo-Voznessensk d'une maison d'enfants internationale qui portera le nom de la camarade Stassova. Il recommande aux autres sections, dans la mesure de leurs forces et possibilités concrètes, de tirer parti de la grande expérience de l'U.R.S.S. dans l'aide aux enfants des prisonniers du capital.

Les maisons d'enfants du S.R.I. qui existent ou sont en voie d'organisation doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de l'organisation.

12. Outre les mesures spéciales de parrainage des enfants des prisonniers du capital, il est nécessaire de renforcer le travail d'éducation politique parmi les familles des détenus politiques parrainés, les entraînant dans le travail du S.R.I., pratiquant le parrainage de la famille du prisonnier politique par différents comités et cellules (participation des membres de la famille à la lutte contre la terreur blanche, aux soirées de parrainage, aux collectes et souscriptions, aux meetings, à la création de « comités de secours » comprenant les membres de la famille des prisonniers du capital, etc.).

13. Le Congrès approuve la décision de la section soviétique du S.R.I. sur la construction en U.R.S.S. d'une maison des vétérans de la révolution prolétarienne et du mouvement de libération nationale. Il recommande à toutes les sections du S.R.I. de contribuer à l'aide prêtée aux vétérans de la révolution.

14. Le parrainage des organisations du S.R.I., qui constitue un des moyens importants de renforcement de la liaison internationale du S.R.I., doit aussi être considérablement élargi.

Il faut obtenir que les organisations fortes aident les organisations faibles, que les sections du S.R.I. dans les métropoles prennent le parrainage des sections faibles des colonies, etc... La correspondance entre les organisations du S.R.I. en vue d'un échange d'expérience, des conférences communes de fonctionnaires, l'établissement d'une liaison directe par l'envoi de brigades, ainsi que d'autres formes du travail de parrainage, doivent entrer dans la pratique de l'activité quotidienne.

15. Le Congrès recommande de développer largement l'émulation révolutionnaire entre les sections en vue de la meilleure organisation du travail de parrainage, entraînant dans cette émulation les échelons de base (nombre de lettres envoyées et d'organisations exerçant le parrainage, montant des fonds recueillis, nombre de réunions spéciales organisées, etc.). Il recommande également un échange permanent de l'expérience du travail de parrainage entre les sections territorialement voisines surtout (France et Allemagne par exemple). Il est nécessaire d'organiser l'émulation entre les sections du S.R.I. des métropoles et des colonies, entre celles des pays ayant des points de contact au point de vue économique et politique, ainsi qu'au point de vue de la produc-

tion. Cette dernière forme d'émulation permettra d'exposer d'une manière plus complète la vie et la lutte des travailleurs de l'U.R.S.S. dans les conditions de l'édification du socialisme et celles des travailleurs des pays capitalistes dans les conditions de la crise économique mondiale. Le Congrès fait un devoir aux sections du S.R.I. d'accorder une grande attention aux questions du parrainage et de la liaison internationale dans la presse, à utiliser plus largement les diverses délégations envoyées en U.R.S.S. par les sections du S.R.I., en assurant la participation ultérieure des membres de la délégation au travail pratique du S.R.I. dans le domaine du parrainage.

A cet effet, les sections doivent opérer avec soin le choix des délégués, attirant davantage l'ouvrier du rang et leur donner préalablement des instructions en vue du voyage, etc.

Attachant une grande importance à la conclusion de contrats d'émulation révolutionnaires, il faut instituer comme règle de contrôle, une vérification systématique de tous les engagements stipulés dans les contrats. Il faut établir régulièrement et en temps voulu les résultats obtenus et organiser une information mutuelle sur l'exécution des stipulations du contrat.

16. Le Congrès note avec satisfaction que durant les dix années qui viennent de s'écouler, on a pu, grâce au travail plein d'abnégation de la masse des membres et des organisations du S.R.I., conserver pour les luttes à venir des milliers de militants révolutionnaires. Le Congrès invite toutes les sections et organisations du S.R.I à renforcer davantage encore l'aide aux prisonniers du capital et à leur familles. A l'offensive du capital, au déchaînement de la terreur blanche fasciste, les organisations du S.R.I., dans le monde entier, répondront en décuplant et centuplant leur effort pour aider les soldats de la révolution. C'est là une des tâches les plus importantes du S.R.I.

RÉSOLUTION
sur l'organisation de l'aide juridique

L'accentuation de la justice de classe et la terreur blanche

1. La période actuelle est caractérisée par la fin de la stabilisation capitaliste, par l'approche des luttes révolutionnaires décisives et de nouvelles guerres. Pour empêcher les luttes révolutionnaires et pour préparer et réaliser les nouvelles guerres, la bourgeoisie accentue sa justice de classe et recourt de plus en plus à l'arme de la terreur blanche. Les organisation révolutionnaires, leurs réunions et leur presse sont interdites; des ouvriers, des paysans et des intellectuels sont arrêtés, blessés et assassinés par milliers non seulement pour leur action révolutionnaire mais souvent même pour « pensée subversive »; les grèves et les autres mouvements des couches travailleuses de la population sont étouffés dans le sang par la police, la gendarmerie et l'armée; le régime des prisons pour les prisonniers politiques est aggravé de jour en jour, dans le but d'anéantir physiquement les militants révolutionnaires. Les dernières traditions du libéralisme dans la question du droit d'asile ont été détruites dans tous les pays capitalistes.

La bourgeoisie renie ses propres lois sans aucune considération et se sert de plus en plus de l'arme de la répression extra judiciaire.

Le nombre des victimes politiques des tribunaux ordinaires et spéciaux augmente et cependant le nombre des victimes de la répression extra judiciaire augmente encore davantage. La férocité de la bourgeoisie impérialiste et indigène est si grande que la cadence des tribunaux ordinaires et même extraordinaires ne suffit plus; les méthodes de terreur-blanche: fusils, mitrailleuses et les bombes de la police et de la gendarmerie avec leur équipement moderne sont utilisés dans une mesure de plus en plus grande.

2. Les bandes d'assassins fascistes et autres sont épargnées par la police et la justice parce qu'elles sont les organes auxiliaires des gouvernements fascistes ou « démocratiques ». Parfois sous l'indignation et la pression des masses travailleuses, les juges sont obligés de condamner apparamment à de lourdes peines des fascistes ayant commis des brutalités, peines qui, cependant, sont rapidement annulées ou non appliquées.

3. Aussitôt après la guerre, la bourgeoisie s'appuyait en premier lieu sur la dictature militaire pour anéantir le mouvement révolution-

naire (soulèvement spartakiste, République soviétique de Bavière, Hongrie, Finlande, etc.). En même temps, la bourgeoisie reconnut que la dictature militaire, comme régime permanent n'était pas viable et procéda à l'organisation du mouvement fasciste (Italie, Hongrie, Bulgarie, etc.).

4. Pendant la période de la stabilisation relative du capitalisme, la bourgeoisie utilisa à nouveau plus fréquemment ses tribunaux ordinaires, sans cependant renoncer partout au régime exceptionnel (pays balkaniques, Hongrie, état de siège en Bessarabie, etc.). Des réformes juridiques furent réalisées dans beaucoup de pays (nouveau code criminel en Italie, en Yougoslavie, etc.), réformes ayant pour but la légalisation et la codification de toutes les mesures et lois d'exception. L'exception devient la règle et des lois d'exception nouvelles (pays balkaniques) sont créées.

5. Le S.R.I. lutte contre la justice bourgeoise de classe sous quelque forme qu'elle se présente (tribunaux ordinaires, jury, tribunaux exceptionnels, etc.); toutefois, sans qu'il en soutienne plus particulièrement une de ces formes contre l'autre, le S.R.I. doit lutter résolument contre l'aggravation du système judiciaire en vigueur, notamment contre la suppression du jury.

6. La bourgeoisie veut maintenir à tout prix son système de domination et essaye de le faire par une aggravation de la justice de classe, par la fascisation, par la terreur blanche et par la démagogie politique. Là où il y a encore des restes de la soi-disant démocratie bourgeoise, ces restes se développent à un rythme accéléré vers les formes fascistes de la domination bourgeoise de classe.

La bourgeoisie n'a jamais défendu d'autres intérêts que les intérêts de sa classe, et en aucun cas, la bourgeoisie ne peut défendre sa terreur par des allusions à l'emploi des mesures de force dans le pays de la dictature prolétarienne envers les contre-révolutionnaires et les éléments nuisibles.

Ce n'est pas la forme extérieure — l'utilisation de la violence — mais le contenu de classe qui doit être considéré et ce contenu montre qu'en Union soviétique la violence est dirigée contre une classe historiquement condamnée qui ne constitue qu'une minorité infime de la population et qui cherche à arracher à la grosse majorité de la population ses droits conquis. Dans les pays capitalistes, par contre, la violence est dirigée contre la grosse majorité de la population pour le maintien des privilèges pour une minorité d'exploiteurs et de profiteurs.

Dans les premières années de sa domination, la bourgeoisie s'est servie aussi de l'arme de la terreur pour briser la résistance contre-révolutionnaire de la féodalité en déchéance. Ces mesures de terreur n'avaient pas un caractère réactionnaire mais un caractère progressif, tout comme la violence contre les éléments nuisibles et les contre-révolutionnaires en Union soviétique.

7. La tâche des sections du Secours Rouge International et des organisations sœurs est de lutter contre les tentatives de voiler le caractère réactionnaire de la justice bourgeoise de classe et de la terreur blanche, et de soutenir activemnet la lutte d'émancipation des classes

et des nationalités opprimées, particulièrement par l'organisation d'action de solidarité pour le secours aux victimes de la terreur blanche et de la justice bourgeoise de classe comme par exemple l'organisation des campagnes nationales et internationales contre les assassinats et les arrestations, contre les condamnations de terreur des tribunaux ordinaires et exceptionnels, contre l'interdiction des journaux d'organisations et de réunions des révolutionnaires et national-révolutionnaires, contre les expulsions et extraditions des révolutionnaires étrangers des pays capitalistes, contre le régime barbare des prisons et contre la terreur des bandes fascistes et d'organisations similaires.

L'aide juridique en tant que forme de solidarité

8. Une des formes de solidarité du S.R.I. est l'organisation de *l'aide juridique*. C'est précisément parce que l'aide juridique est considérée par le S.R.I. comme une des formes d'action de solidarité, qu'elle est accordée non seulement aux membres de nos organisations mais à toutes les victimes de la terreur blanche et de la justice bourgeoise de classe.

Certaines sections du S.R.I. ont considéré l'aide juridique comme une question technique des juristes professionnels et non pas comme une forme spéciale de l'action de solidarité qui, d'après les conditions concrètes, doivent être combinées avec les autres formes de l'action de solidarité. C'est ainsi que beaucoup de travailleurs ont acquis une fausse conception de l'aide juridique. Cette conception d'après laquelle l'aide juridique n'est qu'une question professionnelle laissée aux soins des juristes *conduit à une passivité dans la direction des procès, propage l'illusion que la justice n'a pas de caractère de classe et que les procès politiques ne sont pas une forme de la lutte de classe.*

Dans la période actuelle d'aggravation de la justice de classe, le rôle des avocats est plus restreint que jamais. L'augmentation du nombre des procès politiques crée une telle situation qu'il devient également de plus en plus difficile aux organisations du S.R. de désigner un avocat pour chaque procès. Pour cette raison aussi, il faut lutter énergiquement contre la conception que l'aide juridique ne peut être réalisée que sous forme de la désignation d'avocats.

L'acquittement de cinq marins de Calvi par le Tribunal militaire de Toulon et l'acquittement de quatre ouvriers menacés de la peine de mort par le tribunal exceptionnel de Berlin sont des preuves que l'action de masse en dehors du tribunal peut avoir un effet sur la justice bourgeoise.

La conception que le procès politique est du seul domaine des juristes conduit à négliger l'action des masses.

9. Lorsque l'aide juridique ne fut pas considérée comme une forme de l'action de solidarité, mais comme une question technique réservée aux juristes professionnels, d'autres difficultés ont surgi qui ont empêché les organisations du S.R. de réaliser leurs tâches. De grandes dépenses furent faites pour les avocats, dépenses qui souvent constituèrent plus de 50 % des dépenses totales de secours, mettant

les organisations du S.R. devant des difficultés financières et les rendant incapables de soutenir matériellement les victimes de la terreur blanche et leurs familles, de mener les campagnes d'agitation et les travaux d'organisation.

10. En liaison avec cette question se pose celle du *payement des cautions, des frais de justice et d'amendes.*

L'expérience des sections et organisations sœurs qui ont payé des cautions, des frais de justice et des amendes démontre que les tribunaux ont condamné de plus en plus à de nouvelles amendes et à des cautions toujours plus élevées.

Le S.R.I. doit employer l'argent recueilli pour le soutien matériel des victimes de la terreur blanche et de la justice de classe bourgoise et doit refuser par principe le payement des cautions, des frais de justice et d'amendes.

Lorsque le non-paiement des cautions, d'amendes ou de frais de justice prolonge la détention préventive ou l'emprisonnement, le S.R.I. doit mener une campagne énergique et démontrer le caractère de classe de ces mesures, en faisant ressortir que la situation matérielle mauvaise des travailleurs les empêche de payer les cautions, les frais de justice et les amendes. Ces mesures signifient donc en fait : *L'emprisonnement pour cause de pauvreté.*

La défense devant le tribunal

11. La nécessité de garder au procès politique son caractère de classe et d'en faire une arme dans l'action de solidarité en mobilisant les larges couches travailleuses, ainsi que d'autre part, l'impossibilité croissante de désigner un avocat dans chaque cas de persécution politique, fait un devoir à toutes les sections et organisations sœurs de prendre comme règle *l'organisation de l'auto-défense devant le tribunal.*

L'accusé doit évidemment prendre comme attitude de ne pas fournir d'éléments permettant aux juges de le condamner ou d'inquiéter d'autres personnes. Il faut que dans la salle du tribunal il agisse comme le représentant de la classe dont il défendrait les intérêts par son action, qui seule compte pour lui. Par cette attitude, l'accusé rendra plus facile la mobilisation des masses pour sa défense.

Le rôle de l'avocat

12. L'auto-défense doit être considérée comme la règle générale pour la conduite du procès. Cependant, il serait erroné de l'appliquer mécaniquement sans considérer les conditions concrètes de chaque cas individuel de poursuites. Dans certains cas, l'assistance d'un avocat est nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit des cas juridiquement compliqués ou lorsqu'il est question d'un procès de masse avec plusieurs accusés, et enfin, dans tous les cas qui ont une grande importance politique et où il est possible de dénoncer les machinations de la justice de classe par l'intervention des avocats et de faire ainsi une grande campagne d'éclaircissement parmi les masses.

Partout le S.R.I. lutte pour le libre choix de l'avocat par l'inculpé et pour le paiement des honoraires par l'Etat. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des avocats librement choisis aux frais de l'Etat, la direction du S.R.I. désignera un défenseur d'accord avec l'accusé et sur la proposition de la Commission juridique. L'envoi d'avocats dans d'autres pays ne peut être fait qu'en accord avec l'Exécutif.

13. Lorsque la direction du S.R. a décidé de désigner un avocat, elle doit examiner avec lui, en détail, la conduite du procès, surtout les tâches auxquelles il doit se limiter.

L'avocat devra, en général, se limiter à la défense juridique et ne pourra en aucun cas aller à l'encontre de la défense politique de l'accusé.

Fréquemment des avocats cherchent à obtenir l'acquittement en faisant apparaître l'accusé comme irresponsable ou en général, cherchent à atténuer l'importance des idées et des actions de l'accusé. Une telle attitude de la part des avocats est inadmissible, parce qu'ainsi, l'accusé peut être discrédité devant les masses, affaiblissant la mobilisation de celles-ci pour la défense de l'accusé.

L'avocat doit prouver que l'accusation n'est pas motivée juridiquement, il doit faire ressortir toutes les faiblesses et toutes les contradictions de l'acte d'accusation et prouver que la bourgeoisie viole ses propres lois quand il s'agit de frapper des militants révolutionnaires.

Pour la désignation d'avocats, il faut utiliser ceux qui sont membres du Secours Rouge ou qui tout au moins sympathisent avec l'action du Secours Rouge et qui sont complètement d'accord avec la direction du procès en liaison avec le mouvement de masse.

Les avocats doivent également considérer l'aide juridique comme une forme de solidarité et par conséquent plaider bénévolement ou pour des honoraires modestes.

La mobilisation de masse pour le soutien de l'accusé

14. La façon la plus certaine pour obtenir l'acquittement de l'accusé est la mobilisation de masse avant et pendant le procès. La conception consistant à considérer le procès comme une question purement juridique restant dans le cadre de la salle d'audience doit être résolument rejetée. Il est de notre devoir, au contraire, de sortir de ce cadre et de faire du procès politique la cause de tous les travailleurs. C'est pourquoi le S.R. doit toujours lutter pour la publicité des procès, dans de grandes salles où les travailleurs puissent assister.

15. Dès le début des poursuites, le S.R. doit commencer l'action de masse. En premier lieu, un travail de masse doit être fait dans les usines et les localités où les accusés ont travaillé et en général

partout où ils sont connus. Eventuellement, des comités spéciaux pour l'organisation de l'action en faveur des accusés peuvent être constitués. Les organisations dont les accusés ont fait partie doivent également être entraînées à la participation de ces campagnes (syndicats, coopératives, organisations sportives, culturelles, etc.).

L'action de masse doit trouver son point culminant pendant le procès. Il faut organiser des réunions, envoyer des télégrammes et des lettres de protestation au Tribunal. Ces télégrammes ou ces lettres de protestation devront arriver au plus tard pendant la séance même. Dans la salle du Tribunal, les assistants doivent exprimer leur sympathie pour l'accusé sous toutes les formes possibles.

Par des comptes rendus de la part des camarades qui participent aux débats, les masses doivent être constamment tenues au courant des événements dans la salle d'audience.

Toute la presse et particulièrement la presse sympathisante doit être systématiquement utilisée. Des journaux spéciaux tirés à la « Ronéo », relatant les débats, doivent être distribués partout et particulièrement dans les usines et les localités où les accusés sont connus, où ils ont travaillé, etc...

Le travail d'éducation juridique

16. L'auto-défense devant le tribunal et la mobilisation des masses pour le soutien des accusés rend nécessaire une popularisation des connaissances juridiques élémentaires parmi les masses travailleuses, surtout la popularisation des connaissances qui sont nécessaires pour la défense dans les procès politiques. C'est pourquoi les organisations du Secours Rouge doivent réaliser ce travail d'éducation sur une grande échelle en utilisant toutes les possibilités et en particulier en se servant des procès eux-mêmes.

En outre il faut réaliser aussi un travail systématique d'éducation juridique qui doit embrasser en premier lieu les cadres de notre organisation parce que ce sont nos militants qui, à chaque moment, doivent donner des conseils de nature juridique aux inculpés. Ensuite le travail systématique d'éducation juridique doit embrasser les militants et les membres de toutes les autres organisations révolutionnaires, lesquels peuvent être, à chaque instant, arrêtés ou inculpés.

17. Le S.R.I. doit publier des brochures populaires et bon marché dans lesquelles il doit être traité des lois et décrets dirigés contre l'action révolutionnaire et dans lesquelles des conseils pratiques sont donnés sur l'attitude des accusés devant la police, devant le juge d'instruction et devant la justice en général. Ce travail d'éducation peut être réalisé aussi sur une large échelle par la publication d'articles dans la presse du Secours Rouge et dans la presse des organisations révolutionnaires. Pour le travail d'éducation juridique, il est également important que des plaidoyers prononcés par les inculpés ou les avocats devant le tribunal soient publiés (il faut aussi publier les plaidoyers que le tribunal n'a pas laissé prononcer).

Pour la réalisation du travail d'éducation juridique, le Secours Rouge doit s'assurer la collaboration tant d'avocats que d'étudiants en droit.

18. Il faut également créer partout, avec l'aide d'avocats, d'étudiants et de membres du S.R.I. ayant une éducation juridique, *des permanences juridiques* fixées aux heures où les ouvriers sont libres. Ces permanences doivent être organisées également sur la base locale (au moins une fois par semaine) et annoncées publiquement pour que les ouvriers puissent s'y adresser dans tous les cas de persécution politique. Ces permanences doivent donner des conseils à tous les camarades persécutés politiquement, sur leur attitude devant le juge d'instruction et devant le tribunal.

Commissions juridiques

19. Pour l'organisation et la coordination de toute l'aide juridique, une commission juridique doit être créée dans chaque section des pays capitalistes, commission qui doit travailler sous la direction du C.C. du Secours Rouge. La tâche de cette commissions est de recueillir tous renseignements utiles lors des arrestations et des procès, d'établir la liaison avec les accusés, de leur donner des conseils pratiques sur leur attitude pendant l'instruction et pendant le procès, organiser la mobilisation des masses pour le soutien des accusés. En outre, les commissions juridiques ont la tâche d'organiser l'éducation juridique, d'assumer le fonctionnement des permanences, d'établir des statistiques de la répression et enfin d'élaborer des projets de lois sur la base des instructions des organismes dirigeants des sections.

Lorsque la désignation d'un avocat est nécessaire, la Commission juridique doit soumettre des propositions à la direction du S.R.

La Commission doit comprendre au moins un juriste professionnel ou un étudiant en droit, mais il n'est pas nécessaire qu'elle se compose en majorité de juristes professionnels; au contraire, il est nécessaire que des non-juristes collaborent activement au travail de la commission et en constituent autant que possible la majorité. La collaboration de conseillers municipaux et de députés aux commissions juridiques doit être recherchée.

Le S. R. I. et l'A. J. I.

20. Le Secours Rouge soutient sans réserve l'*Association juridique Internationale,* qui s'est fondée à Berlin en décembre 1929 et qui s'est donnée comme tâche de mener la lutte dans le domaine juridique contre la justice de classe réactionnaire, contre la législation réactionnaire.

Toutes les sections et organisations sœurs doivent avoir des liaisons fraternelles avec les groupes nationaux respectifs de l'*Association Juridique Internationale* et avec les membres de celle-ci et attirer en premier lieu des membres de l'A.J.I. au travail juridique du

S.R.I. Les sections et organisations sœurs doivent aider à la création des groupes nationaux de l'A.J.I. et au développement de cette Association. Tous les avocats et étudiants qui sont membres du Secours Rouge et qui sympathisent avec ses sections doivent être sollicités pour adhérer à cette *Association Juridique Internationale*.

RÉSOLUTION sur l'émigration politique

1. Comme organisation internationale de solidarité des travailleurs en faveur des victimes de la terreur blanche et du fascisme, le S.R.I. n'aide pas seulement les prisonniers politiques et leurs familles, mais aussi les émigrés politiques victimes de la réaction capitaliste.

Au point de vue historique, cette tâche importante de conserver la vie des combattants révolutionnaires, était l'une des causes de la création du S.R.I. en 1922, lorsque s'accrut considérablement le nombre des révolutionnaires obligés de quitter leur pays natal par suite de la défaite provisoire du mouvement révolutionnaire dans une série de pays, particulièrement en Allemagne, en Hongrie, dans les pays balkaniques, en Pologne, en Italie, etc., A ce moment-là, l'aide immédiate aux émigrés politiques devint une nécessité urgente à l'échelle internationale.

2. Le droit d'asile pour les émigrés politiques dans les pays capitalistes, était seulement une tradition libérale des anciens temps envers les éléments de la bourgeoisie progressive en lutte contre le régime féodal et l'absolution des pays qui n'avaient pas encore terminé leur révolution bourgeoise. En même temps, ces pays « démocratiques » accordaient aux lutteurs révolutionnaires un soi-disant droit d'asile, pour donner l'illusion du caractère libéral du régime capitaliste; mais, en fait, il s'agissait seulement d'une simple tolérance, étant donné qu'un tel droit n'a jamais été reconnu juridiquement.

Après la guerre impérialiste, la bourgeoisie a aboli en fait ce soi-disant droit d'asile pour les combattants révolutionnaires. Il n'est pas permis aux émigrés politiques de s'occuper de politique. Ils sont surveillés et persécutés. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'émigrés contre-révolutionnaires, tels que les émigrés blancs-gardistes russes et monarchistes espagnols, on leur accorde les plus grandes facilités non seulement en ce qui concerne le droit d'asile mais aussi au point de vue de la liberté de réunion, d'association et manifestations publiques. C'est ainsi que l'émigration blanche a créé dans tous les pays, sous la protection de tous les gouvernements capitalistes, y compris les plus « démocratiques », ses organisations politiques, militaires et terroristes.

Il en est de même pour toutes les organisations fascistes, particulièrement pour celles des pays de terreur, dont les consulats servent de siège aux organisations qui ont pour tâche d'espionner et de dénon-

cer les émigrés révolutionnaires. Souvent ces organisations d'émigrés blancs, respectivement les organisations fascistes, sont en liaison directe avec les autorités gouvernementales du pays d'immigration, pour dénoncer les émigrés révolutionnaires, exiger leur expulsion et même leur extradition.

Lorsque des attentats terroristes sont commis par des gardes-blancs ayant comme but la provocation d'une guerre et d'une intervention contre l'Union soviétique, comme par exemple l'assassinat de Doumer, tous les efforts sont faits pour masquer la responsabilité de l'émigration blanche dans cet attentat; par contre, on emploie des mesures répressives contre les émigrés révolutionnaires, contre les organisations de classe des travailleurs immigrés.

L'Union soviétique est le seul pays où l'émigration politique trouve réellement un refuge. Il ne s'agit pas ici d'un droit d'asile, comme celui qui existait autrefois dans les pays démocratiques, mais le pays de la construction du socialisme, la patrie de tous les travailleurs accorde aux révolutionnaires bannis par les gouvernements capitalistes les mêmes droits et conditions qu'aux citoyens soviétiques.

3. Le fait de l'émigration d'un combattant révolutionnaire dans un autre pays, dont il ne connaît ni la langue ni les conditions de vie et l'impossibilité de participer immédiatement dès son arrivée à la vie politique du pays dans lequel il se trouve, créent une série de conditions défavorables aux émigrés politiques, particulièrement à ceux moins éduqués politiquement.

Ceci est encore aggravé par suite d'un travail de démoralisation, fait officiellement et officieusement par les agents gouvernementaux, particulièrement ceux des pays fascistes ainsi que par les mouchards et provocateurs travaillant dans l'émigration.

4. Dès les premiers jours de son existence, le S.R.I. a accordé une attention particulière à la question de l'émigration politique. La première conférence mondiale a signalé le manque d'une régularisation et d'un contrôle de l'émigration politique. La conférence a souligné que l'on doit considérer comme émigré politique seulement le combattant révolutionnaire qui a quitté son pays avec l'autorisation préalable (ou une sanction antérieure) de l'organisation révolutionnaire respective, parce qu'il ne lui a pas été possible de rester dans son pays et de continuer son activité politique à cause des poursuites directes de la part des autorités bourgeoises (menace de mort, emprisonnement prolongé). L'entrée en Union soviétique d'un émigré ne peut être accordée qu'avec l'assentiment du C.E. du S.R.I. Le Congrès confirme entièrement cette définition de l'émigré politique et décide que c'est le C.E. du S.R.I. qui tranche en dernier lieu si l'émigré politique a quitté son pays pour des raisons valables.

5. Vu que le S.R.I. ne considère pas l'aide apportée à l'émigré politique comme un devoir humanitaire, mais comme une tâche révolutionnaire qui a pour but de conserver les forces révolutionnaires, la 2e Conférence mondiale a insisté particulièrement sur la lutte pour le droit d'asile, comme étant une des tâches les plus importantes pour les sections du S.R.I.; cette lutte a pour but de « rétablir le droit d'asile pour les émigrés politiques, l'élargir et le garantir ».

Beaucoup de sections envoient sans aucune raison valable des révolutionnaires en Union soviétique, qui pourraient se « légaliser » dans un pays capitaliste quelconque.

Pour cette raison, le Congrès confirme les résolutions antérieures des conférences et du Plénum du S.R.I. à savoir: que l'on ne doit envoyer en U.R.S.S. que des émigrés ne pouvant vivre dans aucun autre pays, leur vie et leur liberté étant très sérieusement menacées (détention prolongée).

6. Depuis la 2e Conférence mondiale, la situation politique s'est beaucoup modifiée. La stabilisation relative de l'économie capitaliste est à sa fin. Depuis trois ans, le monde capitaliste est en proie aux ébranlements d'une crise inouïe. Presque la moitié de l'ensemble du prolétariat des villes du monde capitaliste est en chômage. Les villes et les villages sont livrés à une famine et à une misère effroyable. La bourgeoisie se prépare fièvreusement à une nouvelle guerre pour un nouveau partage du monde, et avant tout à une guerre contre l'Union soviétique, dont l'existence et le développement rapide de la construction socialiste représentent un grand danger pour le monde capitaliste. En fait la guerre a déjà commencé avec l'occupation de la Mandchourie par l'impérialisme japonais et l'occupation d'autres parties de la Chine par l'impérialisme anglais qui s'est rendu maître de l'Etat vassal du Tibet en Extrême-Orient.

7. Dans un certain nombre de pays capitalistes, on a procédé à la fascisation de l'appareil gouvernemental et l'appareil d'oppression ainsi que la terreur blanche contre les révolutionnaires ont été développés. D'autre part, la contre-offensive révolutionnaire des masses laborieuses s'est également renforcée. La situation des émigrés économiques, à la merci d'un plus grand chômage que les autres travailleurs, est devenue extrêmement difficile. Pourtant, la participation des émigrés économiques au mouvement révolutionnaire a grandi.

Les résultats de cela sont les poursuites renforcées contre les émigrés politiques. Les expulsions en masse des ouvriers étrangers pour leur activité politique s'accroissent et ils ne peuvent pas retourner dans leurs pays où sévit la terreur blanche.

Les droits des émigrés politiques, déjà très limités, ont été complètement supprimés. Ils sont poursuivis comme étant des éléments « indésirables » au sein des travailleurs étrangers et on a pu constater des cas où la police a livré directement aux autorités des pays fascistes des émigrés politiques. On peut également constater que le travail de mouchardage et de surveillance s'est renforcé.

8. Le Congrès constate une série de succès dans le travail des sections dans le domaine de l'émigration politique. Un aide importante a été accordée aux émigrés politiques et à leurs familles. Depuis la fondation du S. R. I. et d'après des données approximatives, on a dépensé dans ce but plus d'un million de dollars. Dans la lutte pour le droit d'asile, les sections française, allemande et celle des Etats-Unis ont remporté une série de succès;

9. Dans les dernières années, les différentes sections, particulièrement la section allemande, ont obtenu des succès importants dans

leur action pour sauver la vie des révolutionnaires et pour la légalisation des émigrés.

Il faut aussi signaler les grands efforts faits par la section de l'Union soviétique qui, non seulement a réalisé les tâches de contrôle, de légitimation et de secours matériels aux émigrés politiques d'une façon satisfaisante, mais où aussi un grand travail est fait pour l'éducation politique de ces émigrés, pour leur adaptation à la vie nouvelle et pour les attirer au travail de construction socialiste;

10. A côté des succès dans le travail parmi les émigrés politiques, le Congrès constate de gros défauts dans le travail des sections.

Il en résulte que des sections envoient à l'étranger, comme émigrés politiques, de simples émigrés économiques ou des personnes qui n'ont rien de grave à craindre (sections Tchécoslovaque, Autrichienne, Etats-Unis); souvent elles envoient d'un pays à un autre, sans accord préalable avec les sections des pays respectifs, des émigrés sans aucune ressource (Autriche, Tchécoslovaquie, France, Belgique, etc...). On constate l'insuffisance d'un travail politique éducatif parmi la masse des émigrés politiques; il y a des cas où l'on agit d'une façon tout à fait bureaucratique vis-à-vis d'eux;

11. Le Congrès considère que des tâches énormes se posent aux sections du S. R. I. dans le domaine de l'aide à apporter à l'émigration politique qui ne cesse d'augmenter. Toutes les sections doivent prendre part à la réalisation de ces tâches et non seulement celles des pays où peuvent encore plus ou moins se réfugier les émigrés politiques;

12. Le Congrès souligne la nécessité de mener une lutte incessante pour le droit d'asile aux émigrés politiques révolutionnaires, étant donné que celle-ci est une des meilleures formes de défense des émigrés politiques.

Dans la lutte pour la reconnaissance et le respect du droit d'asile les sections doivent employer des moyens plus appropriés, en premier lieu la lutte des masses indigènes avec les émigrés contre des cas concrets de violation du droit d'asile.

Chaque arrestation, menace d'expulsion ou d'extradition doit être dénoncée et nous devons mobiliser immédiatement les masses travailleuses pour annuler cette mesure.

L'on ne doit pas seulement faire une campagne générale mais mener la lutte directe contre de tels cas concrets qui facilitent le mieux la mobilisation et l'agitation des travailleurs. Chaque atteinte au droit d'asile doit être l'objet d'une réponse immédiate de la part des organisations du S. R. I. Les masses doivent être mobilisées immédiatement autour de l'émigré menacé d'expulsion ou d'extradition; dans le cas où l'émigré habite depuis longtemps le pays, il faut, en premier lieu, mobiliser les masses de l'entreprise, de la localité où il habite et est connu. Pour les cas les plus typiques, il faut mener des campagnes nationales pour empêcher l'extradition. Pendant ces campagnes, il faut faire appel à des intellectuels et personnalités sympathisantes avec nos organisations pour faire les interventions et protestations auprès des autorités et dans la presse. On peut aussi employer le

système des pétitions ou des délégations ouvrières pour protester contre l'extradition ou l'expulsion et faire rapporter ainsi les mesures prises contre l'émigré.

Dans ce travail, l'aide fraternelle de la part de toutes les sections est particulièrement importante, comme le démontre l'expérience de la lutte contre la déportation des révolutionnaires dans les pays de terreur blanche.

Toutes les possibilités de légalisation des émigrés politiques doivent être employées en recourant, à cette occasion, à tous les moyens (interpellations au Parlement, municipalités, manifestations de protestations devant l'ambassade respective, l'utilisation de la presse, etc...), afin de garantir aux émigrés politiques le droit au travail, celui de coalition et d'activité politique.

En outre, le Congrès indique la nécessité de renforcer le travail éducatif parmi les émigrés politiques, de les familiariser avec la vie politique du pays où ils se sont réfugiés afin de renforcer leurs liaisons avec les masses travailleuses du pays, particulièrement avec les masses du S.R.I., et de les rassembler en une famille internationale.

13. Le Congrès demande aux sections d'apporter une attention particulière sur la nécessité de satisfaire au mieux les besoins matériels des émigrés politiques, en attirant dans cette action les larges masses ouvrières, paysannes et intellectuelles. Le Congrès déclare en toute confiance, que sur la base du sentiment de solidarité toujours plus grand, des possibilités énormes existent au sein des masses travailleuses et malgré l'accentuation de la crise et du chômage dans les pays capitalistes, il est possible de se procurer ce dont les émigrés politiques ont besoin, c'est-à-dire, logement, vêtements, vivres et le peu d'argent indispensable.

Le Congrès rappelle à toutes les sections et organisations sœurs que c'est leur devoir d'appliquer les méthodes de parrainage international vis-à-vis des différents émigrés politiques et des groupes d'émigrés; lorsqu'un parrainage est organisé avec l'aide des femmes, de prisonniers politiques, il faudra organiser des collectes spéciales d'argent et de vivres, surtout lorsqu'il s'agit du parrainage de groupes d'origine des pays où sévit la terreur blanche.

14. Le Congrès insiste particulièrement sur l'importance politique de l'établissement d'un contrôle et de la légitimation des émigrés politiques.

Le Congrès confirme la nécessité d'une attitude particulièrement attentive et pleine d'égards vis-à-vis des véritables émigrés politiques et la lutte contre la bureaucratie dans ce domaine du travail.

En liaison avec qui précède, le Congrès appelle l'attention de toutes les sections sur la nécessité d'un enregistrement et d'un contrôle exact des émigrés politiques; à cet effet, des organismes spéciaux devront être créés (sections et commissions) composés de camarades éprouvés et les plus expérimentés.

15. Le Congrès considère qu'il est nécessaire de rechercher à augmenter le nombre de pays, particulièrement ceux de l'Europe occi-

dentale où les sections peuvent envoyer les émigrés politiques. A cet effet, le Congrès indique en premier lieu, la Hollande, la Suisse, le Danemark.

Le Congrès est convaincu que les sections, sous la bannière victorieuse de la solidarité internationale, que le S. R. I. a porté bien haut pendant ces dix années, grâce au travail sur le terrain de l'aide aux émigrés politiques, réussira à sauver de nouveaux milliers de lutteurs révolutionnaires pour l'Octobre mondial.

RÉSOLUTION sur l'activité du S. R. I. dans le domaine de l'émigration économique et dans le domaine des patronati

1. Les courants d'émigration qui se sont formés avant la guerre et qui ont augmenté fortement après la guerre, en s'élevant à plusieurs dizaines de millions, ont diminué dans les dernières années à cause des mesures législatives de protection de la main-d'œuvre nationale adoptées par les gouvernements des pays d'immigration, avec le concours direct de la social-démocratie et des syndicats réformistes, par suite de la crise économique générale. Malgré cela, les causes originaires qui poussent à l'émigration économique existent encore et sont même renforcées par la crise générale.

2. La masse des émigrés économiques qui provient principalement des pays ayant une propriété terrienne morcelée ou industriellement très arriérés, est composée en majorité, sauf quelques exceptions, de travailleurs venant des campagnes, appelés pour la première fois à la production industrielle et ayant été peu touchés par la propagande révolutionnaire et des organisations de classe; c'est pour cela qu'elle peut, dans les pays capitalistes, être plus fortement exploitée par les entrepreneurs et plus facilement trompée par les organisations ennemies du mouvement prolétarien révolutionnaire. Les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve l'émigration économique sont aggravées par les conditions juridiques qui lui sont imposées dans les pays capitalistes (accord entre les gouvernements, infériorité évidente en comparaison de la main-d'œuvre indigène, absence de droits dans le pays et souvent perte de la nationalité, difficultés pour obtenir les permis de séjour, etc...). Ces conditions font que le capitalisme cherche à utiliser la main-d'œuvre étrangère comme un *instrument inconscient* dans la concurrence avec les travailleurs indigènes, soit sur la base de l'acceptation de bas salaires, soit comme *briseurs de grèves* dans les luttes économiques.

A ces formes d'exploitation économique s'ajoute la spéculation politique faite par la propagande chauviniste des partis nationalistes

et social-démocrates qui excitent les travailleurs indigènes contre les immigrés; par la propagande nationaliste des Consulats et des politiciens des pays d'origine; par le contrôle exercé par les commissariats pour l'émigration; par la propagande religieuse; en un mot, par l'activité des forces adverses, aussi bien des pays d'origine que des pays d'immigration qui s'unissent et qui visent au seul but de briser la solidarité de classe et le front unique des travailleurs des différentes nationalités pour la défense de leurs intérêts économiques et politiques

Dans la période actuelle d'aggravation de la crise économique, le danger croissant de guerre impérialiste, la préparation de l'intervention contre l'U.R.S.S. et la répression grandissante contre les masses travailleuses ont une forte répercussion sur les immigrés qui sont les premiers jetés hors des usines, qui sont obligés d'accepter des salaires réduits, qui sont expulsés et rapatriés, qui sont privés du droit de s'organiser, de faire grève, du droit de presse et du droit d'asile.

Cette situation objective dans laquelle se trouve l'émigration économique pousse les masses des émigrés vers une radicalisation toujours croissante de la conscience de classe, mais en même temps les conditions particulières ci-dessus rendent plus difficile sa participation active à la lutte contre la terreur blanche et la justice de classe, et comme conséquence le travail du S. R. parmi l'émigration économique devient plus compliqué.

3. La terreur et la pression exercées contre l'émigration économique, sa mauvaise situation, le faible développement de sa conscience de classe et la facilité avec laquelle les adversaires du mouvement révolutionnaire peuvent la tromper, indiquent la nécessité du développement de l'activité du S. R. I. comme organisation de masse parmi la main-d'œuvre étrangère, pour élargir notre influence par des formes d'organisation appropriées qui donnent la possibilité aux immigrés de participer à l'activité du S. R. et au mouvement des Patronati.

Plus sera large et intense l'activité du S. R. pour la défense de l'émigration économique, mieux il pourra se lier aux masses émigrées et plus énergiquement il pourra entraîner de larges masses d'ouvriers immigrés dans le front unique de la lutte révolutionnaire, mieux il fera son agitation pour l'éducation du prolétariat à la solidarité internationale, mieux il réalisera l'union des ouvriers de différentes nationalités dans la lutte contre le capitalisme, contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'U.R.S.S.

4. Cette nécessité n'a pas encore été justement et suffisamment appréciée jusqu'à maintenant par les sections du S. R. I. qui sous-estiment l'importance de l'activité parmi l'émigration économique. C'est pour cette raison que des groupes importants d'émigrés économiques ont été attirés par les organisations adverses du mouvement révolutionnaire, et par conséquent du mouvement du S. R. I. L'activité des sections dans le domaine de la lutte contre les lois d'oppression, contre les expulsions et pour le droit d'asile a été faible. L'activité des sections contre la propagande chauviniste menée par les nationalistes et les social-démocrates parmi les ouvriers indigènes, contre la main-d'œuvre étrangère a été également insuffisante.

5. Les sections du S. R. n'ont pas seulement sous-estimé l'activité parmi l'émigration économique, elles ont sous-estimé aussi l'activité au sein des organisations adversaires qui groupent les grandes masses d'émigrés économiques de toutes les nationalités qui, de cette façon, subissent un double contrôle et une double pression par les autorités de l'Etat d'origine et par celles du pays d'immigration.

6. Le Congrès mondial du S. R. I. approuve les directives sur l'activité des Patronati élaborées en juin 1931 et la circulaire sur l'examen de l'activité du S. R. I. parmi l'émigration économique et l'activité des Patronati, de mars 1932.

En même temps, le Congrès constate que ces directives souvent, n'ont pas été appliquées ou l'ont été en partie et mécaniquement, c'est-à-dire sans tenir compte des conditions particulières de chaque émigration et sans que leur application ait été accompagnée par un travail de propagande et de persuasion.

7. Les sections n'ont pas essayé de chercher des formes d'organisation plus appropriées pour donner à l'émigration économique la possibilité de prendre part à l'activité du S. R. I.; elles n'ont même pas fait des statistiques par nationalité de cette émigration dans leurs pays; il y a eu, jusqu'à présent, des sections qui ignorent même l'existence de groupes importants d'immigrés économiques. Les sections ont parfois obligé les immigrés à prendre part aux réunions publiques et autres démonstrations publiques du S. R. sans que des mesures de précaution soient prises pour ne pas les exposer aux dangers de l'expulsion, du rapatriement, etc... La presse du S. R. dans les langues des immigrés est encore très faible et les journaux des groupes locaux ou de rayons du S. R. ne réservent pas encore une place déterminée aux informations dans les langues des immigrés.

8. Parmi l'émigration économique existait et existe encore une forte tendance à l'autonomisme qui est provoquée par le désir naturel des immigrés de se réunir et de discuter dans leur langue, des questions de leurs propres pays. Cette tendance détachait et détache l'émigration des questions internationales et, par conséquent, de la solidarité internationale. Mais les méthodes de lutte contre cette tendance, employées par certaines sections — tout à fait contraires aux directives du C. E. dans ce domaine — eurent souvent comme résultat le renforcement de l'autonomisme parmi les couches les plus arriérées de l'émigration.

Dans plusieurs pays (par exemple en Argentine, Uruguay et Mexique) existent encore des groupes de langue du S. R., tandis que dans quelques autres pays (comme par exemple en France) ces groupes ont été supprimés mécaniquement d'autorité, sans donner à leur place, aux ouvriers étrangers, d'autres possibilités de se réunir et de discuter dans leur propre langue, sans constituer des commissions de langue pour chaque émigration composées d'ouvriers étrangers et indigènes pour le travail parmi l'immigration. On n'a pas encore compris qu'un bon travail pour attirer les masses d'immigrés au S.R. ne peut

être fait que sous la direction des camarades responsables qui comprennent les conditions particulières des immigrés.

L'existence des tendances autonomistes dans l'immigration n'est pas une raison pour empêcher les immigrés de se réunir et de participer à l'activité du S. R. dans les formes qui, sans toucher à l'unité de l'organisation, correspondent à leurs habitudes et à leurs conditions particulières. Une section du S. R. I. qui craint les tendances autonomistes de l'immigration, ne pourra jamais développer l'activité nécessaire pour l'amener sous l'influence du S. R. I. Ces tendances des ouvriers étrangers ne peuvent être éliminées par des mesures d'organisation, elles sont des courants qui ne seront vaincus que par un travail profond d'agitation et de persuasion développé avant tout parmi les émigrés mêmes et par une lutte implacable contre les tendances chauvinistes des travailleurs indigènes.

9. Les gouvernements, aidés par la police et par les Consulats, ne reculent pas devant le mouchardage et la provocation pour entraver le front unique des émigrés avec les ouvriers indigènes; ce fait existe déjà, sous une forme plus ou moins large, dans tous les pays capitalistes.

Pour faire participer l'immigration à l'activité du S. R. nous devons toujours tenir compte des cas suivants :

a) dans certains pays comme le Canada, les Etats-Unis, l'Uruguay, l'Argentine, l'Allemagne, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les organisations du S. R. I. sont légales et les travailleurs étrangers peuvent y participer sans courir de grands risques d'être arrêtés dans les réunions, les démonstrations, etc...

b) il existe d'autres pays où les sections du S. R. I. sont illégales, comme à Cuba, au Brésil, au Pérou, en Yougoslavie, en Egypte, aux Philippines, au Japon, etc... où, du fait de l'illégalité, la situation est la même pour les membres indigènes que pour les étrangers;

c) dans d'autres pays, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, etc..., les sections du S. R. I. sont légales, mais les travailleurs étrangers « coupables » d'être membres du S. R. I. sont arrêtés expulsés et déportés. Nous pouvons citer des cas de réunion du S. R. I. en France et en Belgique où, à la porte de ces réunions, les gendarmes attendaient, prêts à arrêter ces « indésirables » étrangers.

S'ils veulent se réunir, ils ne peuvent le faire qu'illégalement parce qu'en participant à des réunions générales et publiques ils risquent de se faire arrêter et expulser.

Voilà pourquoi il faudra tenir compte des conditions particulières et, dans ce dernier groupe de pays, faire des exceptions dans l'application des directives de l'Exécutif dans le sens qu'il faudra trouver pour les camarades étrangers *toutes les possibilités de se réunir,* de participer aux réunions des comités dirigeants en prenant des mesures nécessaires pour qu'ils ne soient pas arrêtés.

Du fait que ces groupes de travailleurs étrangers, adhérents du S. R. n'ont pas un propre comité dirigeant, ils doivent payer leurs

cotisations directement au comité local (au camarade chargé de ce travail dans le comité). Ils ne peuvent se réunir que sur décision du comité local et en présence de représentants de ceux-ci; ces conditions sont suffisantes pour éviter la formation de groupes autonomes hors du contrôle des organismes dirigeants de la section.

10. Une bonne activité du S. R. I. parmi l'émigration économique développée sur la base des directives du C. E. est la meilleure garantie pour un grand et rapide développement du mouvement des Patronati. En effet, les Patronati ne sont qu'une forme large du travail de parrainage, et le facteur principal pour la création des Patronati, pour leur direction, pour leur contrôle et pour leur développement, est toujours le travailleur étranger membre du S. R. I.

11. Les Patronati sont un mouvement qui groupe les masses de l'émigration économique de chaque nationalité, sur la base de la haine contre le fascisme et sur la base de leur sympathie pour les emprisonnés politiques et leurs familles qui appartiennent au pays d'origine des immigrés.

Ils ont la tâche de collecter des fonds pour les victimes politiques, d'éduquer les masses à la solidarité de classe internationale et de les attirer dans notre organisation. C'est pour cela que le développement du mouvement des patronati signifie se rapprocher des grandes masses de travailleurs étrangers qui ne sont pas encore disposées à entrer dans le S. R., signifie élargir la base de notre campagne contre le fascisme et la terreur blanche et, en même temps, organiser sur une base plus large l'aide morale et matérielle aux victimes de la lutte de classe dans les pays d'où provient l'émigration.

Le C. E. du S. R. I. est intervenu à plusieurs reprises dans ce sens, cela a eu pour résultat que dans ces derniers temps, les patronati ont été constitués dans les pays où ils n'existaient pas encore, et où ils existaient déjà ils se sont quelque peu développés. Un contrôle plus grand des sections nationales sur les patronati a pu être fait. Les rapports entre les patronati et les sections du S. R. des pays d'immigration et des pays d'émigration ont été réglés. Mais le développement des patronati est encore faible en comparaison de l'importance numérique de l'émigration économique et de l'importance des patronati mêmes.

Les sections des pays d'émigration n'ont pas encore fourni à celles des pays d'immigration les statistiques de leurs emprisonnés politiques. La presse et la propagande des Patronati sont faibles. Dans plusieurs cas, les comités des Patronati n'ont pas encore une véritable vie intérieure qui devrait s'exprimer dans la récolte constante de fonds, l'organisation de fêtes et cercles d'éducation et de réunions pour expliquer les conditions de la lutte de classe dans leurs pays, pour lire des lettres d'emprisonnés politiques, etc...

12. Le mouvement des Patronati doit être et rester un mouvement ouvert, légal. Peuvent y adhérer des individus et aussi des collectivités (sociétés d'aide mutuelle, organisations culturelles et toutes autres organisations) qui veulent aider les victimes politiques de leurs pays et même de leur localité d'origine. Ces organisations

peuvent adhérer au Patronati qui existe déjà dans leur localité ou peuvent en constituer un autre elles-mêmes. Cette forme d'adhésion collective aux Patronati a été, jusqu'à présent, peu utilisée et elle doit être développée.

Il ne faut jamais oublier que la terreur blanche et la justice de classe sévissent de plus en plus et, par conséquent, le nombre des victimes qui doivent être aidées s'accroît. L'aide active pour le développement du mouvement des Patronati est un devoir pour toutes nos sections des pays où il existe une émigration, pour se rapprocher de celle-ci, pour élargir notre influence et pour la faire participer à l'aide matérielle et morale aux emprisonnés politiques, victimes de la justice de classe bourgeoise.

13. Pour le bon fonctionnement des Patronati, les règles fondamentales suivantes élaborées en juin 1931 sont encore valables, aussi bien pour les sections des pays d'immigration que pour celles des pays d'émigration :

a) Les comités de Patronati seront placés sous le contrôle de l'organisation du S. R. I. correspondante du pays où fonctionnent ces Patronati. Il s'ensuit donc que toutes les responsabilités sur leur développement et sur leur travail incombent aux sections du S. R. I., non pas des pays d'origine des émigrés, mais au pays où ils travaillent. Ce contrôle devra s'exercer par le travail des groupes d'adhérents du S. R. I. appartenant aux Patronati et aussi par l'envoi de délégués de l'organisation correspondante dans les comités de Patronati ;

b) les sections du S. R. I. du pays d'origine des émigrés économiques devront, pour la création comme pour le développement et pour l'activité des comités de Patronati, toujours passer par l'intermédiaire de la section du pays où les Patronati agissent. Tout manque à cette règle ne pourra que nuire au développement des Patronati eux-mêmes en faisant se désintéresser de ce travail les sections des pays d'émigration économique, en leur enlevant le contrôle sur l'activité des Patronati et en isolant les Patronati de l'ensemble du mouvement du S. R. du pays où ils travaillent.

L'envoi des fonds des Patronati aux victimes de la répression dans le pays d'origine des émigrés, pourra se faire de différentes façons : soit directement aux victimes politiques, soit par l'intermédiaire de l'organisation du S. R. I. Cette deuxième forme est de beaucoup la meilleure, mais il faut constater que dans leur forme première les Patronati tiendront à envoyer eux-mêmes l'argent qu'ils ramassent ; dans ce cas l'organisation du S. R. I. du pays doit être avisée et, petit à petit, on doit faire comprendre aux participants que c'est par son intermédiaire que l'argent doit être envoyé.

14. Le capitalisme en cherchant une issue à la terrible crise économique, augmentera de plus en plus l'exploitation économique, intensifiera ses préparatifs de guerre impérialiste et d'intervention armée contre l'U.R.S.S. et augmentera la pression politique sur le prolétariat en général et sur les mouvements révolutionnaires en particulier. Par conséquent, les conditions de l'émigration économique s'aggraveront et augmenteront la nécessité et l'importance du travail du S. R. I. parmi les grandes masses des émigrés économiques. Les sections du S. R. I. doivent pour cela employer tous les moyens utiles pour élargir leurs bases et leur influence parmi la main-d'œuvre étrangère.

Elles doivent avant tout appliquer les directives du C. E. sur le travail parmi l'émigration économique et sur le travail des Patronati. Elles doivent constituer, auprès des C. E., une commission pour le travail parmi la main-d'œuvre étrangère. Dans chaque pays, on doit dresser une statistique de l'immigration, divisée selon les nationalités, une statistique des organisations adversaires qui développent leur activité parmi la main-d'œuvre étrangère. Il faut pénétrer dans les organisations adverses (syndicats, sociétés culturelles et d'aide mutuelle, sociétés chorales, social-démocrates, nationales et cléricales) pour développer l'activité du S. R. et pour soustraire l'immigration à l'influence et au contrôle politique des autorités indigènes et des pays d'origine.

Il faut convoquer et pousser à la convocation de réunions, de meetings et de conférences pour les immigrés de chaque nationalité et de même de réunions, meetings et conférences pour les immigrés de toutes les nationalités qui vivent dans une ville ou dans un pays pour poser le problème du S. R., pour discuter les problèmes qui touchent de plus près l'immigration, comme celui du droit d'asile et de la réémigration, pour éduquer l'immigration à la solidarité internationale et pour entraîner la main-d'œuvre étrangère à prendre une part active au mouvement indigène contre le fascisme, la terreur blanche et la justice de classe.

15. Il faut développer une action sévère et intelligente contre les tendances autonomistes de l'immigration en liant cette action à la lutte acharnée contre les tendances chauvinistes qui vivent encore parmi les masses travailleuses indigènes.

Il faut prendre l'initiative pour la publication des journaux, brochures, tracts dans les langues des immigrés, pour fixer dans les organes des groupes locaux et régionaux une place déterminée pour les informations dans les langues de la main-d'œuvre immigrée.

Il faut donner aux immigrés, membres du S. R., la possibilité de participer à la direction du mouvement du S. R. du pays dans lequel ils vivent, en les appelant dans tous les organismes dirigeants, de la base au sommet.

Il faut fonder des commissions de langue pour les immigrés de chaque nationalité qui, sous la direction du S. R. et de la commission pour le travail parmi la main-d'œuvre étrangère du S. R. du pays d'immigration, développeront le travail nécessaire parmi les immigrés de leur nationalité. Une des tâches principales des commissions de langues du S. R. sera de donner le plus grand développement aux Patronati partout où il y a une émigration économique.

16. Les sections du S. R., et en particulier celles des pays où il y a une grande immigration économique, doivent développer une lutte constante et acharnée contre les lois qui tiennent l'immigration dans

une situation d'infériorité en comparaison de la main-d'œuvre indigène. Il faut lutter contre les expulsions, les renvois dans les pays d'origine, pour le droit d'asile et pour le droit des immigrés au travail. Il faut lutter contre la répression qui frappe les immigrés qui participent activement à l'activité révolutionnaire dans le pays où ils travaillent et en même temps les sections doivent prendre des mesures nécessaires pour empêcher les arrestations des immigrés qui interviennent dans leurs réunions et dans leurs meetings. Le Secours Rouge doit, en un mot, conquérir les grandes masses de l'émigration économique de toutes les nationalités par un travail intense et intelligent dans l'idée de la solidarité internationale et pour la lutte contre la terreur blanche, contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'Union soviétique.

RÉSOLUTION
sur l'action dans les colonies et semi-colonies

La crise du capitalisme et la guerre impérialiste

L'impérialisme, à la recherche d'une solution à la crise économique, rejette de plus en plus tout le fardeau de cette crise sur les masses travailleuses, en particulier sur la partie la plus faible des travailleurs : les peuples opprimés des pays coloniaux et semi-coloniaux. Ces peuples opprimés, soumis à la double exploitation de l'impérialisme et des classes dirigeantes indigènes, ont été réduits à un état inouï de misère, de famine et de chômage de masse. L'esclavage et le travail forcé, la paupérisation de masse, la disparition de populations entières par la famine, les inondations et les épidémies sont à l'ordre du jour.

En même temps, les impérialistes complètent leurs plans de guerre pour un nouveau partage du monde, en particulier des pays coloniaux et semi-coloniaux (annexion de la Mandchourie, guerre entre le Paraguay et la Bolivie), mais surtout pour l'intervention militaire contre l'Union soviétique.

La révolte croissante et la terreur blanche renforcée

La terrible aggravation de la misère et de l'exploitation a poussé de grandes masses de travailleurs exploités et opprimés à l'activité révolutionnaire, et a donné une nouvelle impulsion à l'essor révolutionnaire dans un grand nombre de pays. Cette radicalisation a pris les formes les plus variées, depuis les manifestations les plus élémentaires et les plus simples d'opposition aux impérialistes et à la bourgeoisie et aux gros propriétaires fonciers indigènes, jusqu'au refus tacite ou formel de payer les impôts (Indes), aux grèves politiques et économiques (Chine, Indes, Palestine, Amérique latine, Afrique Noire), aux insurrections spontanées et organisées des paysans (Birmanie, Kashmir, Indochine, Mandchourie, Amérique latine, Chili et Java), aux mutineries et révoltes dans les armées (Chine, Pérou,

Indes) et à la guerre révolutionnaire menée par les armées ouvrières et paysannes en Chine, qui étendent leur pouvoir sur un sixième de la Chine, avec des dizaines de millions d'habitants, sous un gouvernement soviétique.

Le système de répression politique et de terreur blanche contre les peuples coloniaux et semi-coloniaux, en particulier contre ceux habitant à la frontière de l'Union soviétique, et dont le but est d'écraser la vague révolutionnaire montante, est une partie intégrante de la préparation de la guerre impérialiste, qui a déjà commencé dans l'Extrême-Orient et en particulier de la préparation de l'intervention militaire contre l'Union soviétique. De nouvelles méthodes et formes de terreur sont introduites. L'arrestation, les emprisonnements en masse ne suffisent plus, et les expéditions punitives, les bombes, les mitrailleuses, les exécutions, la potence, la déportation en masse qui, autrefois, n'étaient en usage que dans les pays tels que l'Inde, l'Indochine, sont appliquées aujourd'hui dans tous les pays coloniaux et semi-coloniaux. Des villages entiers ont été rasés; des populations entières sont exterminées. Le moindre mouvement des masses contre l'impérialisme, la plus faible tentative des ouvriers et des paysans de s'organiser, sont noyés dans le sang par les impérialistes.

De même, les conditions dans lesquelles se trouvent les détenus politiques sont devenues pires. Des dizaines de milliers d'entre eux gémissent dans les geoles, les îles de déportation et les camps d'internement. Ils pourrissent dans les enfers pénitentiaires, décimés par les maladies et les épidémies, enchaînés, frappés par les gardiens, privés de tout droit, traités pire que des criminels.

Défendez l'Union Soviétique

En même temps, les impérialistes transforment les colonies en camps armés, en bases militaires. Ils construisent des lignes de chemin de fer stratégiques, ils élargissent les bases navales, construisent de nouveaux aérodromes, modernisent les armées coloniales. La période de la nouvelle guerre impérialiste mondiale est déjà inaugurée. L'annexion de la Mandchourie par le Japon, la guerre contre le peuple chinois menée avec la complicité tacite du Kuomintang et l'appui non dissimulé des puissances impérialistes, la transformation des territoires occupés en une base militaire pour l'intervention contre l'Union soviétique sont des étapes de cette préparation de la guerre. L'impérialisme prépare l'intervention armée contre la patrie de tous les travailleurs parce que, par elle-même, l'existence de l'Union soviétique, par ses progrès gigantesques vers la société sans classes, ses formidables succès dans la construction du socialisme, est un encouragement pour les masses travailleuses dans leur lutte contre l'oppression et l'exploitation et un exemple vivant de la solution révolutionnaire de la question coloniale et nationale.

Tandis que la stabilisation relative du monde capitaliste appartient déjà au passé et que les perspectives des masses travailleuses sont la guerre, la famine et une terreur plus féroce, l'Union soviétique construit le socialisme avec une rapidité inouïe et dans l'enthousiasme des masses (achèvement du premier plan quinquennal, commencement de l'application du second, ayant particulièrement en vue le développement économique, culturel et social des nations jadis opprimées, création de nouveaux géants de l'industrie et de l'agriculture, niveau culturel et niveau matériel des masses toujours plus élevés, développement industriel considérable, progrès, parmi les nationalités autrefois opprimées, d'une culture nationale ayant un contenu socialiste.

Les masses travailleuses comprennent de plus en plus que c'est seulement en suivant l'exemple de leurs frères de l'Union soviétique qu'elles pourront réussir dans leur lutte et, dans tous les pays coloniaux et semi-coloniaux, elles sont de plus en plus résolues à défendre la patrie de tous les travailleurs.

Les agents de l'impérialisme

C'est précisément parce que, grâce à l'activité des masses, la lutte des colonies pour leur affranchissement devient plus puissante, que les capitalistes renforcent la terreur et, de plus, jouissent de l'appui de la bourgeoisie et des nationalistes petits bourgeois qui, effrayés par le soulèvement des masses, s'unissent aux impérialistes et se rallient au camp contre-révolutionnaire (le Kuomintang, en Chine, le National Congress dans l'Inde, le parti constitutionnel national en Indochine, l'Arabian Exécutive en Palestine, le Kut-el-Watani en Syrie, le Wafd en Egypte, le Sarekat Islam en Indonésie, l'Apra au Pérou, le Partido Nacional revolucionario au Mexique, etc.). De même, les leaders de la social-démocratie (II[e] Internationale), la Ligue des droits de l'Homme et les chefs des syndicats réformistes (Internationale d'Amsterdam) soutiennent par tous les moyens leurs maîtres impérialistes en organisant des répressions sanglantes (la politique du gouvernement labouriste dans les colonies britanniques), en participant à l'exploitation des masses coloniales (les socialistes belges dans la Banque Ouvrière Belge), en occupant des postes élevés dans l'administration coloniale (les socialistes hollandais dans l'Indonésie et les français dans l'Indochine), etc...

« Diviser pour régner »

Perfectionnant et élargissant la vieille politique: « Diviser pour régner », les impérialistes exploitent toutes les divisions existant entre les peuples opprimés et en créent de nouvelles chaque fois que c'est possible, en dressant communauté contre communauté, caste contre caste, province contre province, nationalité contre nationalité, Etat contre Etat, race contre race, religion contre religion. Dans les colonies et semi-colonies, où l'impérialisme contrôle la vie publique par ses journaux, ses organisations culturelles, fascistes et social-démocrates, les institutions religieuses et les partis nationalistes bourgeois, la religion est une arme particulièrement importante de la domination impérialiste. L'impérialisme fomente le chauvinisme parmi les ouvriers de la métropole qui travaillent dans les colonies afin d'en faire des ins-

truments de domination contre les peuples coloniaux. La religion aide à créer de constants conflits entre les différents groupes et fournit le terrain pour la politique : « diviser pour régner », dans les pays opprimés mêmes. Elle est un instrument de pénétration impérialiste dans les autres pays et sert aujourd'hui à l'organisation des campagnes antisoviétiques

Le S. R. I. et le mouvement d'émancipation nationale

Une des tâches les plus importantes du S.R.I. est de participer activement à la lutte contre l'impérialisme en luttant contre la terreur dans les colonies et en soutenant ses victimes pour apporter ainsi une aide efficace aux mouvements d'émancipation nationale et sociale des peuples opprimés; de devenir une force puissante favorisant l'unité et la coopération entre les masses en lutte dans les colonies et semi-colonies avec les travailleurs des pays impérialistes. L'issue de la lutte en dépend pour une bonne part.

Le S.R.I. pourra remplir cette tâche en créant dans les colonies et semi-colonies de puissantes sections de masse, en faisant des campagnes de masse (nationales et internationales) contre la terreur impérialiste qui fait rage dans ces pays, en apportant une aide matérielle, morale et juridique à toutes les victimes de la répression impérialiste, en organisant l'aide matérielle, politique et d'organisation des sections du S.R.I. des métropoles à celles des colonies, aide qui doit être concrète, directe et régulière, en établissant un contact entre l'Exécutif et les sections dans les colonies et semi-colonies, entre ces dernières et les sections des métropoles.

Le S.R.I. doit combiner son activité dans tous ces domaines avec un travail permanent d'éducation dans l'esprit de la solidarité internationale et concentrer particulièrement ses efforts dans la lutte contre la haine nationale, religieuse et de race fomentée par l'impérialisme dans le but de briser le front unique révolutionnaire dont les peuples opprimés des colonies et les classes exploitées des métropoles ont tant besoin pour vaincre l'impérialisme, leur ennemi commun.

Les succès et les défauts du travail du S. R. I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux

1. Le Congrès mondial du S.R.I. constate que le Comité exécutif et son organe exécutif, le Secrétariat, ont porté une attention particulière au travail du S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux, où ils ont remporté maints succès qui ont créé une excellente base pour le développement du travail. Presque toutes les sections coloniales et semi-coloniales ont été mises à l'ordre du jour des réunions du secrétariat et de la section d'organisation qui ont voté des résolutions et élaboré des plans concrets de travail. Les instructions et directives qui ont été envoyées aux sections des pays impérialistes s'occupaient de la réalisation concrète des tâches fixées par le 3[e] Plénum du S.R.I. en avril 1933 et insistaient sur la nécessité de créer des sections coloniales. Un contact plus étroit et plus régulier a été établi avec la *Ligue antiimpérialiste*, avec *l'Internationale des gens de mer et ouvriers des ports*, avec le *Comité syndical international d'action parmi les ouvriers nègres*, avec le *Secours Ouvrier International* et avec d'autres organisations révolutionnaires qui soutiennent activement la lutte pour l'affranchissement des colonies et semi-colonies. Ce contact s'est exprimé par une collaboration ouverte entre les organismes dirigeants et entre les sections nationales dans les campagnes de Scottsborough, des Ruegg, de Meerut et de la commune de Canton (appels signés en commun, activité concertée du Secours rouge et de l'*Association pour le bien-être des nègres* en Angleterre avec la *Ligue de lutte pour les droits des noirs* aux Etats-Unis, avec la *Ligue antiimpérialiste* en Angleterre et en Espagne) par l'organisation de campagnes internationales contre la terreur blanche, contre les peuples opprimés (Mandchourie, Chine, Indes, Chili, Pérou, Salvador, etc.). Par la campagne de Scottsborough, qui a été développée à l'échelle internationale, le S.R.I. a fait connaître dans le monde entier la terrible situation des nègres dans tous les pays, mobilisé les travailleurs coloniaux, les masses travailleuses et les intellectuels des pays impérialistes contre le chauvinisme, contre la haine nationale et de race. En dépit des calomnies et des mensonges des leaders social-démocrates de l'Europe et des Etats-Unis et des chefs national-réformistes des colonies, le S.R.I. s'est fait connaître des centaines de milliers d'ouvriers, de paysans et d'intellectuels comme le meilleur défenseur de toutes les victimes de la terreur impérialiste.

La proclamation du 12 décembre, anniversaire de la commune de Canton, en tant que Journée internationale de lutte contre la terreur dans les pays coloniaux et semi-coloniaux doit aussi être considérée comme un progrès dans le travail du S.R.I. dans ce domaine. Le Congrès mondial approuve cette décision du 3[e] Plénum et fait appel à toutes les sections du S.R.I. et aux organisation sœurs pour en faire réellement une journée internationale de mobilisation de masse contre la terreur dans les colonies.

2. Malgré la situation difficile dans laquelle le mouvement du S.R.I. se développe dans les pays coloniaux et semi-coloniaux (illégalité absolue, provocations inouïes, arrestations, déportations, emprisonnements à perpétuité, condamnations à mort des membres du S.R.I.), le S.R.I. peut enregistrer d'importants résultats.

En *Chine*, le S.R.I. a renforcé ses rangs dans les régions blanches et plus particulièrement dans les centres industriels et parmi les paysans pauvres. Il a pris une part active à la défense des régions soviétiques et à la lutte contre les attaques du Japon. Il est devenu une importante organisation de masse dans la Chine soviétique.

Dans les *Philippines*, le S.R.I. a tenu son premier congrès national et a organisé la lutte de masse contre la terreur blanche.

En *Syrie*, le S.R.I. est l'organisation la plus populaire et est en train de devenir une organisation de masse.

A *Madagascar* et dans *l'Afrique du Sud*, les sections du S.R.I. ont développé une activité contre la terreur blanche, elles ont augmenté

leurs effectifs et sont devenues une force réelle dans le mouvement d'émancipation. Même dans *l'Afrique Noire* (Sénégal, Cameroun, Congo français, Togo, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Kenya, Dakar), il y a des groupes ou des adhérents du S.R.I., qui constituent la base pour le développement d'un fort mouvement du S.R.I.

Deux nouvelles sections ont été fondées en 1932 : celle de Chypre et celle du Vénézuéla.

Mais les faiblesses des sections du S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux qui ont été signalées par le 3e Plénum sont encore à surmonter. Pour la plupart, ce sont de faibles organisations concentrées dans les villes, très faibles parmi les paysans : elles sont sans centralisation financière et d'organisation et elles n'ont que des adhérents collectifs. Elles confondent leurs tâches avec celles des autres organisations et restent illégales sans faire la moindre tentative de sortir de l'illégalité en profitant des possibilités légales et semi-légales et en mobilisant les masses contre la terreur blanche.

3. De très faibles améliorations sont à mentionner dans le travail colonial des sections du S.R.I. des pays capitalistes.

a) Des ouvriers coloniaux ont été incorporés dans les comités centraux France, Angleterre, Etats-Unis, Hollande) ;

b) Des sections coloniales ont été créées (France, Etats-Unis) ;

c) Une collaboration s'est établie avec la Ligue anti-impérialiste dans les pays impérialistes (France, Espagne, Hollande, Angleterre, Etats-Unis).

4. Des campagnes spéciales ont été organisées contre la terreur blanche dans les colonies et contre la persécution des ouvriers coloniaux émigrés (France, Hollande, Etats-Unis).

La section française est la seule qui ait fait de son mieux pour appliquer la résolution du 3e Plénum sur le travail du S.R.I. dans les colonies et semi-colonies. Elle a créé une forte section coloniale, qui est entrée en contact avec presque toutes les colonies françaises et a publié un *Bulletin* mensuel et une brochure sur la terreur blanche aux colonies, elle a aidé à créer des groupes du S.R.I. dans l'Afrique Noire, elle a envoyé des avocats en Syrie et en Algérie, un organisateur en Algérie pour y préparer une conférence nationale, etc... Les autres sections et en particulier la section anglaise, n'ont pas fait d'efforts sérieux pour suivre ce bon exemple.

Les tâches du Comité Exécutif du S. R. I.

Le travail du S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux aura plus de succès si le Comité exécutif remplit certaines tâches qui aideront les sections du S.R.I. dans les colonies et dans les métropoles à corriger leurs faiblesses et leurs défauts.

1. Il faut renforcer et consolider la section coloniale du Comité Exécutif.

2. Créer des sections du S.R.I. dans les colonies et semi-colonies et établir avec elles un contact étroit et direct. Il faut particulièrement porter l'attention à la création de sections du S. R. I. en Indochine, Inde et Indonésie.

3. Suivre attentivement et constamment le travail colonial des sections du S.R.I. dans les métropoles.

4. Etablir un contact plus étroit avec toutes les organisations révolutionnaires travaillant sur le terrain colonial (*Ligue anti-impérialiste, I.S.R., Comité international nègre* de Hambourg, *Secours Ouvrier International*, etc.), et convoquer des réunions avec les organismes dirigeants et des organisations dans le but de concerter leur activité.

5. Il faut porter une attention particulière à l'*Internationale des gens de mer et des ouvriers des ports*, qui aidera le S.R.I. à acquérir une base solide parmi cette catégorie d'ouvriers et à établir un contact étroit entre le Comité exécutif et les sections du S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux.

6. Le Comité exécutif devra publier périodiquement un *Bulletin* spécial consacré aux problèmes du S.R.I. dans les colonies et semi-colonies. Il devra en même temps préparer la publication dans les langues des indigènes d'un certain nombre de brochures : « Qu'est-ce que le S.R.I. ? », « La Terreur blanche et le S.R.I. dans les pays coloniaux et semi-coloniaux ». Il doit créer un bon service d'information afin d'être au courant de tous les événements dans les colonies et semi-colonies et pouvoir réagir à tous les actes de terreur blanche.

7. Il doit déclencher des campagnes internationales contre la terreur blanche dans les colonies et semi-colonies, en particulier à l'occasion de l'anniversaire de la commune de Canton.

Les tâches des Sections du S. R. I.

1. Pour devenir des organisations de masse, les sections du S.R.I. dans les colonies et semi-colonies doivent abandonner leur forme d'organisation actuelle trop relâchée, appliquer d'une façon plus concrète les directives contenues dans les statuts du S.R.I. et développer leur activité sur tous les terrains.

2. Elles doivent élargir la base de l'organisation par un recrutement de masse parmi les ouvriers, paysans et étudiants indigènes ; s'enraciner dans les plantations, les mines et les fabriques ; obtenir l'adhésion collective des organisations de masse ; étendre leur activité à tout le pays, parmi toutes les couches de la population pauvre, en utilisant toutes les possibilités légales et semi-légales pour organiser l'action de masse contre la terreur blanche.

3. Elles doivent organiser l'aide morale, matérielle et juridique à toutes les victimes de la terreur impérialiste sans distinction de race, de religion, de parti politique et de syndicat et entrer en contact étroit avec elles.

4. Elles doivent préparer et conduire des actions de masse contre la terreur blanche, faire un travail quotidien d'éducation contre la haine nationale, religieuse et de race, montrer aux masses que les méthodes répressives des impérialistes, que leurs tentatives d'exploiter les préjugés pour diviser les classes exploitées font partie de la préparation de la guerre impérialiste et en particulier de l'intervention militaire contre l'Union soviétique.

5. Les tâches d'agitation les plus importantes sont:

a) La lutte pour l'abolition des lois d'exception, pour des droits égaux à ceux des ouvriers venant des pays impérialistes, contre les condamnations à mort et les punitions corporelles, contre les déportations, pour le droit d'asile.

b) La lutte pour le régime politique dans les prisons, dans les camps d'internement et les îles de déportation, en particulier dans les colonies anglaises et hollandaises et dans les pays de l'Amérique latine.

c) La lutte pour la légalité du S.R.I. et de toutes les organisations révolutionnaires.

La lutte pour ces buts est une partie importante de la lutte générale pour la libération totale de tous les détenus politiques.

6. Elles doivent mener parmi les adhérents et parmi les masses une campagne pour faire comprendre le rôle et les tâches du S.R.I. en tant qu'organisation indépendante sans-parti, mais révolutionnaire, afin d'empêcher la confusion avec les autres organisations.

7. Elles doivent populariser les succès formidables de l'édification socialiste dans l'Union soviétique, en insistant particulièrement sur la façon dont le problème national y a été résolu et sur le développement économique, social et culturel des peuples autrefois opprimés. C'est aussi la tâche des sections des métropoles.

8. Elles doivent être en contact étroit avec les sections des métropoles et avec l'exécutif du S.R.I. en leur envoyant des matériaux d'information, des rapports, etc.

Les tâches spéciales des Sections du S. R. I. dans les colonies et semi-colonies

I. — CHINE

DANS LES RÉGIONS SOVIÉTIQUES

1. Aider par tous les moyens le gouvernement soviétique dans sa lutte contre le Kuomintang et les impérialistes et dans son travail d'édification.

2. Renforcer le travail dans l'armée rouge. Obtenir l'adhésion collective de toutes les organisations de travailleurs et recruter de nouvelles masses d'adhérents individuels parmi les travailleurs.

3. Aider à organiser le *Secours Ouvrier International.*

4. Renforcer l'aide aux victimes de la terreur blanche.

DANS LES RÉGIONS BLANCHES

1. Lutter contre la terreur blanche du Kuomintang et des impérialistes et mobiliser les masses pour la lutte contre les guerres militaristes et pour la défense de l'Union soviétique.

2. Renforcer le travail parmi les chômeurs et parmi la population des régions affamées (démasquer l'*Association chinoise et étrangère de secours*, ainsi que la démagogie des organisations religieuses (missions, etc.).

3. Renforcer l'aide aux victimes de la lutte anti-impérialiste.

4. Etablir un contact étroit avec les sections de la Corée et du Japon ainsi qu'avec les organisations de Secours Rouge de la Mandchourie, renforcer le travail parmi les partisans, en particulier parmi ceux qui sont encore sous l'influence du Kuomintang.

II. — INDOCHINE

1. Faire une campagne pour la libération des dix mille détenus politiques et ouvriers déportés dans les îles et dans les camps de concentration (en collaboration avec la section française).

2. Entrer en contact avec les groupes existant dans le but de fonder une véritable section du S.R.I.

3. Organiser la solidarité avec les détenus et leur famille (collectes, comités de familles, etc.).

4. Améliorer la liaison avec les détenus, leurs familles et avec les organisations ouvrières existantes.

5. Utiliser toutes les possibilités d'actions légales et semi-légales.

6. La section doit publier dans le plus bref délai un organe pour populariser les mots d'ordre et pour faire un travail approfondi d'éducation et d'agitation parmi les masses.

III. — INDES

Le Comité de Défense qui existe actuellement et qui est une organisation à caractère relâché doit se transformer de façon à constituer des groupes de Secours Rouge. Des efforts doivent être faits pour créer des comités à Bombay, à Calcutta, au Penjab, en Bengalie et dans la région frontière du Nord-Est, sous la conduite de comités provinciaux capables et sûrs. Ces comités, à leur tour, doivent s'unir en une section pan-indoue du S.R.I.

La section doit mener une campagne énergique contre la terreur impérialiste et la législation réactionnaire, contre les préjugés sociaux,

religieux et de race, pour la défense et la libération de tous les détenus politiques sans distinction de race, de couleur, de parti, de nationalité et de religion, en particulier des détenus de Meerut. Il faut profiter de cette campagne pour expliquer le rôle, le but et le caractère du S.R.I. et pour recruter des masses d'ouvriers indous.

IV. — PAYS ARABES

1. Renforcer les sections existant déjà (Syrie, Palestine, Algérie) et les transformer en vraies organisations; aider à créer des sections en Egypte et en Tunisie et des comités de défense en Irak, au Maroc et en Tripolitaine.

2. Organiser des campagnes de masse pour l'aide aux victimes de la lutte anti-impérialiste.

3. Lutter contre les préjugés nationaux et religieux qui sont entretenus par les impérialistes et la bourgeoisie nationale.

V. — AFRIQUE NOIRE

La résolution du Congrès mondial sur le travail du Secours Rouge parmi les nègres doit servir de base au développement d'organisation des masses du S.R.I. dans l'Afrique Noire et parmi les masses nègres des Etats-Unis et de l'Amérique latine. Le Comité Exécutif et les sections du S.R.I. dans les pays impérialistes doivent apporter la plus grande aide possible à la réalisation pratique des tâches mentionnées dans cette résolution.

VI. — AMÉRIQUE LATINE

1. Créer une véritable organisation de masse cristallisant l'influence et la popularité dont le S. R. I. jouit dans l'Amérique latine. On peut y parvenir en corrigeant les faiblesses d'organisation et le sectarisme qui existent dans toutes les sections et en attirant dans le Secours Rouge les grandes masses des paysans pauvres, des ouvriers agricoles, des ouvriers nègres et indiens et en créant des groupes du S.R.I. dans toutes les entreprises, en particulier dans les entreprises impérialistes.

2. Mener une agitation constante et large et un travail d'éducation pour développer dans les masses travailleuses l'esprit internationaliste.

3. Donner une plus grande extension à la lutte contre le régime pénitentiaire barbare, contre le système de torture, le travail forcé, la déportation des révolutionnaires dans les colonies pénitentiaires mortelles, les expulsions des ouvriers révolutionnaires, pour le droit d'asile et en général contre toutes les formes de la terreur féodale, bourgeoise et impérialiste, contre les travailleurs et en particulier contre les révolutionnaires.

4. Déployer la plus grande initiative et profiter de toutes les possibilités légales et semi-légales pour le travail du S.R.I.

Les tâches des Sections du S. R. I. dans les métropoles

1. Créer des commissions coloniales qui auront les tâches suivantes: organiser des campagnes contre la terreur blanche dans les colonies et semi-colonies en se servant de tous les moyens d'agitation (meetings, journaux, parlements, intellectuels, etc.); établir un contact étroit avec les colonies du pays impérialiste et avec les pays semi-coloniaux qui sont sous sa dépendance; y envoyer des agitateurs et des organisateurs; rallier au travail du S.R.I. les ouvriers et étudiants coloniaux qui habitent dans le pays impérialiste, dans le but de former parmi eux des cadres. Là où c'est possible, publier un *Bulletin* spécial (comme la section française) et des brochures s'occupant de la terreur blanche dans les colonies. Organiser l'envoi de délégations d'ouvriers et d'intellectuels dans les pays coloniaux (par exemple pour faire une enquête sur le régime pénitentiaire), envoyer des avocats pour les procès les plus importants. Organiser des collectes nationales pour les victimes de la terreur blanche, créer des patronati et des parrainages.

2. Prendre particulièrement en considération le travail parmi les marins des colonies et de la métropole.

3. Etablir un contact étroit avec les organisations des ouvriers coloniaux habitant la métropole et obtenir leur adhésion collective. Les sections du S.R.I. doivent entraîner ces organisations dans leurs campagnes et organiser de concert avec elles des mouvements de protestation et des actions contre la terreur blanche dans les colonies. Toutes les luttes organisées par les sections du S.R.I. dans les métropoles contre la terreur blanche dans les pays coloniaux et semi-coloniaux doivent être liées avec les campagnes contre la terreur capitaliste dans les métropoles.

4. Envoyer aux sections du S.R.I. dans les pays coloniaux des rapports périodiques sur les campagnes et sur l'activité menée contre la terreur impérialiste. Les directives contenues dans la résolution approuvée par le 3e Plenum de l'Exécutif du S.R.I. sur le travail dans les pays coloniaux et semi-coloniaux restent en vigueur et les sections sont tenues de les suivre.

Les tâches spéciales des Sections du S. R. I. dans les pays capitalistes

I. — ANGLETERRE

La section doit se rendre compte que le travail colonial est une de ses tâches les plus importantes. Toutes les campagnes contre la répression en Grande-Bretagne doivent être liées d'une façon concrète avec la lutte contre la terreur blanche croissante dans toutes les

colonies et les campagnes spéciales doivent être organisées en particulier pour l'Inde et l'Afrique. Rallier les émigrés des colonies au S.R.I., créer des patronati parmi les Indous et les nègres. Aider à la création de sections dans l'Inde, l'Afrique, l'Egypte et les colonies britanniques de l'Amérique latine (Jamaïque, Trinité, Guyanne, etc.), et établir un contact étroit avec les sections de l'île de Chypre, de l'Afrique du Sud et avec les autres sections des colonies.

II. — ETATS-UNIS

Déclencher des campagnes spéciales contre les atrocités de l'impérialisme américain dans les Philippines, les îles Hawaï et le Libéria, et en particulier dans les pays de l'Amérique latine. Porter particulièrement l'attention au développement des parrainages et à la création d'un large mouvement de patronati. Porter l'attention sur les sections du S.R.I. dans les Philippines, aider à organiser des sections au Libéria et à Porto-Rico, renforcer le contact avec les pays de l'Amérique latine, en leur apportant une aide politique, financière et d'organisation.

III. — FRANCE

1. Organiser des campagnes de masse contre la terreur dans les colonies (Indochine, Afrique Noire) et pour la défense des sections coloniales du S.R.I. (Madagascar, Algérie).

2. Renforcer le parrainage sur les sections coloniales existantes (Syrie, Indochine, etc.), et sur les détenus dans les colonies (organiser la solidarité).

3. Transformer en de vraies sections les petits groupes existant dans les colonies.

4. Etablir de nouvelles liaisons en vue de créer de nouvelles sections (Tunisie, Maroc, Guyanne, etc.).

5. Perfectionner les moyens de contact entre la métropole et les colonies.

6. Continuer l'organisation des ouvriers coloniaux dans la métropole.

7. Développer des campagnes de presse (en se servant de la presse ouvrière, du *Bulletin* colonial, etc.).

8. Organiser des délégations dans les colonies.

IV. — HOLLANDE

Créer une section dans l'Indonésie, organiser une campagne contre la terreur blanche en Indonésie et recueillir des fonds pour ses victimes. Faire participer les Indonésiens au travail du Comité central.

V. — BELGIQUE

Créer une section au Congo et organiser une campagne de protestation contre la terreur blanche; constituer une commission coloniale fonctionnant réellement.

VI. — JAPON

Soutenir, au point de vue politique et au point de vue financier les sections de Formose et de la Corée et organiser une campagne contre la terreur blanche en Chine, en particulier dans les territoires occupés.

VII. — PORTUGAL

Aider à créer une section dans la Guinée portugaise et à Timor, qui sont actuellement des lieux de déportation des révolutionnaires portugais. Aider à créer une section dans les Açores et à Madère. Organiser au Portugal et en particulier à Lisbonne les ouvriers coloniaux et les ouvriers noirs qui y habitent.

VIII. — ESPAGNE

Créer des sections dans les colonies espagnoles de l'Afrique Noire et au Maroc. Faire un travail d'organisation et développer le mouvement des patronati parmi les indigènes habitant en Espagne.

IX. — ITALIE

Déclencher une campagne contre les méthodes de l'impérialisme italien en Tripolitaine (déportation des indigènes par milliers).

X. — CANADA

Démasquer le rôle de l'impérialisme canadien, en particulier dans la répression du mouvement révolutionnaire de l'Amérique latine. Aider la section anglaise et la section des Etats-Unis ainsi que le secrétariat des Caraïbes dans leur travail colonial, en particulier dans l'Amérique latine.

XI. — PAYS IMPÉRIALISTES SANS COLONIES

Prendre part à toutes les campagnes coloniales du S.R.I.; développer un large mouvement de patronati parmi les originaires des colonies, faire un travail de parrainage dans les colonies, en particulier dans les colonies dont la métropole a une section faible; concentrer le travail parmi les marins et les aider à développer les moyens de liaison.

RÉSOLUTION

sur le travail du Secours Rouge parmi les nations opprimées et les minorités nationales

1. Plus de cinquante nations, représentant une population de quarante-cinq millions d'habitants, dans plus de vingt pays européens, souffrent de l'oppression nationale. Dans des Etats tels que la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Belgique et l'Espagne, ces peuples forment les cinquante pour cent du chiffre total de la population. L'oppression, l'asservissement national des petits peuples est un des traits les plus caractéristiques de l'impérialisme. Cette oppression a revêtu des formes particulièrement violentes depuis la guerre mondiale, qui a abouti aux traités de Versailles, de Neuilly, de Trianon et de Saint-Germain. La crise économique mondiale du capitalisme, qui ne cesse de s'aggraver, et tout particulièrement, les formes aiguës de la crise agraire (dans la plupart des régions habitées par des nations opprimées, les paysans forment les soixante à soixante-dix pour cent de la population) ont plongé les masses travailleuses de ces nations dans un état permanent de misère et de famine.

Le niveau de vie de la classe ouvrière des nations opprimées tombe à un degré beaucoup plus bas que celui de la population travailleuse des nations dominantes. Ces masses souffrent d'une double exploitation, par les puissances impérialistes et par leur propre bourgeoisie. Cela s'applique tout particulièrement aux pays balkaniques et aux Etats limitrophes de l'U.R.S.S. (Roumanie, Pologne), où le niveau de vie des masses ouvrières et paysannes opprimées tombe au niveau des coolies chinois.

La lutte libératrice révolutionnaire des peuples asservis contre les oppresseurs impérialistes, pour le droit de libre disposition, jusques et y compris la séparation d'avec la métropole, se propage toujours plus puissante. A cette lutte qui, sous la direction du prolétariat révolutionnaire, revêt souvent la forme de soulèvement armé et de révoltes paysannes, les impérialistes répondent par la terreur la plus cruelle.

2. En même temps, la vie culturelle des nations opprimées est en butte à des persécutions systématiques et brutales. On ferme les institutions culturelles, bibliothèques, clubs, écoles, etc., dans l'Ukraine occidentale, en Roumanie, dans l'Ukraine des Carpathes, dans les pays balkaniques, en Italie, en Pologne. Souvent les masses des minorités nationales sont dépouillées de leurs droits civiques les plus élémentaires

Cet étouffement de la vie culturelle des minorités nationales s'accompagne d'assassinats des meilleurs combattants de la lutte pour l'émancipation nationale (Albanais, Croates, Macédoniens, Slovènes et Monténégrins), de massacres, « d'expéditions punitives « (Ukraine occidentale, Bessarabie, Albanie, Kossovo, Macédoine) d'arrestations en masse, de tortures barbares, de déportations de la population autochtone, de l'organisation de pogromes contre les juifs (Pologne, Grèce, etc.).

En même temps, tout le système judiciaire est utilisé comme instrument de cette politique d'extermination — grands procès politiques, établissement de nouveaux codes pénaux, la peine de mort prévue pour tous les combattants de la lutte de libération nationale (Italie et Pologne), condamnations inouïes, prisons remplies de détenus politiques. Des milliers et des milliers sont obligés de fuir à l'étranger.

Une politique de pogromes sanglants est appliquée d'une manière systématique par les gouvernements eux-mêmes ou les organisations fascistes.

3. Pour étouffer la poussée révolutionnaire des masses et l'orienter dans une voie contre-révolutionnaire, la bourgeoisie de la nation dominante excite les masses ouvrières et paysannes contre les minorités nationales et tend par le chauvinisme, l'antisémitisme, la haine de race, d'obscurcir leur conscience de classe afin de briser ainsi le front unique des travailleurs du pays avec les masses travailleuses des minorités nationales dans la lutte contre la faim, la terreur et la guerre.

Les expéditions punitives et les massacres de masse des impérialismes polonais et roumain, en Ukraine occidentale et en Bessarabie, les mesures de terreur contre la population de la Vénétie Julienne, de la Croatie, du Tyrol du Sud, de la Macédoine, etc... — régions qui, en cas de guerre, serviront nécessairement de bases stratégiques — montrent que la bourgeoisie, fébrilement, cherche à s'assurer par ces mesures un arrière sûr.

Les impérialistes se livrent à des excitations contre l'Union soviétique, car l'existence de l'U.R.S.S., et ses immenses succès dans l'organisation d'une union socialiste — unique dans le monde — de nations libres et égales, qui toutes adhèrent volontairement à cette union et contribuent avec enthousiasme à l'édification socialiste, sont un aiguillon et un exemple vivant de solution des problèmes nationaux pour les masses qui luttent dans les pays coloniaux et pour les minorités opprimées.

Les peuples opprimés savent que la race, la couleur et la langue, dans l'Union soviétique, ont cessé d'être un fossé entre les peuples, que l'Union soviétique est le seul pays où les nations autrefois opprimées aient à enregistrer des progrès formidables dans le domaine économique et culturel.

4. La bourgeoisie indigène des nations opprimées, que la poussée révolutionnaire des masses épouvante, ne se borne pas à des compromis mais se soumet ouvertement à la bourgeoisie des nations dominantes pour écraser le mouvement de libération nationale et préparer l'intervention contre l'Union soviétique. Les congrès dits des minorités nationales (un instrument de la S.D.N.) tentent, sous couleur de défense des droits des minorités nationales, d'étouffer le mouvement national-révolutionnaire. Les social-démocrates se prononcent ouvertement contre le droit de libre disposition des peuples (Roumanie, Italie, Grèce, Espagne, Angleterre, Pologne, Yougoslavie) ou défendent les « traités de paix » (Bulgarie et France). La social-démocratie mène une honteuse campagne de mensonges et tente de persuader aux masses travailleuses que le problème national dans l'Union soviétique n'est pas résolu et que, dans ce pays, les minorités nationales restent opprimées. Cette campagne de calomnies est menée dans le but de tromper les masses et de les plier aux maîtres impérialistes. Mais, en dépit de l'activité de tous ces suppôts de l'impérialisme, les masses travailleuses ne se soumettent pas docilement à cette compression. Elles luttent et leur lutte se traduit par une forte résistance, par des insurrections, des manifestations de plus en plus violentes, des révoltes de masse, des collisions avec la police, des soulèvements paysans, par le refus de payer les impôts, fermages, etc...

Le mouvement national-révolutionnaire croissant est un des éléments constitutifs les plus importants de la lutte révolutionnaire du prolétariat international, lutte qui, aujourd'hui, a atteint un degré plus élevé.

5. Le S.R.I. doit prendre part à cette lutte. Il doit participer activement au mouvement des minorités nationales et des nations opprimées qui luttent pour leurs intérêts quotidiens, pour leurs droits civiques, politiques et culturels, pour leur émancipation nationale. Il doit organiser et mener les actions de masse contre la terreur blanche et la justice impérialiste. Il doit, par cette lutte, gagner le soutien et la solidarité des masses travailleuses de la nation dominante, leur montrant que, sans l'émancipation nationale des nations opprimées, elles ne pourront jamais, elles non plus, conquérir la liberté. Ce travail parmi les minorités nationales et les nations opprimées doit s'accompagner d'un travail éducatif, mené sur une large échelle sous le signe de la solidarité internationale.

6. Le travail qui a été accompli par le S.R.I. dans ce domaine est absolument insuffisant.

Parmi les membres du S.R.I., on constate encore une sous-estimation et un manque de compréhension de l'importance de ce travail, dans cette période, surtout, de luttes de classes violentes, croissantes, et de la menace d'une nouvelle guerre mondiale impérialiste qui, déjà, a commencé en Extrême-Orient.

Le Congrès mondial du S.R.I. appelle tous les membres du Secours Rouge à prêter une plus grande attention à la lutte des minorités nationales et des nations opprimées. Il souligne la nécessité d'accomplir

les tâches suivantes. Le S.R.I. doit assurer une aide matérielle, morale, juridique et politique à toutes les victimes de la lutte anti-impérialiste, ainsi qu'à leur famille.

Tâches des sections du S. R. I.

1. Le principe fondamental d'organisation est que dans les limites d'un pays il ne doit exister qu'une seule organisation du Secours Rouge, comprenant tous les membres, sans distinction de race, de nationalité ou de religion. Pour la direction du travail parmi les minorités nationales, un camarade doit être spécialement désigné dans chaque section.

Une attention spéciale doit être réservée au recrutement des paysans pauvres, étudiants et intellectuels et surtout à la pénétration dans les organisations nationales de masse, dans le but d'obtenir leur adhésion collective et de créer des groupes du Secours Rouge.

2. Réaliser — en accord avec les organisations nationales révolutionnaires — des actions nationales de masse contre la terreur blanche qui s'abat sur les minorités nationales, tous les moyens possibles devant être utilisés dans ce but (presse, parlement, municipalités, formation de comités d'intellectuels, etc.).

3. Publier une littérature dans la langue des minorités nationales (journal, brochures et correspondances).

4. Populariser les expériences prodigieuses de l'Union soviétique dans la solution des problèmes nationaux. Mener une campagne énergique et de longue durée contre le chauvinisme national et la contrainte religieuse parmi les masses de la nation dominante, ainsi que parmi les minorités nationales. Cette action doit être au premier plan de la campagne contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'Union soviétique.

5. Aide matérielle, morale, politique et juridique à tous les travailleurs tombés victimes de la lutte anti-impérialiste, même si ces victimes appartiennent à des organisations nationales de caractère non prolétarien. Dans ce cas, les ouvriers et les paysans doivent être soutenus, mais il faut en même temps leur expliquer le caractère réactionnaire de l'organisation dont ils font partie et les gagner.

Organiser parmi les travailleurs de la nation dominante le parrainage de prisons dans lesquelles sont détenus des prisonniers politiques appartenant aux minorités nationales.

RÉSOLUTION
sur le travail parmi les nègres

1. L'offensive impitoyable de l'impérialisme, qui cherche une issue à la crise mondiale dans une exploitation renforcée des masses travailleuses, dans de nouvelles guerres impérialistes et dans une intervention armée contre l'Union soviétique, frappe tout particulièrement les masses nègres. L'impérialisme rétablit l'esclavage pour les nègres. En Afrique, des lois d'esclavage sont promulguées. Aux Etats-Unis, des paysans nègres sont vendus. Avec une brutalité inouïe, l'impérialisme exploite et opprime les masses nègres.

2. Mais en rétablissant l'esclavage, l'impérialisme se heurte à la résistance des masses nègres. Pour la première fois dans l'histoire, les nègres d'Amérique et d'Afrique se dressent consciemment pour la lutte contre l'impérialisme et l'esclavage. Par là même, les masses nègres contribuent également à la libération des ouvriers blancs. S'appuyant sur l'esclavage et les corvées dans les pays coloniaux, les impérialistes renforcent également l'exploitation et l'oppression des ouvriers blancs. Les ouvriers de tous les pays ont pour devoir urgent de venir en aide aux nègres qui se dressent pour la lutte contre l'esclavage et l'impérialisme. Les impérialistes cherchent à réaliser leur politique d'asservissement des peuples nègres à l'aide de la politique de traîtrise de la IIe Internationale et de l'aritoscratie ouvrière qu'elle dirige. Les national-réformistes sabotent le soutien des victimes de la lutte et de l'esclavage et facilitent par là aux esclavagistes la réalisation de leur politique. Les national-réformistes insultent les héros de la lutte pour la liberté et les livrent à l'arbitraire et à la violence impérialistes. C'est pourquoi la lutte la plus énergique s'impose contre cette politique de la IIe Internationale. Et tous les ouvriers qui continueront à soutenir cette politique auront leur part de responsabilité dans l'exploitation et l'oppression de toute la masse des travailleurs et, tout particulièrement, dans l'esclavage des peuples nègres.

Les ouvriers et les paysans des pays capitalistes doivent s'unir aux masses nègres en vue de la lutte commune contre l'impérialisme, qui est leur ennemi à tous, sans l'anéantissement duquel leur libération est impossible. Le mot de Karl Marx, qui a dit que les ouvriers blancs ne pourront se libérer tant qu'on brûlera des ouvriers noirs, doit se graver dans la conscience de tous les ouvriers et paysans blancs et les unir dans un sentiment de solidarité internationale avec les peuples nègres.

3. La révolte des peuples nègres progresse sur un rythme de plus en plus rapide. Aux Etats-Unis, les ouvriers nègres, dans les grèves,

luttent aux côtés de leurs frères blancs. Dans le « Black Belt » (Zône noire), les métayers, qui doivent abandonner au propriétaire foncier la moitié de leur récolte, forment des unions de fermiers et organisent la lutte contre les conditions intolérables que leur imposent les propriétaires fonciers blancs. Ils luttent pour des allocations aux chômeurs, contre l'expulsion des travailleurs de leurs habitations, etc. Aux Indes occidentales et dans l'Amérique latine, les ouvriers nègres luttent contre l'oppression par les impérialistes et la bourgeoisie indigène. A Cuba, les ouvriers nègres prennent part au mouvement révolutionnaire général. Dans la Sierra Leone, les paysans nègres se révoltent contre le fardeau inouï des impôts. Les marins et dockers se préparent à la lutte pour des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Sur la Côte d'Or, des tribus nègres tout entières se révoltent contre les impôts démesurés sur le revenu. Dans le Congo belge, les masses nègres opprimées luttent sous le mot d'ordre : « La terre, ou mort à tous les blancs ! » Dans les colonies françaises, les masses nègres luttent par la grève et l'insurrection pour secouer le joug de l'impérialisme français. Dans l'Afrique du Sud, les masses répudient ouvertement les contrats qui leur ont été imposés et brûlent leurs cartes d'identité. De grandes manifestations de chômeurs donnent lieu à des collisions armées avec la police. Dans le pays de Kenya, les masses se révoltent contre l'institution excécrée des « terres de la Couronne » et d'autres mesures également. Des chefs au service de l'impérialisme britannique sont chassés des villages.

4. L'impérialisme exerce une terreur inouïe contre les masses nègres travailleuses en lutte pour leur libération. Au moyen de bombes et de mitrailleuses, de l'emprisonnement et de tortures, de bûchers et de massacres, à l'aide de la chaise électrique et de la potence, l'impérialisme cherche à étrangler les luttes. Le gouvernement de Macdonald se distingue particulièrement à cet égard. A l'aide de l'armée et de la police, il cherche à écraser les grèves et les révoltes des masses nègres de Gambie et du Niger et entreprend des expéditions punitives sanglantes dans l'Afrique orientale, l'Afrique occidentale, et l'Afrique du Sud. Quinze négresses ont été tuées ou blessées au Niger pour avoir protesté contre l'augmentation des impôts. Des centaines de nègres ont été fusillés et des villages nègres tout entiers brûlés par les impérialistes belges, en vue de maintenir les nègres du Congo dans l'esclavage. De même, l'impérialisme anglais dans les pays d'Ovambo (Afrique du Sud-ouest) recourt à la pire terreur militaire contre les ouvriers et les paysans. Des villages nègres tout entiers sont bombardés du haut d'avions, pour la seule raison que les paysans ne peuvent ni ne veulent payer leurs impôts. L'impérialisme français, lors de la construction du chemin de fer du Congo à l'Océan, a causé par une exploitation inouïe de la main-d'œuvre, la mort de vingt-cinq mille nègres. A propos de ces méthodes bestiales, le journaliste français, Londres, a parlé de « bûcherons de la forêt humaine ». Au Cameroun l'extermination impitoyable a fait tomber le chiffre de la population de 8,6 millions en 1906, à 2,6 millions en 1926. Des lois et mesures d'exception inouïes sont appliquées aux peuples nègres. Aux Etats-Unis, il y a lieu tout particulièrement de mentionner les lois sur le vagabondage, le Jim-Crowisme, le procédé consistant à enchaîner

les prisonniers les uns aux autres, les tortures, les lynchages, l'attaque armée contre l'Union des métayers de Camp-Hill, la tentative de meurtre judiciaire perpétrée contre les neuf jeunes nègres de Scottsborough.

5. L'impérialisme cherche, en particulier, à plier les peuples nègres à ses plans de guerre. Comme dans la guerre mondiale impérialiste de 1914-1918, des millions de nègres doivent être envoyés à la guerre pour les intérêts de l'impérialisme. L'impérialisme français forme une armée de nègres et militarise ses chemins de fer africains. L'Angleterre a augmenté ses « forces de frontières » de l'Afrique occidentale, ainsi que le corps des « tirailleurs royaux d'Afrique » en Afrique orientale. Elle a augmenté également les budgets militaires dans ses autres colonies. La Belgique organise une formidable armée coloniale africaine. L'Italie construit une ligne de chemin de fer stratégique qui, partant de la Méditerranée, traversera la Lybie et le Sahara et fera pendant à la ligne française. Aux Etats-Unis, l'impérialisme cherche, par des attaques sauvages contre les peuples nègres, à briser leur résistance et a les plier à ses plans de guerre. Pour déjouer les plans criminels de guerre des impérialistes, il faut une lutte commune des ouvriers dans les pays impérialistes et de la masse nègre aux colonies.

6. L'offensive de l'impérialisme a sa pointe dirigée tout particulièrement contre l'Union soviétique, le seul pays dans lequel les ouvriers et les paysans tiennent fermement entre leurs mains le pouvoir soviétique et bâtissent le socialisme. Dans l'Union soviétique, la situation économique et culturelle des ouvriers et des paysans ne cesse de s'améliorer. Le chômage n'existe plus. Les conditions sanitaires générales et l'éducation socialiste progressent de jour en jour. Il n'existe plus de préjugés de race, plus d'oppression nationale. Ainsi, ce pays du pouvoir ouvrier et paysan indique à tous les peuples des pays capitalistes et des colonies l'issue à la crise capitaliste, à l'exploitation, à l'esclavage. Les progrès du socialisme dans ce pays sont un puissant aiguillon pour tous les peuples opprimés et exploités du monde. C'est pour cette raison précisément que les brigands et oppresseurs impérialistes se préparent fébrilement à une guerre impérialiste contre l'Union soviétique. Mais c'est la raison également pour laquelle les ouvriers et les paysans, blancs et noirs, doivent s'unir pour une défense commune de l'Union soviétique, abattre le pouvoir de l'impérialisme dans leurs pays et instaurer le pouvoir des soviets.

7. Pour sa politique d'oppression et de guerre, l'impérialisme recourt, dans les contrées nègres, à l'aide de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie indigènes, qui vivent dans la peur continuelle des luttes de la masse nègre. Par la corruption, les impérialistes gagnent les chefs pour s'en servir comme d'agents en vue d'étouffer ou d'écraser le mouvement nègre révolutionnaire. Moyennant certaines concessions, ces chefs deviennent des instruments de l'impérialisme. Diagne, nègre de l'Afrique orientale, et Candace, nègre des Indes occidentales ont été appelés à faire partie, en qualité de ministres des colonies, des cabinets Tardieu et Herriot de l'impérialisme français. Marcus Garvey a été admis dans la S.D.N. où les pires brigands coloniaux

dictent leur volonté. L'impérialisme américain, à l'aide de ses agents dans le gouvernement de Liberia, fait asservir les masses nègres. L'« Association Nationale pour le Progrès des Peuples de couleurs » cherche, par des phrases démagogiques, à tromper et à diviser les masses nègres, pour aider ainsi la bourgeoisie dans ses actes de terreur contre les noirs. Elle mène une campagne de calomnies contre le S.R.I., pour empêcher la pénétration de celui-ci dans les masses nègres.

8. Dans ces conditions d'une accentuation inouïe des luttes de classe et de la poussée révolutionnaire parmi les masses nègres, le S.R.I. acquiert une importance extrême pour le soutien de la lutte de ces masses. Le S.R.I. soutient les victimes de la terreur blanche sans distinction de race, de couleur, de nationalité et de religion. Il mobilise les masses travailleuses pour la lutte contre la terreur, l'oppression et la répression, la faim, la guerre et l'impérialisme. Il éduque les travailleurs de tous les pays et de toutes les races dans l'esprit de la solidarité internationale, pour la lutte contre les préjugés de race, contre le chauvinisme national et blanc, et crée le front unique des travailleurs de toutes nations et de toutes races.

9. Malgré tous les défauts et faiblesses non surmontés encore dans le travail des sections du S.R.I., quelques succès sont dès maintenant à enregistrer dans son travail parmi les peuples nègres. Ces succès sont les suivants:

a) Par la campagne de Scottsborough, le Comité Exécutif du S.R.I. a poussé au premier plan toute la question nègre et a gagné des millions de travailleurs et d'intellectuels, des organisations féminines, des enfants de toutes les races et nationalités à la lutte contre l'exploitation, l'oppression, les répressions sanglantes dont sont victimes les nègres travailleurs. La lutte pour la libération des neuf jeunes nègres est devenue partie intégrante de la grande lutte pour l'affranchissement des masses nègres du joug de l'impérialisme.

b) Une section nègre active a été créée au sein de l'Exécutif.

c) Des sections du S.R.I. ont été créées en Afrique du Sud et à Madagascar, et des comités du S.R.I. et des contacts au Sénégal, au Cameroun, au Congo français, au Togo, sur la Côte d'Ivoire, dans la Sierra Leone, dans le pays de Kenya et à Dakar.

d) Des liaisons plus solides ont été assurées avec l'*I. S. R.*, le *Comité international des syndicats de travailleurs nègres*, l'*Internationale des Marins et Dockers* et la *Ligue anti-impérialiste*.

e) Participation active à des conférences et congrès internationaux (conférence nègre de juin 1930, congrès mondial des marins et dockers en mai 1932).

f) Dans les métropoles, un contact plus solide a été assuré, ainsi qu'un meilleur contrôle du travail parmi les nègres.

g) Par l'intermédiaire du secrétariat Caraïbe, un travail a été mené aux Indes occidentales et dans l'Amérique centrale et des succès ont été obtenus au point de vue de l'organisation à Cuba et à Panama.

h) La question nègre a été exposée dans le service de presse de l'Exécutif, dans les publications du S. R. I., dans des brochures et appels.

Section sud-africaine

La Section sud-africaine a quelques succès à enregistrer.

1. Création d'une direction nègre.

2. Quelques améliorations en ce qui concerne l'élargissement du champ d'action dans l'Afrique du Sud.

3. Participation active de la Section en tant qu'organisation indépendante, à toutes les actions révolutionnaires (Journée du Dingaan, 1er mai, 1er août, manifestations de chômeurs, manifestations pour la liberté de la parole, actions de presse — cas Wolton — grève dans l'habillement en 1931, cas Gomas, Bech et autres encore).

4. Organisation et réalisation de campagnes pour la libération des prisonniers politiques et pour une amélioration du régime auquel ils sont soumis.

5. Meilleure organisation de l'aide morale, matérielle et juridique pour les prisonniers et leur famille.

6. Organisation de manifestations et envoi de délégations dans l'affaire de Scottsborough, dans celle de Meerut et pour d'autres révolutionnaires.

7. Dans le pays d'Ovambo, soutien de la lutte des Ovambos contre le gouvernement sud-africain en septembre 1932.

FAIBLESSES

1. Tendances sectaires se traduisant par un mauvais travail de recrutement et l'incapacité de consolider organiquement les succès de l'agitation.

2. Travail de masse très faible parmi les paysans pauvres, malgré leurs mouvements de lutte contre les impôts, les lois sur les cartes d'identité, etc.

3. On a négligé la lutte contre l'assassinat de nègres par les employeurs blancs.

4. Campagnes insuffisantes pour la défense des ouvriers expulsés et soutien insuffisant de leurs familles.

5. Aucune lutte contre les juges qui condamnent les assassins d'ouvriers nègres à des peines insuffisantes ou les acquittent même.

6. Aucune campagne pour la défense des victimes de la terreur exercée par le patronat et les propriétaires fonciers.

7. La liaison avec l'Exécutif du S.R.I. est négligée et le contact manque avec l'Afrique orientale, l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale.

8. Travail beaucoup trop faible dans les syndicats réformistes et autres organisations de masse.

Madagascar

1. Création d'une section nationale, avec des groupes dans tous les centres importants.

2. Une grande campagne pour la libération des prisonniers politiques et pour une amélioration du régime auquel ils sont soumis.

3. Organisation de l'aide morale, matérielle et juridique aux victimes de l impérialisme français à Madagascar.

DÉFAUTS

1. Manque d'une direction collective et prolétarienne.

2. Confusion des tâches de la section du S.R.I. avec celles d'autres organisations.

3. Manque de centralisation de l'organisation.

Etats-Unis

SUCCÈS

1. Une liaison a été assurée avec les organisations nègres des Etats-Unis, avec des églises, des mutuelles, des organisations culturelles, etc.

2. On a mené une lutte continue, énergique contre les lynchages, le chauvinisme blanc, l'isolement des nègres, le Jim-Crowisme. Dans d'autres cas, on a immédiatement réagi à la répression. Et l'on a organisé un soutien de plus en plus effectif des nègres aux Etats-Unis.

3. Des campagnes de masse ont été organisées (Scottsborough, Camp-Hill, Orphan Jones, pour les nègres de Washington, etc.).

Utilisation de ces campagnes dans la presse, organisation de conférences pour la défense de masse, manifestations de masse dans les rues, envoi de délégations à Washington, tribunaux ouvriers. Quelques bons résultats ont été obtenus ainsi (Swel Lee devant la cour Suprême du Maryland, l'affaire de Scottsborough renvoyée à la cour Suprême des Etats-Unis).

4. Organisation d'un service d'information dans la section nègre et diffusion de littérature sur la question nègre.

5. Mobilisation des travailleurs blancs et noirs, lutte énergique contre les organisations nègres réformistes, démasquées aux yeux des masses (Scottsborough).

6. Liaison de la lutte contre la terreur blanche dirigée contre les ouvriers blancs et les masses nègres des Etats-Unis, liaison qui a trouvé son expression dans la campagne combinée Scottsborough-Mooney.

COTÉS FAIBLES

1. Bien que le S.R.I. ait augmenté le nombre de ses membres nègres, les succès d'organisation, en comparaison du travail d'agitation, sont insignifiants, dans le sud surtout, où aucune organisation n'a été créée dans le « Black Belt » (zône noire).

2. Application de méthodes inadéquates pour retenir les nègres dans les organisations et, par suite, fortes fluctuations parmi les adhérents nègres du S.R.I. et faible développement des cadres nègres de l'organisation.

3. Résultats insignifiants en ce qui concerne les adhésions collectives d'organisations nègres.

4. Manque d'un contrôle permanent, d'une coordination permanente des campagnes contre les mesures de répression appliquées aux ouvriers nègres, et, par suite, isolement de ces campagnes.

Pays latino-américains

La campagne de Scottsborough a été organisée et réalisée sous la direction du secrétariat Caraïbe.

Panama: un comité de Scottsborough a été formé, comprenant des membres nègres. Ce comité a réalisé des actions parmi les ouvriers nègres de la région du Canal.

Haïti: un comité nègre a été formé, dont les membres ont adhéré au S.R.I., comme membres individuels, par l'intermédiaire du secrétariat Caraïbe.

Cuba: un travail énergique a été déployé à Cuba parmi les nègres et a donné de bons résultats au point de vue de l'organisation. Des luttes énergiques ont été menées d'une manière ininterrompue contre le chauvinisme, contre les préjugés de race et de couleur. La section a pris une part active à la campagne de Scottsborough.

Sections des métropoles

A l'exception de la section française, qui a fait réellement un bon travail en établissant des liaisons, en créant des groupes dans les colonies françaises du continent noir, en soulignant dans toute sa presse et dans son agitation (campagnes contre la terreur impérialiste à Madagascar, au Cameroun, etc.), la terreur contre les nègres, les autres sections des pays impérialistes n'ont fait, dans leurs colonies, aucun travail positif. Un bon résultat à signaler tout particulièrement de la campagne de Scottsborough, consiste en ce qu'elle a permis au S.R.I., pour la première fois dans ces pays impérialistes (Angleterre, Belgique, France, Hollande, Etats-Unis), d'aborder le travail colonial. Mais le travail des sections dans ce domaine a été mené négligemment et l'on n'a ni saisi l'occasion, ni pris aucune mesure (à l'exception de la section française), pour assurer la liaison avec les colonies et créer des sections et groupes.

Les tâches de l'Exécutif

Le Congrès mondial assigne à l'Exécutif les tâches suivantes:

1. Compléter la section nègre en y adjoignant un camarade nègre.

2. Renforcer la liaison entre les sections nègres de l'Afrique du sud et de Madagascar d'une part et l'Exécutif du S.R.I. de l'autre. Meilleur soutien et meilleure direction de ces sections en vue d'en faire des organisations de masse.

3. Contrôle plus systématique du travail des sections du S.R.I. dans les métropoles.

4. Création de sections du S.R.I. dans les parties du continent noir où, jusqu'à présent, il n'y en a pas eu.

5. Intensifier la campagne de Scottsborough et faire mieux ressortir dans la campagne même les formes de la terreur impérialiste appliquée contre la population nègre du monde entier. Mobiliser, à l'aide de la campagne, des masses toujours plus nombreuses parmi les couches arriérées.

6. Organisation d'un service spécial de presse, à l'occasion de campagnes spéciales et d'événements divers, pour toute la presse et, surtout, pour une série de publications nègres.

7. L'Exécutif doit créer une section de masse à Libéria. Cette section prendra part à la lutte pour le maintien de la seule république nègre d'Afrique et pour la suppression de l'emprise financière de Firestone (impérialisme américain) dans le pays.

Les tâches dans les pays coloniaux

Tâches centrales pour l'Afrique du Sud et Madagascar :

1. Organisation en masse des paysans pauvres dans les rangs du S.R.I. et création de groupes du S.R.I. dans les centres industriels et dans les villages.

2. Organisation de l'aide morale, matérielle et juridique aux victimes de la lutte anti-impérialiste. Lutte pour la libération de tous les prisonniers politiques et pour une amélioration du régime auquel ils sont soumis.

3. Créer une direction collective, qui se composera principalement d'ouvriers et paysans pauvres indigènes. S'attacher davantage à la création de cadres et développer une vie politique intérieure au sein de l'organisation.

4. Assurer un contact solide avec l'Exécutif.

Autres pays du Continent noir

1. Le S.R.I., au Cameroun, au Sénégal, à Dakar, sur la Côte d'Ivoire, au Togo, dans le pays de Kenya, dans l'Ouganda, le Tanganyika et le pays de Ryasa, doit établir une bonne liaison avec les organisations national-révolutionnaires de ces pays, y compris les organisations hindoues, là où elles existent et travailler, avec leur aide, à la transformation de ces comités en sections des pays respectifs (dans l'Afrique occidentale anglaise également). L'Exécutif doit utiliser les contacts existant actuellement pour la création de sections de masses du S.R.I.

2. Réalisation d'une puissante campagne contre la terreur blanche dans ces pays. Le principal mot d'ordre sera celui d'une libération immédiate de tous les prisonniers politiques et d'une amélioration du régime auquel ils sont soumis.

3. Organisation de l'aide morale et matérielle aux prisonniers politiques.

4. Assurer un contact régulier avec l'Exécutif. Meilleur contact avec les sections du Secours Rouge des métropoles.

France, Belgique, Angleterre

TACHES

Ces sections doivent aider dans leur travail les colonies noires qui se trouvent sous la domination de leurs pays respectifs et prendre l'initiative à cet égard.

La section française doit porter son attention sur les colonies françaises des Indes occidentales — Haïti, la Martinique, la Guadeloupe — ainsi que sur les colonies du continent noir.

La section belge a pour devoir absolu d'assurer une liaison avec le Congo belge et le Cameroun, où de grands mouvements se déroulent, sans que nous ayons la moindre liaison avec eux, sauf l'information par les canaux bourgeois.

La section anglaise doit assurer une liaison avec la Guinée anglaise et la Trinité. Elle doit collaborer avec le secrétariat Caraïbe pour le travail dans ces contrées.

Etats - Unis

TACHES

1. Créer une large base pour le travail du S.R.I. dans le « Black Belt ». Les comités dirigeants doivent être formés, dans leur majorité, d'ouvriers et de paysans pauvres nègres.

2. Une commission permanente doit être formée au sein du Bureau national. Le travail de cette commission, qui se composera de camarades nègres et blancs, devra s'étendre à tous les fronts.

3. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour obtenir une adhésion collective de toutes les organisations nègres et créer des groupes d'initiative au sein de ces organisations.

4. Des cadres nègres doivent être formés.

5. Pour développer le travail parmi les nègres aux Indes occidentales et dans les pays de l'Amérique latine, une meilleure collaboration s'impose avec le secrétariat Caraïbe.

D'autre part, collaboration avec le sous-comité de New-York du *Comité international des syndicats de travailleurs nègres* et solide contact avec *l'Internationale des Marins et Dockers* dans tous les ports.

6. Soutien actif du mouvement de libération nationale des nègres aux Etats-Unis, et pour cela :

a) Lutte opiniâtre contre le chauvinisme blanc et contre tout régime social et politique spécial pour les nègres, contre l'isolement des nègres d'avec les blancs, le Jim-Crowisme, etc.

b) Lutte pour la libération de ceux qui ont été emprisonnés au cours des luttes libératrices et soutien moral et matériel des prisonniers et de leurs familles.

c) Intensifier la campagne de Scottsborough et lier cette campagne à celle menée contre tous les actes de terreur dirigés contre les nègres des Etats-Unis.

d) Poursuivre la campagne pour arracher le masque des chefs nègres réformistes hostiles au S.R.I. et gagner au S.R.I. les membres de ces organisations.

Secrétariat Caraïbe

1. Le secrétariat Caraïbe doit concentrer ses forces en vue de la création de sections à Haïti, Saint-Domingue, Panama, dans les îles Bahama, dans le Honduras anglais, à la Martinique et à la Guadeloupe.

2. Il doit continuer à faire paraître régulièrement un *Bulletin* en français et en anglais et à le diffuser dans les sections parlant ces langues.

3. Il doit assurer un contact entre les Indes occidentales anglaises et françaises et poser les fondements d'une section du S.R.I. sur la base des revendications concrètes découlant de la répression coloniale.

a) Liberté de parole ;

b) Liberté de réunion ;

c) Liberté de presse ;

d) Mesures d'amélioration du régime des prisons pour les détenus politiques.

4. Les sections de Panama, de Colombie, du Vénézuéla et de l'Equateur doivent s'occuper tout particulièrement du travail parmi les nègres *dans leurs propres pays.*

Brésil

Au Brésil, il faut concentrer les forces en vue de la création d'organisations nègres dans les parties du pays qui ont une population noire.

RÉSOLUTION sur l'action parmi les marins les dockers, les pêcheurs et les travailleurs des transports fluviaux

■ ■

1. Le rôle du S.R.I. dans la lutte du prolétariat des transports maritimes et fluviaux du monde entier est très considérable. La crise capitaliste a une influence catastrophique sur cette industrie. Dans tous les pays capitalistes, des milliers de bateaux restent inactifs. Des dizaines de milliers de gens de mer grossissent les rangs de l'armée permanente des chômeurs. Les salaires, déjà bien bas en temps ordinaire, sont réduits encore davantage. La journée de travail s'allonge et bien souvent les jours de repos sont complètement supprimés. L'équipage est diminué au point que la vie des passagers et des matelots est en danger. Les ouvriers coloniaux se trouvent dans des conditions encore pires : non seulement ils sont nourris et logés encore plus mal, mais ils sont les premiers à être licenciés. On sévit contre les marins par l'expulsion et la terreur blanche. La situation économique des dockers et des pêcheurs s'aggrave de la même manière. Les dockers et pêcheurs qui travaillent encore ne sont occupés que deux ou trois jours par semaine.

2. Un des signes particuliers de la préparation de la nouvelle guerre impérialiste, c'est la militarisation de la marine marchande qui progresse à pas de géant. Tous les gouvernements impérialistes donnent des subventions aux armateurs pour faire construire, sous la surveillance des services de la marine de guerre, des bâtiments plus grands et plus rapides. Des lois sont promulguées, qui exigent des matelots et des officiers de la marine marchande des connaissances militaires spéciales, une éducation militaire, une bonne santé, qu'ils soient de la nationalité du pays pour lequel ils naviguent, qu'ils fassent le serment d'obéissance, de ne pas prendre part à des grèves, de servir la patrie en cas de guerre. Parfois même on les inscrit en prenant leurs empreintes digitales.

3. La résolution sur le Secours Rouge, votée au Congrès mondial des gens de mer et des dockers (juin 1932) est entièrement confirmée par le développement de la terreur blanche et de la justice de classe dans la marine marchande. Le décret du gouvernement Papen réduisant, en Allemagne, les salaires du prolétariat de la navigation, les manœuvres anti-soviétiques de la bureaucratie de la Fédération internationale réfor-

miste des transports à son Congrès de Prague, en 1932, les nouvelles mutineries dans la marine de guerre (en Australie), la puissante vague de grève dans la marine marchande (Hollande, Pologne, Allemagne) sont autant de faits exigeant l'application urgente des directives données par le C.E. du S.R.I. le 12 septembre 1931 pour le travail parmi les ouvriers des transports fluviaux et maritimes.

4. Cependant, ce premier Congrès du S.R.I. constate combien le travail parmi les ouvriers des transports fluviaux et maritimes est insuffisant. Les directives données en ce sens ne furent suivies que très imparfaitement. Le Secours Rouge a fait très peu de travail parmi les ouvriers de bateaux et des ports; très peu de groupes du S.R.I. ont été créés parmi eux. Cela se rapporte en particulier au travail dans les colonies. La Chine, où beaucoup de groupes de S.R.I. existent sur les bateaux, fait exception. La section chinoise du S.R.I., malgré les difficultés extrêmes et les dangers que l'on court là-bas, a contribué très activement à rallier les marins chinois à la grève lors de l'agression japonaise. Elle a recueilli de grosses sommes pour soutenir l'armée rouge chinoise et a propagé sur les bateaux des bulletins et des journaux muraux. En ce qui concerne les pays où le mouvement est illégal, sauf une certaine activité parmi les marins italiens et grecs, il a très peu été question de l'activité des groupes de bateau et de port. Par contre, l'action des militants du S. R. I. dans les clubs internationaux des marins a donné de bons résultats. En Grèce, on a obtenu de bons résultats d'organisation et le travail des syndicats a été soutenu. C'est en particulier l'activité du S. R. I. parmi les ouvriers des transports fluviaux de l'U.R.S.S. qui donne de bons exemples de ce travail.

5. Le Congrès mondial décide de compléter, par les propositions suivantes, les directives du S.R.I. de septembre 1931 :

I. — L'organisation

Afin de simplifier l'organisation et le travail, le S. R. I. divise les travailleurs des transports par eau dans les mêmes catégories que l'Internationale des gens de mer et des dockers : marine marchande (y compris les officiers), ouvriers des ports, bateliers, pêcheurs de côte et de haute mer, manœuvres de ports.

Pour l'appareil d'organisation, il est proposé :

a) Le C. E. du S. R. I. désigne un camarade qui dirige le travail des sections du S. R. I. parmi les travailleurs des transports fluviaux et maritimes et qui reste en contact permanent avec *l'Internationale des gens de mer et des dockers* (Hambourg), *le Comité Syndical International pour les ouvriers nègres* (Hambourg), *la Ligue antiimpérialiste* (Berlin), le *Secrétariat du Pacifique* (San-Francisco), les *clubs* internationaux de marins de tous les pays, ainsi qu'avec toutes les autres organisations ayant des rapports avec le prolétariat de la navigation;

b) Le Secours Rouge de Hambourg doit fonder une section spéciale pour le travail international du Secours Rouge, non seulement parce que Hambourg est un des plus grands ports du monde, où viennent en grand nombre des bateaux et des marins de tous les pays et de toutes les colonies, mais aussi parce qu'il est le siège de l'*Internationale des Marins* et du *Comité des ouvriers nègres*.

c) Les sections nationales du S. R. I. doivent prendre sans délai des mesures pour fonder des groupes du Secours Rouge dans les ports. Dans les ports où existent des clubs internationaux de marins, mais pas dans les sections du S. R. I. (Angleterre, Uruguay, etc...), il faut recruter des adhérents au Secours Rouge parmi les marins et dockers fréquentant ces clubs;

d) Le Secours Rouge de l'Union Soviétique doit avoir des représentants permanents dans tous les clubs de marins des ports de l'U. R. S. S. fréquentés par les marins des pays capitalistes et des colonies.

II. — L'agitation et la propagande

Une des plus graves lacunes de notre action parmi les marins et les dockers, c'est l'absence d'une littérature s'occupant d'une façon vivante et populaire des problèmes concrets. Il est particulièrement important d'avoir une littérature spéciale traitant les actions du S. R. I. Le livre sur *les Hommes de la troisième classe* a été bien accueilli. Il serait recommandable de publier la littérature suivante :

a) Un livre sous le titre *Quels sont les amis des marins ?* Il faut particulièrement y traiter le programme de solidarité internationale du S. R. I., son travail de lutte et de défense, l'aide pratique qu'il apporte aux marins. Ce livre doit contenir le rapport du S. R. I. au Congrès mondial de l'Internationale des Marins, ainsi que le compte rendu de cette organisation au premier Congrès international du S. R. I. ;

b) Une littérature, sur les mutineries de plus en plus fréquentes sur les navires de guerre, en commençant par la mutinerie de la marine allemande en 1918, la révolte de la mer Noire, les révoltes de Spezzia et de Calvi, d'Invergordon, d'Australie, du Chili, du Pérou, de l'Equator, d'Espagne (Libadad, etc...). Il faudra de même y traiter l'action des marins russes dans la révolution d'octobre (*Aurora, Potemkine*);

c) Un livre sur l'aggravation du régime pénitentiaire pour les ouvriers des transports par eau emprisonnés. En Grèce, les marins sont enfermés dans un bateau-prison spécial où ils sont soumis aux pires tortures. Il faudra aussi traiter la répression contre les marins des colonies et donner des chiffres sur le nombre des marins emprisonnés pour avoir pris part à des grèves;

d) Il faut éditer des affiches spéciales du S. R. I. parlant de la lutte de solidarité (Manifestations du Secours Rouge en Hollande en faveur des marins chinois; solidarité entre les marins arabes et anglais; entre les matelots hollandais et les marins grévistes; entre les dockers polonais et les gens de mer). De telles affiches doivent être apposées dans tous les clubs internationaux de marins et dans les locaux de toutes les organisations prolétariennes des ports. Elles ne doivent

pas être trop grandes, de façon que les matelots puissent les apporter dans les réfectoires et les chambres de repos à bord des bateaux;

e) Il faut éditer des cartes postales destinées aux marins et dont le produit de la vente serait au profit du S. R. I.

III. — L'action contre la guerre

L'action contre la guerre parmi les travailleurs de la marine marchande est aujourd'hui une question de la plus grande importance. Les grandes puissances impérialistes militarisent leur marine marchande non seulement au point de vue technique, mais aussi, au point de vue des conditions de travail des matelots. On a tendance à n'embaucher que des ressortissants du pays et des jeunes gens, en donnant la préférence aux matelots libérés de la marine militaire. Il y a toujours eu des lois disciplinaires spéciales ayant pour but la militarisation de la marine marchande, mais jamais elles n'ont été appliquées aussi sévèrement.

Le S. R. I. doit mener une lutte énergique contre de telles mesures et contre les lois spéciales (règlement de marine), contre l'expulsion des marins étrangers, régime spécial pour les matelots de couleur, mesures disciplinaires, « Naval réserve bills », préférence aux anciens matelots de la marine de guerre pour l'embauchage dans la marine marchande.

Cette lutte doit être menée en se basant sur des cas concrets. Il faut avant tout démasquer les chefs réformistes tels que Bewin (Angleterre), Furuseth (Etats-Unis), Fimmen (Amsterdam), qui sont les défenseurs des plans de guerre des impérialistes.

IV. — Le travail dans les colonies

Avec la terreur blanche croissante dans les métropoles et les colonies, et l'illégalité croissante de nos organisations, il sera toujours plus difficile de garder un contact permanent avec les sections éloignées des colonies. C'est une raison de plus pour fonder sans perdre de temps des groupes du S. R. I. sur les bateaux, en particulier sur ceux qui fréquentent les ports des colonies.

Parmi les ouvriers coloniaux, les marins et les dockers jouent un rôle important pour le travail du S. R. I. Il faut donc particulièrement s'appliquer à les gagner. Les matelots coloniaux étant particulièrement exploités, une énergique campagne pour le Secours Rouge donnera parmi eux de bons résultats.

Les camarades du S. R. I. désignés pour ce travail doivent se mettre en rapport avec les organisations de marins afin d'obtenir d'eux des liaisons et des renseignements.

V. — L'action dans l'Internationale des Marins

Le Comité Exécutif du S. R. I. doit être en contact étroit avec le Comité Exécutif de l'*Internationale des Marins*. Il faut demander à cette organisation des compte rendus périodiques sur le mouvement des gens de mer. Un programme d'action commun doit être élaboré pour l'organisation de campagnes et de luttes contre la terreur blanche, les préjugés de race, la guerre impérialiste contre l'U.R.S.S., etc...

Les clubs internationaux de marins doivent être visités par les représentants du S. R. I. qui devront se rendre compte si les directives et résolutions sont appliquées en ce qui concerne la création d'expositions et de coins du Secours Rouge, s'il y a de la littérature du S. R. I. dans la salle de lecture et la bibliothèque. Ils devront se renseigner sur l'arrivée d'expulsés et d'émigrés politiques ou économiques. Souvent, des émigrés politiques ou économiques viennent dans les clubs internationaux de marins sans que le Secours Rouge ou quelqu'un d'autre en soit informé.

Les représentants du S. R. I. doivent se rendre aussi dans les syndicats et élaborer avec eux un programme de travail pour le Secours Rouge. Il faut rallier à ce travail les groupes syndicaux réformistes qui ont adhéré à l' *Internationale des Marins et des Dockers*, et dont le nom peut être trouvé au Comité Exécutif du S. R. I.

RÉSOLUTION
sur l'unité de combat entre le S. R. I. et le S. O. I.

L'aggravation inouïe des contradictions de classe et l'approche de luttes révolutionnaires de masse dans les pays capitalistes, exigent que les deux organisations révolutionnaires : le S. R. I. et le S. O. I. collaborent plus étroitement que jusqu'à maintenant, et s'aident réciproquement dans leur action de solidarité. Une telle coordination des efforts contribuera également au renforcement de la capacité de combat des travailleurs et à l'essor de leur lutte révolutionnaire.

Le S. R. I. lutte contre toutes les forces de la terreur blanche, pour la libération de tous les emprisonnés politiques et soutient activement les classes et les peuples opprimés et exploités dans leur lutte libératrice. Il aide politiquement, matériellement et juridiquement toutes les victimes de la terreur blanche et de la justice bourgeoise de classe.

Le S. O. I., par l'organisation de grandes actions de solidarité et de secours pendant les grèves, le chômage, etc., augmente également la capacité de lutte des masses travailleuses et attire toujours de nouvelles couches de la population travailleuse dans le front révolutionnaire.

La signification de cette unité de combat du S. R. I. et du S. O. I. est soulignée particulièrement par les poursuites toujours plus nombreuses dont sont l'objet ces organisations. Dans le processus de la fascisation et de la préparation de nouvelles guerres impérialistes, tous les pays capitalistes, particulièrement en Tchécoslovaquie, en Autriche, dans les pays balkaniques, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Amérique, au Japon, en Chine, des mesures de répression toujours plus violentes sont prises contre le S. R. I et le S. O. I.

Le Congrès mondial du S. R. I., réuni à l'occasion de son dixième anniversaire, à Moscou, du 10 au 24 novembre, assure le S.O.I. de sa solidarité fraternelle et a fait un devoir à toutes les sections et organisations sœurs du S. R. I. d'entretenir également dans tous les pays des rapports fraternels avec les organisations du S. O. I. et de les aider activement dans leur travail et dans l'accomplissement de leurs tâches.

Imprimerie Ouvrière du Centre  21, rue Théophile-Lamy - Bourges

END OF
TITLE